

RAPPORT DU PRÉFET SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE



2008

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Boulevard de France - 91010 EVRY Cedex - Tél. 01.69.91.91.91 Fax 01.64.97.00.23
Internet des services de l'état dans le département : <http://www.essonne.pref.gouv.fr>

N° ISSN 1155-441-X

SOMMAIRE

PROTEGER LES POPULATIONS, FAIRE VALOIR LA REGLE DE DROIT ET LES CONDITIONS DE LA DEMOCRATIE

Sécurité des personnes et des biens	3
Protection des populations contre tous les types de risques	8
Protection des droits et des libertés individuelles	18
Le contrôle de légalité.....	19
Les enquêtes publiques.....	20
L'organisation des élections	21

REPONDRE AUX DEFIS DE LA CRISE, SOUTENIR L'ECONOMIE, PREPARER L'ESSONNE DE DEMAIN

REPONDRE AUX DEFIS DE LA CRISE	23
---	-----------

SOUTENIR L'ECONOMIE

Soutien au développement économique et emploi	27
---	----

PREPARER L'ESSONNE DE DEMAIN

Développement par l'aménagement des territoires.....	36
Renforcement de l'intercommunalité	39
Aménagement, urbanisme	40
Concours financiers de l'État.....	43

ASSURER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

Rénovation urbaine	45
Logement	46
Politique de la ville	54
Hébergement d'urgence, insertion	57
Intégration et solidarité	59
Éducation, jeunesse et sports	62
Santé	66

PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

Environnement et développement durable	75
Protection du patrimoine	79
Culture	81

L'ETAT SE RENOVE POUR MIEUX SERVIR LE CITOYEN

La réorganisation territoriale de l'État dans le département	85
L'activité des services financiers	88
La démarche Éco-responsabilité	92

ANNEXES.....	93 à 104
---------------------	-----------------

PROTEGER LES POPULATIONS, FAIRE VALOIR LA REGLE DE DROIT ET LES CONDITIONS DE LA DEMOCRATIE

SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ET CONTRE LES VIOLENCES

En 2008, la baisse de la délinquance s'est poursuivie grâce à l'activité accrue des services de police et de gendarmerie.

Les faits constatés régressent de -0,64% par rapport à 2007 (-1,54% en zone police; -3,08% en zone gendarmerie) avec un total de 75 830 faits. Parmi ces faits, les infractions de voie publique, les plus traumatisantes pour la population, ont baissé de -4,58% par rapport à 2007 (-5,02% en zone police; -4,58% en zone gendarmerie).

Le nombre de faits élucidés a encore progressé cette année et, depuis 2002, le taux d'élucidation de l'ensemble des services est passé de 22,11% à 33,06%. Les indices d'activité des services progressent dans des proportions importantes : infractions d'initiative + 22,47%, nombre de garde à vue + 8,0%.

Au cours de l'année 2008, les violences urbaines ont été globalement en baisse (-16,51% en zone police et -13,80% en zone gendarmerie). Cette diminution est essentiellement due à la régression importante des incendies de véhicules et de poubelles.

En revanche, certains indicateurs sont moins favorablement orientés, comme les violences aux personnes qui progressent de + 5,43%.

La délinquance des mineurs demeure à un niveau préoccupant puisqu'ils représentent 21,87% (20,81% en 2007) des personnes mises en cause en Essonne. Les personnes mineures représentent 42,37% du total des personnes mises en cause pour des faits de délinquance de proximité en 2008 (40,08% en 2007). 64% d'entre elles étaient mises en cause dans des vols avec violence (61,69% en 2007). La persistance des bandes est une réalité, celles-ci n'hésitant pas à s'affronter physiquement sur la voie publique ou dans les lieux publics. Ce type d'affrontements a augmenté de 21,88% en 2008 par rapport à 2007.

C'est pourquoi la présence policière sur la voie publique demeure la principale des priorités pour lutter contre la délinquance et faire baisser l'insécurité.

L'augmentation des vols à main armée dans les petits centres commerciaux montre la vulnérabilité des commerces de proximité, notamment dans les quartiers sensibles. Les services de police et de gendarmerie ont donc renforcé le dispositif de lutte contre les vols à main armée qui consiste à sécuriser et assurer une présence dissuasive dans les zones commerciales et les centres commerciaux et financiers.

L'action menée à travers le contrat départemental de sécurité des espaces commerciaux, initiée dès 2003, s'est poursuivie en 2008 avec une attention toute particulière portée aux petits centres commerciaux de proximité. Des rencontres partenariales ont été organisées régulièrement pour suivre ce phénomène en vue d'ajuster la réponse et les outils (gestion des conflits, aide aux victimes, mesure de réparation pénale, procédure de dépôt de plainte simplifiée, développement de la vidéoprotection).

En matière de dispositifs de vidéoprotection, il est à noter qu'en 2008, 56,33% de l'enveloppe du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ont été réservés au financement de la mise

en place de ces moyens de protection dans plusieurs communes du département : Montgeron (70 000€), Courcouronnes (25 527€), Ris-Orangis (47 500€), Breuillet (61 639€), Étampes (29 932€), Villabé (10 653€), Brunoy (145 000€), Massy (85 162€).

Dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, qui constitue l'une des missions prioritaires des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de Paris-Ouest, la brigade de surveillance intérieure (BSI) des Ulis s'est particulièrement investie dans ce domaine en 2008 avec la réalisation de plus d'une centaine de constatations (108 prises enregistrées) en s'attachant à faire face aux différentes formes de trafic rencontrées dans le département.

Confirmant les observations déjà effectuées l'année précédente en matière d'évolution de la fraude, la voie routière est apparue comme le vecteur d'acheminement le plus sensible en matière de trafic de stupéfiants. La stratégie déployée dans l'engagement des moyens de la surveillance douanière a été adaptée en conséquence conduisant à accentuer les contrôles opérés sur les axes routiers traversant le département. Ce choix s'est avéré particulièrement pertinent puisqu'il a notamment permis à la BSI des Ulis d'opérer, à sa seule initiative, plusieurs saisies significatives dont, au cours de l'été, une prise majeure portant sur plus d' 1,2 tonne de résine de cannabis. La valeur totale, sur le marché illicite, des stupéfiants interceptés par la BSI des Ulis en 2008 s'élève à plus de 2,5 M€.

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE ET LE TRAVAIL DISSIMULÉ

Ces missions sont réalisées conjointement par la Direction de l'Identité et de la Nationalité et la Direction Départementale de la Police aux Frontières (DDPAF) de l'Essonne.

Lutte contre le travail dissimulé

En 2008, la brigade mobile de recherche (BMR) de la DDPAF 91 a contrôlé, seule ou conjointement, 132 lieux de travail essentiellement dans les secteurs de la restauration, du BTP, de commerces divers, soit 737 personnes, ce qui a permis d'établir 223 procédures (dont 100 à l'encontre d'employés étrangers en situation irrégulière et 41 à l'encontre d'employeurs). Cette activité a abouti à 45 poursuites pénales dont 4 mises en examen ainsi qu'à la reconduite à la frontière de 19 étrangers en situation irrégulière.

Éloignement de ressortissants étrangers en situation irrégulière

Les éloignements effectifs se répartissent en trois catégories : ceux qui concernent les personnes sorties de Fleury-Mérogis, ceux qui ont suivi une interpellation sur la voie publique et, enfin, les retours volontaires.

A noter que sur les 2962 dossiers pris en compte à la maison d'arrêt de FLEURY MEROGIS, 1884 ont été examinés par la DDPAF. 670 personnes ont été identifiées sur les 1108 qui pouvaient être éloignées (soit 60,48%) et 514 ont été reconduites à la frontière dont 384 en application d'un arrêté du Préfet de l'Essonne et 130 en application d'une Interdiction du Territoire prononcée par la Justice.

Par ailleurs, la problématique aiguë des campements d'étrangers en situation irrégulière a nécessité un déploiement particulier en lien étroit avec l'Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations dans le cadre du dispositif d'aide au retour.

Globalement, les principaux obstacles à l'éloignement demeurent la délivrance insuffisante des laissez-passer consulaires, la non prolongation de la rétention administrative sur décision du juge des libertés et de la détention et, enfin, la saturation des centres de rétention administrative.

En outre, le bureau de l'éloignement du territoire de la préfecture a également traité 1302 contentieux (+ 18 % par rapport à 2007). Seuls 143 contentieux définitifs ont été gagnés par des tiers.

Gestion du CRA de Palaiseau

Le transfert de gestion du centre de rétention administrative de Palaiseau le 1er mai constitue l'événement marquant de l'année 2008 pour la DDPAF de l'Essonne.

LA SECURITE ROUTIERE

Bilan 2008

ANNEES	ACCIDENTS	TUES	BLESSES
2002	2 060	71	2 726
2005	1 667	57	2 169
2006	1 416	47	1 835
2007	1 536	37	2 019
2008	1 517	45	1 893

L'année 2008 a été marquée par la poursuite de la lutte contre l'insécurité routière. En effet, même si cette année, l'Essonne connaît une orientation défavorable du nombre d'accidents mortels, le nombre d'accidents et le nombre de blessés poursuivent eux la baisse initiée depuis 1990. De plus, le nombre de tués en Essonne en 2008, bien qu'en hausse par rapport à celui de 2007, est le second meilleur chiffre enregistré depuis 1990, date à laquelle les premières statistiques ont été établies en la matière.



44% des accidents mortels impliquent un véhicule seul (voiture ou deux-roues) et concernent en priorité les conducteurs de véhicules légers et leurs passagers (40% des tués), les deux roues motorisés (36%) et les piétons (13%).

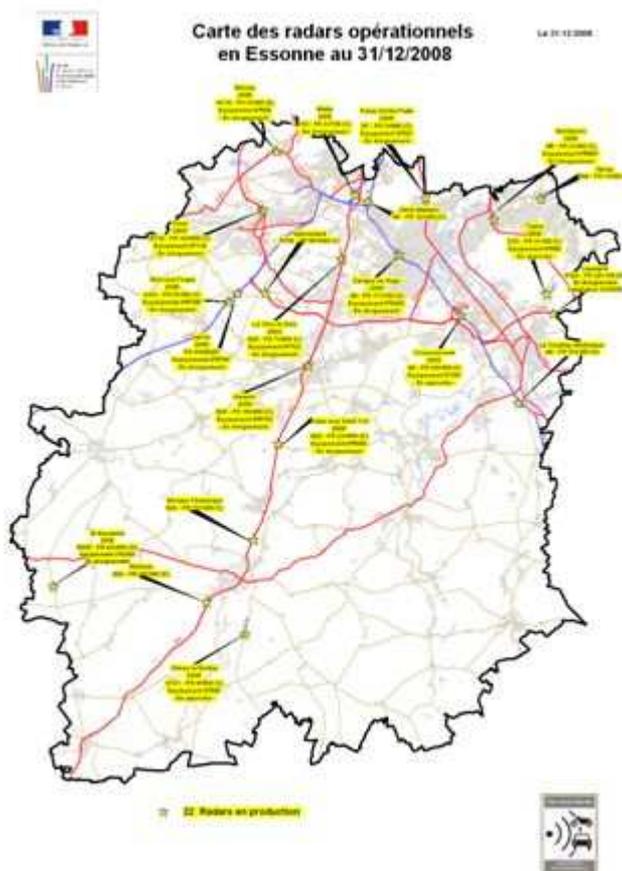
S'agissant des causes, les conduites à vitesse excessive sont à l'origine de 24% des accidents mortels et les alcoolémies de 11%. Pour la première fois, la conduite sous l'emprise de produits stupéfiants est statistiquement visible et représente 9% des facteurs accidentogènes.

La non-maîtrise ou le non respect des règles de sécurité représentent 56% des accidents mortels. Seul un véritable changement de comportement des conducteurs pourra réduire le nombre d'accidents mortels dont les causes sont souvent trop diffuses et trop variées pour permettre une action spécifique des pouvoirs publics. Les analyses produites par l'Observatoire départemental de la sécurité routière permettent néanmoins d'engager des actions de prévention, notamment dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, afin d'améliorer la sensibilisation des usagers de la route et tenter de réduire encore l'insécurité routière.

Implantation des radars

Cinq nouveaux radars fixes CSA ont été mis en place sur les zones les plus accidentogènes, portant à vingt deux le nombre de radars automatisés CSA implantés sur les routes de l'Essonne :

- RD94 sur la commune d'Yerres
- RN104 sur la commune de Marcoussis, sens intérieur
- RN20 sur la commune d'Étampes, sens Paris-province
- RN104 sur la commune de Lieusaint, sens intérieur
- A6 sur la commune de Chilly-Mazarin, sens Paris-province



LA POLICE ADMINISTRATIVE

Dans la continuité de ce qui s'est passé en 2007, la mise en œuvre des réglementations relatives aux autorisations d'acquisition et de détention d'armes de défense d'une part et de celle relative aux activités privées de sécurité d'autre part, a largement mobilisé la section chargée du suivi des polices générale et spéciales.

La mise à jour des 1 065 dossiers d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes au titre de la défense s'est poursuivie. L'absence d'identification actualisée des détenteurs des armes pour les dossiers les plus anciens nécessite toutefois d'importantes recherches, ce qui constitue un obstacle majeur à la résorption rapide de ce stock.

S'agissant des activités privées de sécurité, l'année 2008 a été consacrée à la préparation de la mise en œuvre de la carte professionnelle et de l'application du décret 2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des gérants de société et salariés exerçant des activités privées de sécurité. Une information destinée à toutes les sociétés agréées du département a été effectuée afin d'engager le processus de justification et de formation en vue de professionnaliser ces activités. De plus, pour une meilleure efficacité de la gestion des autorisations préalables à l'embauche, un fichier a été réalisé répertoriant toutes les demandes et décisions rendues depuis 2004, soit près de 11 000 dossiers. Cette base devrait permettre, en 2009, une instruction plus pertinente des demandes de cartes professionnelles.

Pour la première fois, ont été instruites en 2008 les demandes d'habilitation d'accès aux zones aéroportuaires pour les personnels des entreprises intervenant dans ces secteurs surveillés mais aussi pour les personnels navigants des compagnies aériennes dont le siège social est implanté en Essonne.

LES ACTIONS ET MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

7 966 personnes sont entrées dans l'établissement, au cours de l'année 2008. L'effectif moyen annuel est de 3 800 détenus pour 2 855 places, 65% de condamnés et 35% de prévenus (personnes en attente de jugement).

Compte tenu de sa taille, la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis accueille des ressortissants de tous les départements de la région Île-de-France. Les personnes ayant déclaré une adresse dans l'Essonne ne représentent que 10% de l'effectif.

Les étrangers représentent 33% de l'effectif chez les hommes et 54% chez les femmes.

L'une des missions de l'administration pénitentiaire, en milieu fermé, est d'inscrire les publics dans les politiques sociales d'insertion:

- la santé, avec une antenne de l'Hôpital Sud Francilien qui assure une prestation de service à l'intérieur des murs, conformément à la loi du 18 janvier 1994
- l'insertion par le travail : 1392 détenus ont été employés dans les 22 ateliers de concession,
- la formation professionnelle: 946 personnes incarcérées ont suivi un parcours de professionnalisation
- l'enseignement: l'Unité Pédagogique Régionale gère les 610,5 heures hebdomadaires d'enseignement accordées par l'Éducation Nationale. Une équipe stable de professeurs (écoles, collèges, lycées) dispense les disciplines de l'enseignement général, conforme aux programmes officiels
- le respect des droits individuels des détenus qui vise à permettre aux personnes détenues de respecter les préceptes de leur religion, à garantir leur accès aux droits et à maintenir les liens familiaux
- des mesures d'individualisation de la peine.

La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis s'appuie, pour atteindre ces objectifs, sur un réseau d'associations et d'organismes publics ou privés, tels que le CNAM, les GRETA, AFPA, etc...

Le fonctionnement de la Maison d'Arrêt est marqué, depuis plusieurs années, par un chantier de rénovation de grande ampleur : 400 M€ et 15 ans de travaux (2002 – 2017)

Les opérations de travaux concernent désormais les bâtiments d'hébergement. La tripale D2 a été inaugurée par Mme la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, le 22 octobre 2008. Le déménagement des détenus de la tripale D3 vers la tripale D2 a eu lieu les 11 et 12 janvier 2009. Les travaux du bâtiment D3 débuteront au cours de l'année 2009, ainsi que ceux prévus au sein des bâtiments centraux. Les opérations de restructuration de la blanchisserie et des miradors sont également prévus en 2009.

Ce chantier de rénovation conduit, également, à réexaminer les différents aspects de fonctionnement de la structure, notamment en ce qui concerne la restauration et la maintenance des bâtiments rénovés.

Le Centre de semi-liberté (CSL) de Corbeil-Essonnes

D'une capacité d'hébergement théorique de 77 places (65 hommes et 12 femmes), l'établissement a accueilli, en 2008, chaque jour, en moyenne, 93 personnes (60 en 2007). L'augmentation des mesures d'aménagement de peine, favorisant une réinsertion réussie et limitant la récidive, trouve ici tout son sens.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Essonne

La mission principale du SPIP est la lutte contre la récidive des personnes placées sous main de justice qui lui sont confiées suite à une décision de justice, qu'elles soient incarcérées ou placées en milieu ouvert. Le SPIP de l'Essonne est constitué de deux antennes distinctes qui regroupent l'essentiel de ses personnels.

L'une des antennes est basée au sein de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis. Après une première phase d'accueil et de diagnostic, des orientations de travail et une prise en charge adaptée sont engagées. Dans la perspective du retour à la liberté, un travail de préparation à la sortie est mis en œuvre et, en fonction des situations, des orientations sur des partenaires professionnels (ANPE, Missions Locales...) sont mises en place.

La sortie s'effectue selon deux modalités : soit en fin de peine, soit de façon anticipée en aménagement de la peine (dans ce cas une aide est apportée à la personne dans son parcours et le respect de ses obligations est contrôlé).

Ce travail est effectué par l'antenne milieu ouvert, située à Corbeil-Essonnes. Outre la prise en charge des personnes sortantes de prison en aménagement de peine, l'antenne milieu ouvert assure la prise en charge des personnes condamnées à des peines restrictives de liberté, la mise en œuvre des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et du Travail Non Rémunéré (TNR), des personnes placées au centre de semi liberté de Corbeil-Essonnes ainsi que toutes les enquêtes permettant la mise en place de peines alternatives à l'incarcération.

Le SPIP de l'Essonne est l'interlocuteur des collectivités territoriales et de la préfecture, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'objectifs spécifiques à destination des personnes placées sous main de justice. A ce titre, la préfecture contribue par voie de subventions notamment au recrutement de plusieurs coordinateurs intégrés au sein du SPIP, dans des domaines tels que l'insertion par la culture, le sport et le programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) sous main de justice. Un pôle de coordination des politiques publiques a été créé au sein du SPIP de l'Essonne afin d'être en complète cohérence avec les politiques développées dans le département.

Le SPIP de l'Essonne est aussi porteur de projets novateurs, en collaboration avec les services du Préfet délégué à l'égalité des chances, tels que les Programmes Courtes Peines mis en place à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, afin de lutter contre la récidive. A ce jour, quatre programmes ont été mis en place et ont vocation à prévenir la récidive en matière de violence en général ainsi qu'en matière de violences routières et conjugales.

De même, le SPIP de l'Essonne développe des Programmes de Prévention de la Récidive en milieu ouvert et fermé à destination des délinquants sexuels, à titre expérimental.

En 2008, le SPIP de l'Essonne a pris en charge 12 000 personnes, dont 8 000 en milieu fermé et 4 000 en milieu ouvert.

PROTECTION DES POPULATIONS CONTRE TOUS LES TYPES DE RISQUES

SECURITE CIVILE

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a poursuivi ses efforts en 2008 pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs, tout en participant avec l'ensemble des services à la gestion d'évènements réels.

Le service a ainsi participé à l'organisation de la sécurité de 9 grands rassemblements : le Tour de France 2008, la Fête de l'Essonne, le Point Gamma etc...

Le service a également participé à l'organisation d'évènements spécifiques : la visite du Dalaï Lama à la Pagode d'Evry, le congrès du MEDEF, la visite du Président de la République à l'École Polytechnique. Chacune de ces manifestations a nécessité la mise en place et l'activation d'un poste de commandement opérationnel et du centre opérationnel départemental.

Dans le cadre de l'activité de prévention, le SIDPC a participé à 182 sous-commissions départementales dont 77 commissions de sécurité incendie concernant les établissements recevant du public (ERP) de 1ère catégorie, qui ont fait l'objet de visites réglementaires périodiques.

Dans le domaine du secourisme, 70 diplômes de secourisme ont été délivrés à l'issue de cinq examens de BNSSA.

Outre les activités traditionnelles du SIDPC, il convient également de mentionner sa mobilisation sur des actions particulières en 2008 :

- l'organisation, en février 2008, d'une journée de présentation et de sensibilisation à l'élaboration des PCS (plans communaux de sauvegarde) à destination de 60 communes en collaboration avec le SDIS, le Conseil Général et la DDEA ;
- un exercice de sécurité civile concernant le tunnel TGV de Villejust (plus long tunnel ferroviaire d'Île-de-France) dans la nuit du 29 au 30 mars 2008, en lien avec les différents services concernés : SDIS, Croix Rouge, SNCF, mairie, etc... L'objectif était de tester l'évacuation des passagers en cas d'accident à l'intérieur du tunnel ;
- l'organisation, le 20 septembre, d'un exercice destiné à tester la mise en place d'une cellule d'information du public avec activation du numéro unique de crise (NUC), en collaboration avec l'association des volontaires de la protection civile. Cette association composée de 30 membres bénévoles apporte régulièrement son aide au SIDPC lors de la gestion de crise (réelle ou exercice);
- l'organisation d'une journée d'information à destination des industriels le 16 octobre 2008 en collaboration avec la DRIRE et le SDIS. Cette journée était destinée à sensibiliser les industriels aux problématiques de la protection civile ;
- un exercice routier de viabilité hivernale (exercice cadre) destiné à tester le dispositif opérationnel de veille hivernale effectué le 23 décembre 2008 en collaboration avec la DDEA.

Enfin, le service a participé à 7 exercices de sécurité civile mais a également été mobilisé sur la mise à jour de différents plans d'intervention et de secours, du dossier départemental des risques majeurs, sur l'élaboration du schéma départemental Vigipirate et la réalisation du PPI SME ISOCHM, dernier PPI du département qui restait à réaliser.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) a rédigé le «**Plan Blanc Élargi de l'Essonne** (PBE)» qui recense à l'échelon du département l'ensemble des personnes, biens et services susceptibles d'être mobilisés pour faire face à une crise sanitaire grave notamment les professionnels de santé, les établissements de santé et médico-sociaux.

En fonction des risques identifiés dans le département (Dossier Départemental des Risques Majeurs), le PBE définit les modalités de leur mobilisation et de leur coordination, en liaison, en particulier avec le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU). Il tient compte du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) et du Plan Régional de Santé Publique (PRSP) qui intègre le Plan Régional d'Alerte et de Gestion des Urgences Sanitaires (PRAGUS).

L'objectif général de ce plan est de permettre l'organisation du dispositif de soins au niveau d'un département dans une situation face à laquelle le déclenchement partiel ou total du plan blanc d'un établissement ne lui permet pas d'y faire face. L'organisation qui en découle doit conduire à assurer:

- la prise en charge d'un nombre élevé de victimes régulées dans des établissements de santé disposant des moyens adaptés à leur état, des délais compatibles avec l'état des patients, des conditions de sécurité adaptées pour le personnel soignant
- l'accueil dans les établissements d'un afflux de victimes non régulées et dont la contamination n'aura pas été contrôlée préalablement
- la régulation du dispositif en organisant les fonctionnalités entre d'une part, les établissements de santé entre eux, et d'autre part, les établissements de santé, les autres acteurs de santé et les autorités sanitaires ;
- enfin, le caractère opérationnel du dispositif.

Conformément aux dispositions de santé publique du 9 août 2004 et du décret en Conseil d'État du 30 décembre 2005, le PBE a été arrêté le Préfet de l'Essonne le 24 juillet 2008, après avis du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, des Transports Sanitaires et de la Permanence des Soins (CODAMUPS) rendu le 31 mars 2008.

Les services de l'État, la DDASS en particulier, restent vigilants et poursuivent leurs travaux de préparation pour faire face à l'apparition d'une pandémie grippale.

LA SECURITE INCENDIE ET LES SECOURS

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est placé sous l'autorité du Préfet ou des maires pour ce qui concerne ses missions de prévention, de secours et de lutte et sous celle du Président du Conseil d'Administration s'agissant de son fonctionnement administratif et financier.

Le SDIS de l'Essonne est financé en quasi-totalité par le Conseil Général.

Les actions les plus connues des sapeurs-pompiers sont celles du secours sous ses différentes formes, mais leurs missions englobent également l'évaluation et la prévention des risques et l'éducation préventive.

Chiffres-clefs

Effectif au 31/12/08

1061 SPP

1712 SPV

277 Personnels Administratifs Techniques et Sociaux

Total des interventions en 2008 : 90 711

dont : 4952 accidents ; 141 fausses alertes ; 5782 feux ; 13467 opérations diverses ; 141 risques technologiques ; 66228 secours à personne

Le contrôle des Établissements Recevant du Public (ERP)

En 2008, le service Prévention du SDIS a effectué 1459 visites d'ERP dans le cadre des commissions de sécurité.

Le SDIS a connu une stabilité de son activité opérationnelle qui masque toutefois:

-une diminution sensible de l'ensemble de l'activité "traditionnelle" (feux, accidents). L'activité incendie est en diminution sensible en 2008 (-8,2%) après une forte baisse en 2007 (-16,8%). Cette diminution est notamment due à la baisse des violences urbaines de l'ordre de 14% (cumul feux de véhicules et feux de poubelles) après une période de forte augmentation (+30% entre 2005 et 2007).

-une augmentation du secours à personne: l'activité de secours à personne représente en 2008 plus de 71% des interventions des sapeurs-pompiers et est en hausse sensible (+ 5 %).

-l'absence en 2008 d'évènements climatiques exceptionnels (tempêtes, inondations,...).

Le groupement opérations et le SAMU 91 ont développé en commun des procédures de qualité de traitement des appels d'urgence. Ces actions portent, notamment, sur l'assistance que les opérateurs peuvent et doivent apporter aux usagers dans l'attente de l'arrivée des secours lors de situations graves et/ou de panique.

En matière de secours à personne, le rapprochement du SDIS et du SAMU dans le cadre de la mise en œuvre du Centre Départemental d'Appel d'Urgence (CDAU) s'est accompagné d'une redéfinition des missions de chaque service. Une meilleure coordination entre le SDIS et le SAMU doit permettre aux sapeurs-pompiers de se consacrer davantage aux missions relevant de l'urgence.

Dans le cadre du déploiement des moyens et des formations liés au risque d'attentat Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC), l'année 2008 a vu le déploiement des trois chaînes de décontamination dont le SDIS a été doté. L'ensemble des personnels nécessaires à leur mise en œuvre a été formé durant cette année. 400 sapeurs-pompiers ont été formés soit près de 1000 journées stagiaires.

Les principaux axes de progrès en matière de formation en 2008 ont porté sur l'amélioration des secours routiers, la formation incendie, la conduite des engins, la formation du personnel au CDAU.

Pour «Faire de la sécurité civile l'affaire de tous», les actions de sensibilisation et de formation se sont adressées au grand public, aux industriels et aux élus locaux.

Le SDIS a organisé en octobre 2008 une journée de sensibilisation à la sécurité routière en partenariat avec l'Automobile Club de l'Ouest commission de l'Essonne et la Base Aérienne de Brétigny.

Pour la troisième année consécutive, le SDIS a organisé conjointement avec le SIDPC et la DRIRE des journées d'information à l'intention des principaux industriels, en commençant par les sites SEVESO, puis en l'étendant à l'ensemble des entreprises disposant d'un POI/PUI. 36 sociétés ont participé à ce type de sensibilisation.

Dans la continuité de la journée d'information des maires, des formations complémentaires destinées à entraîner les élus et les cadres locaux à la gestion de crise, ont été conçues et organisées par le SDIS.

PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES, PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET DE L'USAGER

L'anticipation des risques sanitaires constitue une priorité des services de santé de l'État.

Lutte contre la légionellose

Le plan d'inspection des établissements de santé, issu des priorités élaborées dans le cadre du Plan National Santé Environnement (PNSE), et visant à contrôler 10 % de ces établissements, a été reconduit en 2008. Il a concerné 11 établissements de santé, ce qui représente près du quart des établissements de santé du département. En 2008, 19 cas de légionellose ont été déclarés dans le département de l'Essonne, dont un signalement ayant conduit à un décès. Ce chiffre est stable par rapport à celui de 2007 (20 cas déclarés). Aucun cas d'origine nosocomial n'a été recensé.

La DDASS a également mené des inspections sur cette thématique sur d'autres types d'établissements recevant du public (3 maisons de retraite, 6 campings, 5 établissements pour handicapés et 13 piscines).

Sécurité sanitaire des aliments

La Direction départementale des Services Vétérinaires (DDSV) a mené une action d'inspection auprès des établissements produisant, manipulant ou mettant en vente des denrées d'origine alimentaire du département de l'Essonne.

Activité	Nombre d'établissements	Nombre d'inspections
Établissements d'abattage de volailles	9	11
Établissements de cuisines centrales agréées	92	114
Autres établissements agréés	149	71
Établissements de remise directe (dont restauration collective non agréée)	5600 (1770)	472 (167)
Fermeture d'établissements		7
Denrées saisies : nombre d'actes de saisie (tonnes)		19 (0.268)
Procès verbaux		5
Certificats exports vers pays tiers à l'Union		2511
Attestations de conformité de véhicules frigorifiques		443
Respect de la traçabilité de la viande bovine / Anomalies		63 / 14
Alertes sanitaires (nombre de prélèvements)		24 (109)

Pour renforcer l'efficacité de ces inspections, les collaborations avec les autres services ont été privilégiées. Des inspections conjointes ont également été exécutées à la demande des forces de l'ordre nationales ou municipales, ainsi que des actions de formation de policiers municipaux.

Les établissements de cuisines centrales ont tous mis à jour leur dossier d'agrément. L'instruction de ces dossiers a constitué une priorité en 2008. Huit établissements bénéficient de l'agrément CE fin 2008 et les demandes concernant une quinzaine d'autres établissements sont à l'étude.

Les établissements titulaires d'un agrément sanitaire communautaire, hors cuisines centrales, n'ont pas tous fait l'objet d'une inspection au moins pendant l'année (abattoirs, ateliers de découpe ou de transformation de viande, entrepôts), les 79 établissements d'entreposage ayant été estimés à faible risque sanitaire par la programmation initiale des services de la DDSV.

La mise aux normes des abattoirs de volaille, qui constituait une priorité nationale en 2007, s'est poursuivie en 2008 dans le département avec le suivi de ces établissements agréés loco-régionaux pour la mise sur le marché national.

En 2008, la Mission Inter Services de Sécurité Alimentaire (MISSA) s'était fixée pour objectif de consolider les résultats du programme pluriannuel d'inspection des maisons de retraite du département réalisé en coordination avec la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales et la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes entre 2005 et 2007. Toutes les maisons de retraite programmées ont été inspectées.

Par ailleurs, la MISSA a géré 15 cas de toxi-infection alimentaire collective. Ce nombre est en augmentation par rapport aux années précédentes (+50%).

Les modalités de contrôle des cressonnières ont connu une évolution en 2008 à la suite de la mise en œuvre des dispositions du «*Paquet hygiène*» (ensemble de règlements et de directives européennes) qui rend caduc l'article 143 du Règlement sanitaire départemental (RSD) relatif aux cressonnières et aux cultures immergées. Par ailleurs, les cressonnières sont désormais considérées comme des productions végétales primaires visées par le protocole de coopération DGAL/DGCCRF/DGS du 29 décembre 2006. La compétence juridique en matière de contrôle officiel des cressonnières relève désormais des services de la Direction Générale de l'Alimentation ce qui implique le transfert des activités de contrôles depuis les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales vers les Directions Régionales de l'Agriculture et des Forêts (Service Régional de la Protection des Végétaux).

Dans le domaine de la santé animale, l'année 2008 a été marquée par la déclaration de 4 nouveaux foyers de fièvre catarrhale dans des élevages de ruminants du département et par la mise en place d'une vaccination facultative, puis obligatoire, contre cette maladie. Un arrêté préfectoral imposant des mesures de restriction aux cheptels de ruminants de l'Essonne est toujours en vigueur.

Le plan d'urgence contre les épizooties majeures, dans sa partie générale présentant les fiches «mission» de chaque intervenant, a été validé par arrêté préfectoral au mois de janvier 2008.

Sécurité et protection économique des consommateurs

L'activité de l'Unité départementale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (UDCCRF), s'articule autour de trois missions : la régulation des marchés, la sécurité et la protection économique des consommateurs.

En 2008, 3053 établissements de toute nature (production, distribution ou prestataires de service, alimentaire ou non) ont été contrôlés conduisant au total à 11.819 actions de contrôle. Outre l'envoi de 2169 rappels de la réglementation, 279 mesures administratives ont été mises en œuvre, 3 arrêtés de fermeture administrative pour travaux ont été pris et 171 procès-verbaux ont été dressés à l'encontre d'opérateurs indélélicats. Il a été procédé également à deux assignations devant le tribunal de commerce pour trouble à l'ordre public économique (deux millions d'euros de dommages à l'économie sont réclamés ainsi que le remboursement de 17 millions d'euros aux fournisseurs). Le montant des transactions proposées (moyen alternatif aux poursuites devant un tribunal) a atteint 103.600€.

La surveillance, la recherche de produits susceptibles d'être fraudés et/ou dangereux ou enfin la gestion des alertes communautaires, ont conduit l'UDCCRF à prélever 481 produits de toute nature (escabeaux, guirlande électrique, jouets, tabouret, isolant thermique et produits alimentaires). 13% des échantillons sont revenus non-conformes et pour certains dangereux nécessitant pour le professionnel un rappel des produits sur le marché. Cette surveillance des produits mis sur le marché s'inscrit dans le cadre soit des plans communautaires de surveillance et de contrôles pour les produits alimentaires (mycotoxines, contaminants, listéria, compléments alimentaires, résidus de pesticides et produits phytosanitaires), soit des plans nationaux pour les produits non-

alimentaires (matériaux électriques, jouets, cosmétiques, ...). Enfin, la surveillance renforcée d'un échantillon d'entreprises (197) tant alimentaire que non-alimentaire présentant un risque a amené l'unité à contraindre certaines d'entre elles à modifier leurs procédures d'auto-contrôles.

Dans le secteur immobilier les contrôles auprès des agences immobilières ont mis en évidence un taux d'infraction constant. Les manquements les plus souvent constatés concernent des publicités pour des biens indisponibles ainsi que des offres de vente à des prix inférieurs à ceux mentionnés dans le mandat de vente signé par le propriétaire. Par ailleurs, 45 syndicats de copropriété ont également fait l'objet d'un contrôle.

Une action particulière a été engagée en direction des maisons de retraite dans le cadre de l'action conjointe avec les autres services de l'État et du Conseil général qui devrait perdurer en 2009. Le ciblage de ce secteur s'explique par la vulnérabilité des résidents souvent en position de faiblesse face aux sociétés exploitantes. Les contrôles opérés dans sept établissements parmi les quatre principaux groupes gestionnaires, ont conduit à 7 dossiers contentieux transmis au Parquet, notamment pour publicité trompeuse et/ou tromperie sur la prestation de service ou délais de paiement des fournisseurs dépassés, et à deux rappels de la réglementation pour quelques clauses abusives dans les contrats. Enfin deux rapports faisant état dans deux maisons de retraite de présomption de détournement de fonds, d'abus de bien social, d'exercice illégal de la profession d'infirmier ainsi que d'une éventuelle dérive sectaire, ont été adressés au Procureur de la République.

Traitement des plaintes des consommateurs

L'UDCCRF a traité 4592 réclamations principalement relatives aux litiges contractuels (61,4%) et à la protection économique du consommateur (25%). Le délai moyen de traitement de ces réclamations s'est maintenu à un bon niveau (5 jours pour les réponses d'information et 56 jours pour les demandes nécessitant une enquête). Le taux de satisfaction exprimé par les publics s'adressant à l'unité a été de 93,7%. Deux dossiers ont particulièrement mobilisé l'unité qui a reçu, pour des faits délictueux, plus de 3000 plaintes de consommateurs de toute la France concernant deux sites Internet de vente en ligne implantés dans le département. Les deux responsables de ces établissements ont vu leur site fermé par décision de justice et ont été mis en examen notamment pour escroquerie et publicité mensongère.

Au regard de la régulation des marchés, six opérations de visites et saisies ont été réalisées dans les entreprises par l'UDCCRF, soit au titre du droit national, soit en assistance aux autorités communautaires. Ces opérations visaient, sous le contrôle du juge des libertés et de la détention, à obtenir des preuves de l'existence de pratiques anticoncurrentielles qui désorganisent les marchés au détriment du consommateur.

Les services des douanes, implantés dans le département de l'Essonne à LISSES et aux ULIS, ont assuré différents contrôles en matière de protection du consommateur et de lutte contre la fraude. Ceux-ci ont porté sur le respect des normes techniques et des normes en matière sanitaire, la lutte anti-contrefaçons.

La vente ambulante sur les foires et marchés constituant un vecteur privilégié d'écoulement des contrefaçons auprès d'une clientèle généralement peu avertie, les contrôles ont été multipliés sur les marchés du département afin d'exercer une forte pression sur les revendeurs.

Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS)

La Direction départementale de la jeunesse et des sports a mis en oeuvre en 2008 une politique de contrôle systématique des établissements de bain, des centres équestres, des parcours acrobatiques en hauteur et des pas de tir représentant au total 101 établissements visités dans le cadre de la protection des publics : 27 des 38 établissements de bains publics, les 3 parcours acrobatiques en hauteur du département, 25 centres équestres sur 103, 15 centres de remise en forme et l'intégralité des 27 installations de tir à l'arc ont fait l'objet d'une visite. 91 établissements ont fait l'objet d'une injonction ou d'une observation de mise en conformité ou d'un suivi contentieux.

En matière d'accueil collectif de mineurs, centres de loisirs et de vacances, 105 accueils ont été contrôlés au titre de la protection des mineurs et du contrôle de la qualité éducative, soit un doublement des visites sur site en 2008.

La formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercice a traité 32 signalements concernant des animateurs, des organisateurs d'accueils de mineurs ou des éducateurs sportifs. En amont de cette formation spécialisée, 52 enquêtes ont été initiées par la DDJS, aboutissant à 18 suspensions et 3 interdictions définitives d'exercice.

PREVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La commission Départementale des Risques Naturels Majeurs a été installée le 22 janvier 2008.

La prévention du risque retrait-gonflement des sols argileux

Le département de l'Essonne est largement concerné par le risque de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux. Dans ce cadre, les services de l'État (DIREN et Directions Départementales de l'Équipement d'Île-de-France) ont élaboré une plaquette d'information relative aux constructions sur terrain argileux : «Comment faire face au risque de retrait-gonflement des argiles ?». Cette plaquette, à destination du grand public, est téléchargeable sur le site Internet de la DIREN : <http://ile-de-France.ecologie.gouv.fr>
4 000 plaquettes ont été également envoyées à l'ensemble des communes de l'Essonne.

La prévision des crues



Le service de prévision des crues Seine moyenne -Yonne- Loing effectue des prévisions et produit des bulletins d'information sur la portion Seine moyenne s'étendant sur le territoire du département de l'Essonne dont la station hydrométrique de Corbeil-Essonnes constitue l'une des stations de référence. Ces informations, actualisées deux fois par jour, sont consultables sur le site Vigicrues (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).

Les plans de prévention du risque d'inondation (PPRI)

PPRI de l'Yerres :

Le PPRI de la Vallée de l'Yerres, jugé prioritaire et commun à 3 départements (Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Essonne), a fait l'objet d'une prescription par arrêté préfectoral du 6 novembre 2008.

La prescription interdépartementale concerne l'ensemble des 29 communes qui bordent l'Yerres, de sa source en Seine-et-Marne jusqu'à sa confluence en Val-de-Marne. La cartographie des aléas inondation sera terminée début 2009. Une première information des acteurs locaux a eu lieu le 16 mai 2008.

PPRI de l'Essonne :

Le PPRI de la Vallée de l'Essonne, qui concerne 2 régions, les départements du Loiret, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et 35 communes, a fait l'objet d'une présentation de la démarche d'élaboration et d'un débat sur les modalités de concertation en présence d'élus locaux et d'associations en mairie de Maisse le 6 octobre 2008. L'élaboration de la carte des aléas inondation sur tout le linéaire du cours d'eau Essonne par le BET Géosciences Consultants a démarré en 2008 et la mise en place de l'équipe projet (DDE 45, 77 et 91) est effective pour réaliser la carte des enjeux et définir les modalités d'association et de concertation qui seront inscrites dans le futur arrêté de prescription interrégional et interdépartemental.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) qui visent à limiter les effets des accidents susceptibles de se produire dans des installations SEVESO par une maîtrise de l'urbanisation adaptée aux aléas et enjeux des secteurs concernés. Le décret n°1130-2005 du 7 septembre 2005 précise les modalités d'élaboration des PPRT qui est confiée aux services des DRIRE et des DDE.

Les risques technologiques identifiés dans l'Essonne correspondent à quatre sites (6 établissements): SMCA à Athis-Mons, OM Group à Sermaise et Saint-Chéron, Isochem-VLP à Vert-le-Petit et CIM-Antargaz à Grigny et Ris-Orangis.

PPRT SMCA : L'élaboration des cartes des aléas technologiques (par la DRIRE) et la carte des enjeux (par la DDE) a permis de prendre, le 19 septembre 2008, un arrêté interdépartemental prescrivant le PPRT autour du dépôt d'hydrocarbures de la société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA) sur la plate-forme aéroportuaire d'Orly. Celui-ci concerne la commune d'Athis-Mons et de Villeneuve le Roi (94).

Le processus de concertation pour l'élaboration du règlement du PPRT a été lancé. Une première réunion d'association a eu lieu le 21 novembre 2008 en sous-préfecture de Palaiseau devant les personnes et organismes associés pour présenter les données techniques (carte des aléas et des enjeux, plan de zonage brut ainsi que les règles minimales d'urbanisme applicables).

Des investigations complémentaires seront lancées début 2009 pour réaliser un diagnostic des bâtis concernés par les aléas afin d'apporter une meilleure réponse réglementaire du PPRT à un niveau d'exposition donné. L'objectif est d'assurer la protection des personnes résidentes.

SECURITE ENVIRONNEMENTALE

La préservation de la qualité de l'eau

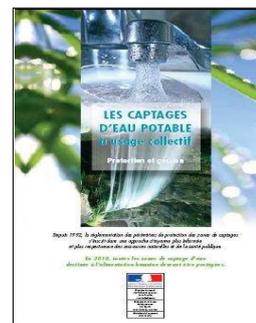
Comme en 2007, la qualité de l'eau distribuée s'est améliorée en 2008, à la suite de l'installation d'unités de traitement efficaces, de l'arrêt des captages les plus pollués ou de la dilution de leur eau.

Afin de lutter contre les pollutions ponctuelles et accidentelles, l'un des objectifs prioritaires du Plan national santé-environnement vise à ce que les captages exploités pour la production d'eau potable bénéficient d'une déclaration d'utilité publique des périmètres de protection pour 80 % d'entre eux en 2008 et 100 % en 2010. Par conséquent, la sécurisation des principales prises d'eau en Seine se poursuit activement.

En 2008, sur les 74 captages d'alimentation en eau potable (et d'adduction collective) situés sur le territoire de l'Essonne :

- 2 font partie des champs captants du Val-de Marne (Les Bréants, à Brunoy), ou de Seine-et-Marne (Varenes ressource, à Varenes Jarcy) et sont gérés, pour la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), par ces départements,
- 4 sont non protégeables (Boigneville, Champmotteux, Etrechy 2 et Villeneuve-sur-Auvers),
- 48 disposent d'un arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection,
- 19 font l'objet de procédures de DUP en cours.

Parmi les 19 procédures en cours, les 4 dossiers concernant les prises d'eau de surface ont été déposés en préfecture en 2008 et sont en cours d'instruction par les services de l'État. Les enquêtes publiques sont prévues pour 2009. La protection de ces captages permettra d'assurer l'alimentation eau de près de 90% de la population essonnienne par une ressource protégée. Des inspections ont été menées en 2008 sur les périmètres de protection mis en place sur 6 captages.



Une plaquette départementale a été réalisée sur les captages à usage collectif, avec un rappel de la réglementation et des informations sur la procédure de DUP et de protection des ouvrages. Cette plaquette sera diffusée aux collectivités en même temps que le rapport annuel au maire et aux particuliers lors de toute question. Pour la protection de l'eau et l'amélioration de sa qualité, la DIREN s'est engagée dans la définition des quatre captages prioritaires prévue par le Grenelle de l'environnement, dans la perspective du programme préfectoral de lutte contre les pollutions.

Une révision du programme d'action Nitrates a également été amorcée en 2008, marquée par un renforcement des exigences tendant à l'utilisation équilibrée des fertilisants et à la maîtrise des risques de fuite de nitrates (mise en place de bandes en herbe...). Enfin, la lutte contre l'envahissement par certains végétaux qui, depuis 2008, vise les bassins versants pilotes de la Juine, de l'Essonne et de l'Orge, mobilise les services dans le cadre du réseau «Phyt'eaux propres».

La participation des services concernés à la première partie du Schéma Directeur Départemental de l'Alimentation en Eau Potable s'est poursuivie : le bilan de la situation des collectivités de l'Essonne par rapport à l'eau potable est désormais terminé et met en évidence une sécurisation faible ou insuffisante d'une partie du Sud Essonne. Sur la base de ce bilan, des actions doivent être définies pour protéger la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) a également mis à disposition sa connaissance territoriale des services d'eau et d'assainissement du département de l'Essonne pour la réalisation de l'étude «bilans et perspectives de l'eau potable en Essonne» sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. Des solutions pour la sécurisation de l'approvisionnement dans le Sud Essonne ont pu ainsi être identifiées.

Elle a également organisé une réunion d'information sur la thématique de l'eau potable qui a réuni des représentants de plus d'une cinquantaine de collectivités.

La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) participe à l'information des usagers et des maires concernant la qualité de l'eau. Cette information prend la forme d'un bulletin d'analyse synthétique joint à la facture d'eau pour les usagers et d'un rapport annuel envoyé à chaque maire du département. Par ailleurs, l'année 2008 a été marquée par la participation à la rédaction du rapport européen relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine portant sur les années 2005 à 2007. Ce rapport a été transmis à la commission européenne conformément aux dispositions communautaires. Il se présente sous la forme d'un bilan qualitatif et quantitatif concernant les eaux brutes et superficielles destinées à la production d'eau alimentaire et les eaux destinées à la consommation humaine distribuées dans les unités de distribution (UDI) de plus de 5 000 habitants.

La DDASS mène également une politique volontariste au niveau des collectivités qui distribuent une eau non conforme afin qu'elles s'engagent dans la démarche de demande de dérogation. L'objectif étant de fixer un échéancier de mise en œuvre d'une solution pour remédier au problème de distribution.

Dans le domaine du contrôle des eaux de baignade, 13 inspections de piscine ont été effectuées et ont conduit à la réalisation d'un rapport annuel d'inspection compilant les rapports d'inspection et synthétisant les principales infractions relevées dans ces établissements afin d'avoir une visibilité des actions menées d'une année sur l'autre. Une plaquette départementale a été réalisée permettant de présenter l'évolution de la qualité des eaux dans ces établissements, mais également de fournir des informations sur les problématiques principales auxquelles sont confrontés les gestionnaires (notamment sur les légionelles et les conditions d'hygiène des baigneurs). Cette plaquette a été diffusée pendant la saison estivale à toutes les collectivités et aux gestionnaires de ces établissements.

Le contrôle des installations classées

Les installations industrielles ou agricoles sont susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions et des nuisances. La prévention étant primordiale, le bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture a poursuivi le travail entrepris dans ce domaine en relation avec le groupe de subdivisions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) et a également développé la communication, tout aussi essentielle pour garantir le droit à l'information.

Ainsi, la vigilance de l'inspection des installations classées a été constante, 195 inspections ayant été menées en 2008. Celles-ci ont conduit à sanctionner les comportements contrevenant à la réglementation avec 41 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, 4 arrêtés préfectoraux de consignation et 1 suspension d'activité.

21 plaintes pour nuisances diverses ont été traitées en 2008 par la DRIRE. Parmi celles-ci, 9 concernaient des installations connues des services de la préfecture. 4 suivis de plaintes ont permis de constater l'exercice d'activités sans autorisation ou déclaration préalable. Enfin, 8 plaintes ne concernaient pas des établissements relevant de la législation des installations classées. La DRIRE et la DDSV ont effectué, en 2008, 20 contrôles inopinés sur les rejets eau ou air dont 9 se sont révélés non conformes. Les contrôles inopinés de recherche de légionelles dans 68 établissements ne se sont pas révélés conformes pour 5 d'entre eux. Parmi ceux-ci, 3 ont atteint le seuil d'alerte et aucun le seuil d'action.

Deux opérations «coup de poing» correspondant aux priorités du Grenelle de l'Environnement ont été menées dans les entrepôts et les pressings.

L'opération «coup de poing Entrepôt» s'est déroulée en mai 2008 dans 12 entrepôts de l'Essonne. L'inspection portait sur deux thématiques : conception de l'entrepôt et prévention et lutte contre l'incendie. Un tiers de ces inspections a été suivi d'un arrêté de mise en demeure de respecter les prescriptions de fonctionnement.

L'opération «coup de poing Pressings» s'est déroulée en octobre 2008 dans 5 pressings de l'Essonne. Les installations de nettoyage à sec ont été contrôlées principalement sur les risques associés à l'utilisation du perchloréthylène. La totalité des inspections a donné lieu à des arrêtés de mise en demeure de respecter les prescriptions de fonctionnement ; les non-conformités relevées concernaient notamment l'absence d'une ventilation indépendante et de cuvettes de rétention pour les produits dangereux.

7 arrêtés préfectoraux ont également autorisé des nouvelles installations classées pour la protection de l'environnement et 32 arrêtés ont encadré par des prescriptions complémentaires le fonctionnement d'installations déjà existantes. Enfin, ce sont 97 récépissés de déclaration qui ont été délivrés par le Préfet pour l'année 2008.

Les 6 établissements SEVESO seuil haut et les 3 établissements SEVESO seuil bas du département ont continué à faire régulièrement l'objet de contrôles et de mises à jour de leurs prescriptions de fonctionnement. 6 inspections des installations SEVESO seuil haut se sont déroulées en 2008.

La Compagnie Industrielle Maritime a été autorisée par arrêté préfectoral du 23 avril 2008 à étendre ses activités sur le site de Grigny.

Des actions se sont également poursuivies dans le cadre de la directive européenne IPPC du 24 septembre 1996 dont l'objet est la mise en oeuvre d'une approche intégrée de la réduction de la pollution qui prend en compte de façon globale la réduction des émissions dans l'air, l'eau, le sol et une meilleure gestion des déchets afin d'atteindre un haut niveau de protection de l'environnement dans son ensemble par l'application des meilleures techniques disponibles. En Essonne, cette réglementation a été à l'origine de 3 arrêtés préfectoraux complémentaires en 2008 suite à la remise et l'étude des bilans de fonctionnement des entreprises concernées.

La mise en place d'une filière de collecte et de traitement spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) constitue un enjeu environnemental majeur du fait des substances contenues dans ces équipements et de l'important potentiel de recyclage des matières composant ces appareils. Cette filière est opérationnelle en France depuis le 15 novembre 2006 et continue de se développer. Ainsi, dans le département, deux installations ont été autorisées à exercer ces activités en 2008 par arrêté préfectoral.

Les sites et sols pollués ont également mobilisé les services de la préfecture, de la DDASS et de la DRIRE notamment par l'organisation d'une réunion publique qui s'est tenue en mairie de Sermaise le 30 octobre 2008 au sujet du site Gerber. Devant les élus, les associations et les riverains, ont été présentées les évolutions des mesures de la qualité de l'air et des eaux souterraines.

Le site de la société Altis Semiconductor sur les communes de Corbeil-Essonnes et du Coudray-Montceaux, sur lequel une pollution ancienne a été découverte, a été également concerné. La migration de la pollution des eaux souterraines à l'extérieur du site a fait l'objet de communication régulière de la société vers les riverains concernés sous la tutelle de la DDASS et de la DRIRE. La société Altis a également pris en charge l'établissement d'un plan de gestion de cette pollution qui a été encadré par arrêté préfectoral du 12 septembre 2008. Les rencontres avec les riverains ont déjà débuté pour déterminer les solutions les mieux adaptées à leur habitation.

L'année 2008 a également été placée sous le signe du dialogue et de la concertation avec la réunion des 5 commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) auprès des installations de stockage de déchets et usines d'incinération d'ordures ménagères. Deux commissions locales de suivi de l'environnement (CLSE), destinées comme les CLIS à veiller à l'information et à la concertation autour d'installations dont l'activité ou une situation particulière rendent cette information nécessaire, ont été réunies autour de la carrière exploitée par la société Enviro-Conseil-Travaux (ECT) à Forges-les-Bains et de la société Altis Semiconductor sur les communes de Corbeil-Essonnes et du Coudray-Montceaux.

PROTECTION DES DROITS ET DES LIBERTES INDIVIDUELLES

LA DELIVRANCE DES TITRES



L'État est producteur de sécurité juridique par ses activités de réglementation et de délivrance des titres qui authentifient la situation des particuliers.

Au-delà de ses activités courantes, la Direction de l'Identité et de la Nationalité a porté son effort sur les pistes de modernisation et de rationalisation : participation active à la réflexion RGPP sur le rôle des structures de l'État en matière d'immigration, anticipation du lancement du passeport biométrique, harmonisation des procédures d'instruction dans les guichets d'accueil.

Le bureau des titres d'identité a préparé le dispositif dédié au lancement du passeport biométrique en partenariat avec l'Union des maires de l'Essonne, les communes pressenties et l'Agence nationale des titres sécurisés, de manière coordonnée avec les sous-préfectures de Palaiseau et d'Étampes. Ce nouveau dispositif permettra de mieux lutter contre la fraude et la criminalité internationale.

En 2008, 43613 cartes nationales d'identité et 31 589 passeports ont été délivrés, ce qui correspond respectivement à une baisse 3% et à une hausse de 2% par rapport à 2007.

Les délais de production de ces titres ont été réduits. Ainsi les délais moyens mensuels sur l'année sont respectivement de 4,96 jours pour les CNI et de 5,79 jours pour les passeports.

Le bureau du séjour des étrangers, conformément aux directives gouvernementales, a consacré une part accrue de son action en faveur de l'immigration professionnelle : délivrance de la nouvelle carte de séjour «compétences et talents», renforcement des collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur, dispositif d'instruction des dossiers d'admission exceptionnelle par le travail.

Le nombre des titres délivrés s'établit à 45 996, dont 25 358 définitifs.

Le bureau de la circulation à la Direction de la Cohésion Sociale a préparé la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) appelé à remplacer en 2009 le fichier national des immatriculations qui arrivait à saturation. Désormais, les véhicules recevront à vie un numéro d'immatriculation de 7 caractères noirs : 2 lettres-3 chiffres-2 lettres, sur des plaques blanches. Ce numéro sera attribué chronologiquement selon une série nationale unique.

Comme en matière d'identité, la production des titres sera entièrement centralisée par l'Agence nationale des titres sécurisés pour un traitement plus rapide et plus sûr.

Les services de la préfecture ont délivré 118 363 cartes grises et 43 983 permis de conduire, ce dernier chiffre étant en hausse de 2% par rapport à l'année précédente. Enfin, 622 décisions administratives de suspension de permis de conduire ont été prises.

La sous-préfecture de Palaiseau, qui dispose d'un service d'accueil grand public, a connu, comme la préfecture, une légère baisse dans le nombre de CNI délivrées par rapport à 2007: 48 626, soit une diminution de 1,2%. Elle a, en outre, délivré 35 533 passeports.

La section «Étrangers» de la sous-préfecture a connu une augmentation de sa fréquentation de 6,5% en recevant 29 659 étrangers. Cette augmentation s'explique par la reprise des compétences du commissariat de LONGJUMEAU et la reprise de procédures jusqu'alors traitées par la préfecture. Au total, 12 482 titres, soit une augmentation de 44,5% par rapport à 2007, ont été délivrés à des étrangers. Face à l'augmentation de cette activité, un bureau dédié au suivi des procédures «étrangers» a été créé à la sous-préfecture, indépendant du bureau de l'identité en charge des CNI-passeports.

Le service de la circulation de la sous-préfecture a délivré 59 365 cartes grises, soit une diminution de l'activité de 11%.

La sous-préfecture d'Étampes a reçu, pour sa part, 69 288 usagers en 2008. Elle a délivré 11 938 CNI et 7 352 passeports. 32 847 cartes grises ont été également délivrées. Un accompagnement des maires des communes concernées par le déploiement des dispositifs de recueil des passeports biométriques a été organisé. Les professionnels de l'automobile ont été régulièrement informés des démarches nécessaires à la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV).

LE CONTROLE DE LEGALITE

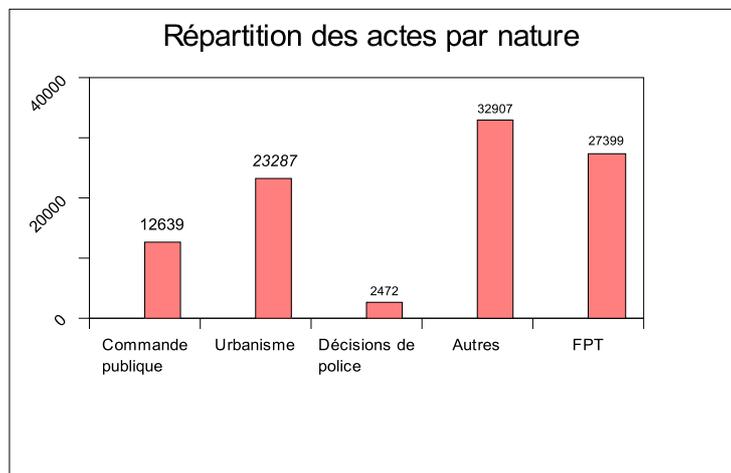
L'année 2008 a été marquée par la centralisation en Préfecture du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes des collectivités relevant de l'arrondissement de Palaiseau et la centralisation du seul contrôle budgétaire pour la sous-préfecture d'Étampes.

En vue du contrôle de légalité, 98 704 actes ont été reçus par la préfecture et les sous-préfectures soit une baisse de 19,6 % par rapport à l'année 2005 (122 717 actes).

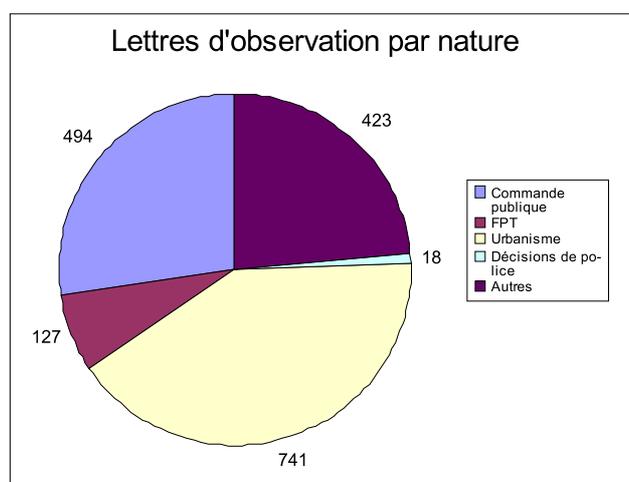
On constate ainsi sur quatre années consécutives une diminution constante et sensible du nombre des actes transmis en préfecture et sous-préfectures. Cette évolution est la conséquence directe des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En 2008, 5% de l'ensemble de ces actes a été transmis de manière dématérialisée par l'application ACTES à laquelle 15 collectivités sont connectées contre 4 en 2007.

L'application d'une stratégie formalisée de contrôle dans le cadre d'un programme annuel de priorités et une rationalisation des méthodes de travail ont permis de recentrer le contrôle de



légalité sur les domaines les plus sensibles. Par ailleurs le conseil apporté aux collectivités locales en amont de la signature des actes permet toujours d'éviter des difficultés ultérieures. Le nombre total de lettres d'observation s'est élevé en 2008 à 1803 soit une augmentation d'environ 10% par rapport à 2007. L'urbanisme et la commande publique se révélant les domaines où les illégalités constatées sont les plus nombreuses



50 déférés en annulation ont été engagés devant le tribunal administratif, dont 8 concernent les actes relatifs aux agents territoriaux, 2 les actes de commande publique, 21 les actes d'urbanisme et 4 les décisions de police. Le tribunal administratif a rendu 22 jugements sur des déférés, dont 21 sont favorables au préfet.

En matière de **contrôle budgétaire**, 473 budgets primitifs et 2041 autres documents budgétaires (budgets annexes, budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes administratifs et comptes de gestion) ont été reçus en 2008.

Ont été également reçus 5170 actes relatifs aux finances des collectivités dont 154 ont conduit à une lettre d'observations et 366 ont fait l'objet de remarques téléphoniques.

461 budgets primitifs ont été contrôlés ainsi que 2038 autres documents budgétaires. 194 documents budgétaires ont été réformés après intervention des services préfectoraux.

En 2008, il y a eu 8 saisines de la chambre régionale des comptes :

- 2 pour la non adoption du budget dans le délai imparti par la loi (article L.1612- 2 du CGCT)
- 3 pour déséquilibre (article L. 1612-5 du CGCT)
- 1 pour non adoption du compte administratif (article L. 1612-13 du CGCT)
- 2 pour déficit du compte administratif (article L. 1612-14 du CGCT)

LES ENQUETES PUBLIQUES

22 enquêtes environnementales et 15 enquêtes publiques pour préparer les décisions relatives à l'utilité publique de projets d'aménagement, dont notamment celle relative à l'extension du campus HEC à Saclay, ont été organisées.

Le projet interdépartemental de liaison de transport en commun en site propre entre Sénart et Corbeil-Essonnes, sur les communes de Lieusaint, Saint-Pierre-du-Perray, Saint-Germain-les-Corbeil et Corbeil-Essonnes, porté par le syndicat des transports d'Île-de-France et l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart, a été déclaré d'utilité publique par arrêté inter préfectoral du 25 février 2008.

La déclaration d'utilité publique de la liaison de la RD 31 entre les RD 17 et 74 sur les communes d'Itteville et de Saint-Vrain a été prononcée par arrêté préfectoral du 18 décembre 2008.

L'ORGANISATION DES ELECTIONS

La sécurité juridique se manifeste aussi par la garantie des droits du citoyen à travers l'organisation des élections. L'année 2008 a été marquée par l'organisation des élections cantonales (417 888 électeurs) et municipales (748 728 électeurs) des 9 et 16 mars et des élections prud'homales du 3 décembre (341 828 électeurs).

REPONDRE AUX DEFIS DE LA CRISE, SOUTENIR L'ECONOMIE, PREPARER L'ESSONNE DE DEMAIN

REPONDRE AUX DEFIS DE LA CRISE

La crise financière d'origine américaine, se propageant mi-septembre à l'Europe, a brutalement mis à mal les conditions de financement des banques et leur capacité à accorder des prêts aux acteurs économiques.

Dès le mois d'octobre, l'État s'est engagé :

- dans un plan de financement de l'économie pour répondre aux besoins de liquidités des banques à moyen terme et au renforcement de leurs fonds propres,
- dans le soutien de l'activité et des PME grâce aux garanties de prêts OSEO et la création du fonds stratégique d'investissement,
- dans une politique de l'emploi renforcée

LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Plusieurs dispositifs départementaux ont été mis en place, dès l'automne, pour la mise en oeuvre des mesures nationales, mobilisant ainsi les services de l'État en créant ou en sensibilisant les structures existantes:

- **Création de la Commission Départementale de Financement de l'Économie : CDFE**

Le 27 octobre 2008, le Préfet a mis en place cette commission, assisté du Trésorier-Payeur Général et du Directeur de la Banque de France départemental pour informer les acteurs économiques, partenaires de cette commission, des mesures prises au niveau national et de leurs objectifs, pour effectuer un diagnostic de la situation locale, suivre de manière régulière les engagements pris par les banques. Pour assurer cette mission, la commission s'est réunie tous les 15 jours d'octobre à décembre 2008, selon un rythme mensuel depuis.

- **Dispositif simplifié de la Commission des Chefs de Services Financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage : CCSF**

La CCSF s'est mobilisée pour instruire rapidement les demandes et proposer des échelonnements de dettes dans des conditions assouplies à l'égard des entreprises qui connaissent des difficultés provoquées par la crise financière.

La CCSF a examiné, sur l'année 2008, 41 nouvelles demandes de plan global d'apurement de dettes fiscales et (ou) sociales d'entreprises, préservant ainsi, autant que possible, l'emploi de 593 salariés.

Sur l'année 2008, plus de 60 entreprises bénéficiaires de plan d'apurement ont honoré les échéances mensuelles accordées et ont versé plus de 4,5 millions d'euros qui ont été reversés dans les caisses de l'URSSAF, des ASSEDIC, des Impôts et du Trésor public.

L'application de mesures exceptionnelles de soutien sectoriel a bénéficié entre autres aux agriculteurs grâce au remboursement partiel de la TIPP sur les achats, au 1er semestre 2008, de fioul à destination de leur exploitation. Cela a représenté 330 demandes pour un montant de remboursement partiel de 133 K€.

Les transporteurs routiers ont bénéficié également d'un examen rapide et bienveillant de leur demande d'étalement de charges fiscales et sociales.

- **réunion du Comité Départemental d'Examen des difficultés Financières des entreprises : CODEFI.**

Le Codefi, afin de mieux comprendre et d'anticiper des difficultés éventuelles dans le développement des entreprises essonniennes, s'est réuni tous les deux mois pour actualiser et affiner sa connaissance de la conjoncture économique du département. Ce comité a évoqué la situation des entreprises qui avaient saisi le Préfet sur des difficultés de financement.

- Création d'un dispositif de soutien aux entreprises par la DRIRE : opération «Parrain PME»

Cette opération nationale, décidée par Madame Christine Lagarde le 8 octobre 2008, identifie les DRIRE comme étant les interlocuteurs les plus pertinents pour écouter et comprendre les difficultés des entreprises, compte tenu de leurs missions de développement économique.

Le Groupe de Subdivisions de l'Essonne s'est organisé pour que les demandes des entreprises liées aux circonstances de la crise financière soient traitées en temps réel en interne ou réorientées vers les services compétents. Un tableau d'identification des «relais locaux» a été finalisé et les acteurs concernés par le dispositif «parrainage» sensibilisés à la démarche.

Pour être en capacité de soutenir davantage le développement des entreprises en anticipant les mutations économiques propres à chaque secteur industriel, des contacts ont été initiés avec les responsables des principales structures de soutien à l'innovation du département.

Une base de données, enrichie par diverses sources (OSEO, COFACE, PM'UP, ARITT, revues économiques...) a été constituée, et permet aux chargés de mission DRIRE du département d'adopter une démarche proactive.

A fin 2008, des informations ont été recueillies dans le département auprès de 25 entreprises employant 737 salariés, principalement dans les secteurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication) et de l'électronique.

Ces PME ont été orientées vers OSEO pour des problématiques relatives au financement des investissements et à la mobilisation du poste clients, la Trésorerie Générale pour des difficultés financières inhérentes au paiement des cotisations sociales et fiscales, la TVA, la Taxe professionnelle ou pour des informations sur le statut Jeunes Entreprises Innovantes, le médiateur du crédit pour la limitation des encours bancaires.

D'une manière générale, le «parrainage PME» par la DRIRE est perçu très positivement par les PME.

- Mobilisation de la Trésorerie Générale

Les acteurs économiques du département ont été informés des mesures mises en place par le gouvernement pour pallier les effets ressentis par les entreprises. Cette communication s'est déroulée avec les partenaires de la Direction locale des Finances publiques, organes administratifs, financiers et consulaires départementaux.

A cet égard, début décembre le Trésorier-Payeur général a rencontré les chefs d'entreprises dans les locaux de la Chambre de métiers et de l'artisanat, en assemblée générale, à la Chambre de commerce et d'industrie lors d'une réunion ayant pour thème principal la sauvegarde de la trésorerie des entreprises, ainsi que dans les locaux de la Banque de France lors d'un comité de pilotage de l'association SOS Entreprises 91 (CCI).

Le Trésorier-Payeur général s'est attaché à faire aboutir les demandes de financement des collectivités et établissements publics ainsi qu'à sensibiliser les ordonnateurs publics à la nécessité de procéder rapidement aux mandatements des factures reçues.

Par ailleurs, les comptables publics ont accordé des remises de majorations sur taxes professionnelles et taxes foncières aux entreprises présentant des difficultés réelles et plus de 200 d'entre elles ont bénéficié de délais de paiement pour ces impôts (total des recettes fiscales concernées : plus de 800 K€ au 31 décembre 2008).

Cette mobilisation a permis :

- le soutien de la trésorerie des entreprises, partant de l'accélération des paiements publics, des interventions ponctuelles pour accélérer le paiement de factures hospitalières ainsi que des remboursements de TVA ou crédits impôts recherche à des entreprises.
- l'aboutissement de demandes de financement des collectivités et établissements publics

- la sensibilisation des ordonnateurs publics à la nécessité de procéder rapidement aux mandatements des factures reçues.
- La création de la médiation bancaire et désignation du Directeur de la Banque de France en qualité de médiateur départemental

La mission nationale de médiation du crédit, confiée à M Ricol et placée auprès du Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, est destinée à résoudre les difficultés de trésorerie et de financement des entreprises qui n'ont pas pu trouver de solution avec leurs banques et avec OSEO. Afin d'accompagner l'activité économique et anticiper les conséquences de la crise pour les entreprises, un accord a été conclu afin que les établissements bancaires s'engagent à assurer la croissance de leurs encours de crédit à un rythme de 3 à 4 % par an jusqu'à la fin de l'année 2009.

Localement, le directeur de la Banque de France et le Trésorier-Payeur général constituent le pilier du dispositif sous la direction du Préfet à travers la cellule opérationnelle de suivi qui a à traiter des cas individuels et qui s'est réunie pour la première fois le 21 novembre 2008, puis tous les 15 jours.

Fin 2008, 51 dossiers ont été traités avec un taux d'issue favorable de 66%. La grande majorité des dossiers reçus a concerné des TPE.

Les issues négatives enregistrées, à peu d'exceptions près, concernent des entreprises sous-capitalisées et non rentables, des projets de création non réalistes ou avec une implication personnelle du créateur notablement insuffisante, des refus d'adopter un mode de financement approprié, des prélèvements excessifs de l'exploitant au regard de la rentabilité dégagée, des problèmes de gestion ou de positionnement bien antérieurs à la crise.

- **Renforcement des moyens d'OSEO :**

La capacité de prêt d'OSEO financement est accrue de 50%, dès le mois d'octobre 2008 grâce à l'ouverture d'une nouvelle ligne de refinancement de 2 milliards d'euros par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le volume des garanties accordées par OSEO garantie aux prêts bancaires des PME est, quant à lui, augmenté de 2 milliards d'euros.

LE PLAN DE RELANCE



Le 4 décembre 2008, à Douai, M Le Président de la République, a annoncé le lancement du plan de relance de l'économie et la création du fonds stratégique d'investissement, destiné à investir dans le développement des entreprises en difficultés.

Ce plan de relance de 26 Md€ vise à **soutenir l'activité par l'investissement public et sauver ainsi des emplois.**

Cet effort d'investissement associe les entreprises publiques et les collectivités territoriales. Dans le département de l'Essonne, le plan de relance se traduit par les engagements suivants :

• dans les domaines stratégiques : infrastructures et équipements civils

- Outre la réalisation prévue en 2009 de travaux d'entretien routier sur les RN 118 et 104, le plan de relance permet d'accélérer, par la mobilisation anticipée de financements, le programme de modernisation des itinéraires routiers (PMIR). Les travaux pour le diffuseur de Courtaboeuf et l'aménagement du ring des Ulis sur la RN 118 sont ainsi confirmés et priorités.
- L'attribution d'une enveloppe pour les équipements civils améliorera la sécurisation des locaux et des patients sur trois établissements hospitaliers en Essonne (centres hospitaliers

Sud Francilien et d'Orsay ainsi que l'établissement public Barthélémy Durand à Étampes). S'agissant des établissements médico-sociaux, l'opération de modernisation et de restructuration de la Maison d'Accueil Spécialisée « Le Mascaret » à Montgeron a été retenue.

- L'accélération des investissements pour la recherche et l'enseignement supérieur permettra le financement de très grandes infrastructures de recherche telles que les installations Soleil, Neurospin CEA Saclay, Genci, activera l'opération Campus de Saclay et permettra la réhabilitation de logements étudiants sur le plateau du Moulon.
- Le programme de rénovation du patrimoine de l'État est également doté d'une enveloppe exceptionnelle pour l'amélioration de la performance énergétique ou l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments administratifs; la cité administrative d'Evry a été retenue pour un montant de 1 595 000€. Le patrimoine du Ministère de la justice percevra également une dotation pour des travaux de mise en sécurité ou de réhabilitation.

● dans le secteur du logement :

Ce volet important de soutien au logement et à l'effort de construction bénéficie de mesures puissantes d'aides à la construction et à la réhabilitation de logements.

L'État interviendra directement ou par l'intermédiaire des délégataires de compétence ainsi que par ses opérateurs, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

L'objectif est, tout en accélérant les programmes en cours, d'augmenter les objectifs afin d'améliorer le carnet de commandes des entreprises du bâtiment et de l'immobilier déjà affecté par la baisse des mises en chantier et des ventes de logements. Ces mesures permettront également d'améliorer l'accès au logement des ménages, notamment ceux aux faibles ressources.

Le plan se décline sur tous les secteurs du logement de la construction neuve, de l'amélioration du parc existant, de la rénovation urbaine, de l'hébergement et des structures d'accueil.

Ainsi, l'octroi de 35 M€ de capacités d'engagement supplémentaires aux projets de rénovation urbaine du département, va permettre de débloquer dès 2009 de nombreux chantiers tant en matière de logements que d'infrastructures et d'équipements.

● en soutenant l'investissement des collectivités locales :

L'objectif est d'accompagner les collectivités qui souhaitent accroître leurs investissements en 2009 en anticipant sur le versement du fonds de compensation de la TVA qui normalement aurait été versé avec un décalage de 2 ans.

Cette disposition se traduit par deux effets : les collectivités qui s'engagent dans cette démarche percevront en 2009 les attributions du FCTVA dues au titre des dépenses mandatées en 2007 et en 2008 et celles qui respecteront cet engagement conserveront l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA en 2010 et les années suivantes.

Le plan de relance **renforce également les politiques de l'emploi** en accélérant la fusion ANPE-ASSEDIC, en incitant à l'embauche dans les entreprises de moins de 10 salariés, en accentuant le dispositif des contrats aidés, en améliorant les conditions d'indemnisation du chômage partiel.

En ce qui concerne cette dernière mesure, alternative au licenciement économique, une évolution réglementaire a permis d'améliorer l'indemnisation du chômage partiel et d'assouplir le dispositif. En 2008, l'État a dépensé 50 millions d'euros.

Ainsi en Essonne, le recours au chômage partiel a augmenté de façon significative à la fin de l'année 2008 : 74 demandes déposées en 2008 représentant 960 salariés, soit le double de 2007 et 181 489 heures indemnisées en 2008 dont 54 534 pour le dernier trimestre 2008.

Fin 2008, le secteur le plus concerné par le chômage partiel était le secteur de l'automobile et les entreprises de plus de 100 salariés.

75 % des montants injectés dans l'économie devraient avoir un effet dès 2009 sachant que la rapidité d'exécution de ce plan est rendue possible :

- par une simplification des procédures dans le domaine de la commande publique (allègement des obligations de publicité et relèvement du seuil des marchés) et de l'urbanisme,
- par un accompagnement des mesures en augmentant les avances versées sur les marchés publics de l'État en 2009 pour maintenir la trésorerie des fournisseurs (l'avance minimale passant de 5 % à 20 % sur tous les marchés supérieurs à 20 000 €), en améliorant les délais de paiement (pour l'Essonne, ce délai sur 2008, tous ordonnateurs confondus, était de 20,53 jours).

SOUTENIR L'ECONOMIE

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LES AIDES A L'AGRICULTURE

Les aides directes

709 agriculteurs ont déposé une demande d'aide au titre des aides végétales en 2008 contre 724 en 2007 et 740 en 2006, pour une surface stable (85000ha). Le taux de dépôt direct reste majoritaire d'une année sur l'autre et peut s'expliquer par la confiance qui s'est instaurée entre les services de l'État et les agriculteurs, et par l'importance croissante que revêt la déclaration au regard des revenus des agriculteurs.

La part de la télédéclaration a poursuivi son accroissement pour passer de 6% en 2007 à 8,1% en 2008.

Le montant des aides aux surfaces payées en 2008 s'élève à 30 303 23 €.

Parallèlement, 31 demandes d'aide aux productions animales ont été déposées

Les aides liées au développement rural



En 2008, un seul contrat pour reconversion à l'agriculture biologique a été souscrit pour une production de maraîchage ainsi que 8 «contrats PRAIRIE» biodiversité en vue de préserver l'œdicnème criard (financés à 100 % par le Conseil Régional).

Parallèlement 81 contrats de mesure rotationnelle, 60 contrats d'agriculture durable, «5 contrats PRAIRIE» (lutte contre l'érosion et biodiversité) ont été instruits, il s'agit de mesures pluriannuelles souscrites au cours des années antérieures. Enfin 7 plans végétaux pour l'environnement, souscrits en 2007, ont été suivis sur 2008.

Les aides à l'installation

8 jeunes agriculteurs se sont installés en 2008 (12 en 2007) dans le cadre des aides à l'installation, ils ont bénéficié d'une dotation et de prêts bonifiés. Ces installations se sont faites, pour 7 d'entre elles, en grandes cultures (dont 1 avec une partie de production spécialisée en oignons) et une installation équine. La moitié de ces jeunes est âgée de moins de 30 ans. La surface moyenne d'installation en grandes cultures est de 115ha, mais présente une grande disparité.

En 2008, le montant total des dotations à l'installation des jeunes agriculteurs s'élève à 116 275 € (183 725 € en 2007), soit un montant moyen par dossier de 14 534 € (15 320 € en 2007) avec un minimum de 10 500 € et un maximum de 17 300 €.

Les aides aux agriculteurs en difficulté

L'enveloppe 2008 s'élevait à 86 200 €. Deux réunions de la C.D.O.A. «Section agriculteurs en difficulté» ont été tenues, au cours desquelles ont été présentés 9 dossiers de prise en charge de cotisations sociales, dont 1 a reçu un avis défavorable (hors dispositif).

La décision définitive d'octroi d'une aide «agriculteur en difficultés» relève à présent de la Mutualité sociale agricole Île de France et non plus du Préfet du département. Néanmoins, la C.D.O.A. rend un avis, après examen de la viabilité de l'exploitation, objet du plan de redressement.

Parallèlement à ces aides, des contrôles sur les surfaces et la conditionnalité des aides sont opérés.

Chaque année, les déclarations des agriculteurs font l'objet de contrôles dont l'objet porte principalement sur les superficies des parcelles, la nature des cultures et le respect des engagements pluriannuels. Alors que la sélection des dossiers à contrôler est réalisée par la DDAF, les contrôles terrain sont réalisés par la direction régionale de l'Agence Unique de Paiement (AUP). Ainsi en 2008, 11 contrôles sur place sur les aides directes ont été réalisés, dont 7 au titre du développement rural.

L'ensemble de ces contrôles n'a pas révélé d'anomalie majeure, à l'exception d'un dossier, qui a eu pour conséquence de réduire le montant des aides versées à l'agriculteur.

La conditionnalité consiste à subordonner l'octroi des aides directes au respect de certaines exigences. Ce principe, introduit en 2003 par l'accord de Luxembourg à l'occasion de la réforme de la Politique agricole commune, a été mis en œuvre de façon progressive sur trois ans à compter de 2005.

A ce titre, 29 exploitations ont été soumises à contrôle au cours de l'année 2008 : 8 au titre du domaine environnement (sans anomalies) ; 7 au titre des domaines santé animale, identification bovine, ovine et protection animale (dont 1 contrôlé au titre de la prime à la brebis) ; 7 au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales (aucune anomalie n'a été constatée) ; 7 au titre du domaine santé/production végétale (1 anomalie).

LES AIDES AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Au cours de l'année 2008, deux opérations ont été financées par le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour :

- la mise aux normes et la re-dynamisation du marché Contin à Paray-Vielle Poste, cette opération est subventionnée à hauteur de 153 146€ en investissement.
- une étude préalable à une opération de re-dynamisation des espaces commerciaux à Longjumeau pour une subvention de 7100€ en fonctionnement.

Deux acomptes d'un montant de 37 712€ ont été versés à la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne au titre du soutien financier aux actions de développement économique des entreprises relevant du secteur de l'artisanat. Ces actions visent à soutenir la création, la reprise, la transmission des entreprises, à promouvoir des actions en faveur du développement durable, à accompagner la mise en place des démarches qualité et certification de services.

Le solde de ces actions sera versé au vu du bilan présenté par la Chambre.

LE SOUTIEN AU COMMERCE EXTERIEUR

En 2008, la Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRCE) a effectué 82 visites et rencontres d'entreprises en Essonne, principalement dans le cadre de l'instruction des demandes d'assurance prospection Coface, des demandes d'agrément déposées auprès d'Ubifrance par les entreprises souhaitant implanter des volontaires internationaux en entreprise (VIE) à l'étranger, et des rendez-vous de l'export à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne. Ces entretiens avaient pour objet de faire le point sur la stratégie internationale des entreprises et de les orienter vers les outils du dispositif public les plus appropriés à leur démarche internationale.

A l'instigation de la DRCE, COFACE a conclu une convention avec le Genopole d'Evry pour tester une couverture d'assurance prospection destinée aux sociétés de biotechnologie. Mme Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État au commerce extérieur, a lancé ce dispositif en juin 2008 à Evry.

La DRCE a participé à l'étude pilotée par la DRIRE sur l'Opération d'Intérêt national (O.I.N.) «Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines», avec une contribution sur l'appareil exportateur de ce territoire.

La DRCE a participé en 2008 à l'organisation ou à l'animation d'une vingtaine d'opérations ou de réunions programmées d'entreprises sur le thème de l'international, dont les plus notables étaient :

- les Trophées CGPME 91 le 22 janvier, à la faculté des métiers d'Evry,
- le Forum de l'International, le 4 décembre, organisé par le Comité de Développement Export 91 (Codex 91) à la CCI de l'Essonne, et inauguré par Mme Anne-Marie Idrac. La DRCE animait l'atelier sur les aides à l'export. Cette opération a rassemblé 193 entreprises participantes et 362 visiteurs,
- le programme d'accompagnement des PME débutant à l'export «exportateurs en herbe» lancé par la CCI Essonne, dont les sessions d'information ont réuni 30 entreprises,
- les rendez-vous personnalisés «Osez l'international», organisés par la CCI, auxquels participent aussi Coface, Oseo et les CCEF 91 (20 entreprises en 2008),
- le séminaire sur l'international organisé par le comité CCEF 91 en novembre 2008, dans le cadre de la Filière Innovation Entrepreneur de l'Institut d'Optique.

LES AIDES EUROPEENNES

La politique européenne de cohésion économique et sociale est une politique de solidarité qui a pour objectif de réduire les disparités économiques et sociales entre les régions au sein de l'Europe.

La politique de cohésion dispose de trois fonds européens pour la période de programmation 2007-2013 :

- FEDER (fonds européen de développement régional) : soutien des projets pour le développement économique des régions,
- FSE (fonds social européen): soutien à l'emploi, renforcement de la qualité et la productivité du travail, promotion de l'inclusion sociale,
- FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural): soutien à l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers et préservation de l'environnement.

Dans le cadre des crédits FEDER, l'appel à projets intégrés In'Europe, s'adressant aux zones urbaines les plus en difficultés en Île-de-France pour relier la revitalisation des quartiers à la dynamique de développement de la région francilienne, a retenu deux projets de territoire en Essonne.

Le projet de La Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne repose sur la requalification des zones d'activités économiques, l'implantation du très haut débit Internet et la mise en synergie des partenaires locaux pour soutenir les PME-PMI. Ce projet a été retenu pour des montants FEDER et FSE estimés de 8,2 M€ sur la période 2007-2013.

Le projet de La Communauté d'Agglomération Seine Essonne repose sur la valorisation de ses pôles, pour permettre la création d'emplois directs ou indirects, en faveur des populations issues des ZUS et favoriser leur mobilité sociale et géographique vers ces emplois, dans un souci de développement durable. Ce projet a été retenu pour des montants FEDER et FSE estimés de 7,7 M€ sur la période 2007-2013.

Au titre du FSE, c'est un montant de plus de 5,9M€ qui a été programmé en 2008 pour le département de l'Essonne, dont une enveloppe de 3,7M€ pour la programmation des organismes intermédiaires PLIE (plans locaux pour l'insertion économique). Parmi les principaux projets individuels retenus, figurent notamment le projet «PACC emploi» du conseil général visant un accompagnement individualisé vers l'emploi des RMistes (525 000€ de participation FSE) ou encore le projet «SMEPME» d'Optics Valley visant à soutenir les PME de l'optique et du logiciel dans le développement de leurs stratégies et son impact sur les ressources humaines (68 000€ de FSE).

Dans le cadre des crédits FEADER, un premier projet de soutien à la création d'une exploitation agricole a été retenu pour un montant de 17 300€.

Une enveloppe FEADER pour un montant de 938 495€ sera également attribuée au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Gâtinais français pour valoriser les productions alimentaires locales, diversifier les grandes cultures en soutenant l'émergence d'une filière locale d'agro-matériaux, et renforcer la notoriété des productions locales par l'éducation, l'animation, la préservation du patrimoine et des savoir-faire.



Vue du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

LA SECURITE ECONOMIQUE

L'objectif de l'action collective « sécurité économique en Essonne » était de définir un dispositif opérationnel et durable de manière à sensibiliser et accompagner les entreprises essonniennes aux enjeux de la sécurité économique et de les informer des solutions à mettre en place afin de protéger leur patrimoine immatériel.

Une phase expérimentale de 18 mois a débuté en juillet 2006 ayant pour but de sensibiliser 100 PME aux enjeux de sécurité économique à travers un accompagnement collectif, et d'en suivre individuellement 15 pour la mise en place de solutions de protection de leur patrimoine informationnel. Les actions menées ont consisté à identifier des entreprises et des secteurs stratégiques en Essonne, et de sélectionner des PME pilotes.

Ce travail préalable a abouti à une cartographie portant sur sept domaines industriels, positionnés sur un graphe selon des critères intrinsèques et de vulnérabilité (composants et équipements électriques et électroniques, activités informatiques, équipements du foyer, recherche et développement en sciences physiques et naturelles, chimie/ caoutchouc/ plastiques, métallurgie/ transformation des métaux, équipements mécaniques). S'agissant de l'accompagnement collectif des PME, il s'est opéré à travers la réalisation d'un certain nombre d'outils (organisation des assises de sécurité économique le 22 octobre 2008, présentation d'ateliers thématiques, communiqués de presse, conception et réalisation de formations de veille sur Internet...).

Cette action a permis à la CCIE, avec le soutien financier de la DRIRE, de proposer à toutes les entreprises qui le souhaitent des services de sécurité économique opérationnels. A l'issue de la phase expérimentale, 183 PME ont été sensibilisées à la démarche. Devant le succès rencontré, cette opération sera reconduite, avec une implication forte du réseau de la DRIRE dans le département.

SOUTIEN A L'EMPLOI

PAR UNE ANTICIPATION DES MUTATIONS ECONOMIQUES

Le chômage partiel

Suite au ralentissement économique, le nombre de demandes de chômage partiel pour motif conjoncturel a fortement augmenté (+85% en 2008). Il s'élève à 65 à fin décembre, contre 35 un an plus tôt. Il est important de noter que 70% des demandes ont été déposées au 4^{ème} trimestre 2008 et que, parmi celles-ci, les secteurs d'activités les plus représentés sont ceux du transport et de l'industrie.

Concernant les sous-traitants du secteur automobile et le secteur du bâtiment, la DDTEFP a reçu 10 demandes de chômage partiel. Le montant de l'aide accordé à ces entreprises s'élève à plus de 70 000 euros.

Les plans de sauvegarde de l'emploi

En Essonne, l'année 2008 a vu une baisse du nombre de procédures collectives de plus de 10 salariés, en passant de 46 procédures en 2007 à 43 en 2008. Ce chiffre est le plus faible enregistré depuis 2006. Le nombre d'emplois concernés est toutefois en hausse.

Évolution du nombre de procédures de licenciements collectifs :

	1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total 2008	Total 2007	Évolution 2008/2007
Nombre de procédures concernant plus de 10 salariés	9	9	12	13	43	46	-6,5%
Nombre de suppressions d'emploi	265	480	645	291	1681	1305	28,8%

Source : DDTEFP

Le fonds national pour l'emploi (FNE)

La DDTEFP a également financé, dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi, les mesures sociales d'accompagnement suivantes :

- 19 conventions d'allocation spéciale du fonds national pour l'emploi (ASFNE) dont 15 en liquidation judiciaire (contre 28 en 2007) et 4 en redressement judiciaire (contre 2 en 2007)
- 10 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD), tout comme en 2007.
- 7 conventions de cellules de reclassement, tout comme en 2007.

La DDTEFP maintient ses contrôles de l'exécution des conventions du fonds national pour l'emploi de cellules de reclassement, dans l'objectif d'une mobilisation optimale du dispositif.

Les conventions de revitalisation des bassins d'emplois

Dans le cadre du suivi et du contrôle des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) dans les entreprises de plus de mille salariés, la DDTEFP a veillé à l'application de l'article L . 321-17 du code du travail, issu de la loi du 18 janvier 2005, obligeant ces entreprises à mener, via une convention signée avec le représentant de l'État, des actions de revitalisation des bassins touchés par une perte importante d'emplois.

Pour faire face aux variations importantes d'effectifs salariés dans des grands groupes implantés en Essonne, 7 conventions de revitalisation ont été signées depuis 2002 (parmi les 349 mises en oeuvre en France). L'implication importante des entreprises concernées, de l'État et de leurs partenaires (ARD, CCI, AEE...) devrait permettre de compenser la suppression de 1 100 emplois.

Aujourd'hui, trois conventions sont arrivées à échéance avec des résultats encourageants. Dans le cadre de la convention SERONO, l'implantation de nouvelles sociétés et le partenariat avec le GENOPOLE a permis la création de 120 emplois. La transformation du site de Procter & Gamble a déjà attiré 3 sociétés et 40 emplois. A terme, le site devrait héberger cinq à dix sociétés avec un effectif global supérieur à 100 salariés. Enfin, la convention de revitalisation de COMAU a permis la création de 65 emplois.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Suite aux actions de sensibilisation initiées en 2007, plusieurs entreprises ont souhaité aller plus loin dans la démarche et ont conclu en 2008 des conventions d'appui à l'élaboration de plans de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

- 3 conventions individuelles ont été signées avec des sociétés des secteurs de l'électronique et de l'informatique.
- une convention GPEC interentreprises, initiée par la CCI 91, a été signée avec 10 entreprises du département de l'Essonne, dans les secteurs du bâtiment, des services aux personnes et du négoce.

- une convention interentreprises a également été signée avec le syndicat des travaux publics de l'Essonne, pour 5 entreprises adhérentes qui totalisent un effectif de 334 salariés.

Ces conventions doivent permettre de faire face, à court et moyen terme, à la pénurie de main d'œuvre qualifiée en faisant évoluer les pratiques et les outils en matière de recrutement et de formation (notamment avec la mise en place de formations pluriannuelles plus pertinentes et mieux adaptées).

Les exonérations de charges sociales pour les établissements situés en zones sensibles

L'Essonne compte à l'heure actuelle dix quartiers classés en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) et trois quartiers classés Zones Franches Urbaines (ZFU). Les entreprises implantées ou qui s'implantent sur ces zones bénéficient notamment d'exonérations de charges sociales patronales.

En 2008, pour les établissements situés en ZRU, 18 déclarations d'embauche ont été validées. Pour ceux situés en ZFU, 689 demandes ont été validées, soit une diminution de 13% en un an.

PAR LA CRÉATION DE «PÔLE EMPLOI»



2008 est particulièrement marqué par l'accélération de la fusion des services ANPE/ASSEDIC :

Dans la perspective de la création d'un établissement unique, Pôle Emploi, né de la fusion entre l'ANPE et l'ASSEDIC, le rapprochement opérationnel entre les deux réseaux s'est accéléré au cours de l'année 2008. Dans la majorité des sites, une continuité de services entre antennes ASSEDIC et agences locales ANPE a été mise en place.

Ce rapprochement permet aux demandeurs d'emploi de réaliser le même jour leur inscription ASSEDIC et leur 1^{er} entretien professionnel ANPE. Leur parcours d'accès à l'emploi est ainsi enclenché plus rapidement.

Pôle emploi carte des sites mixtes de l'Essonne

PAR UNE POLITIQUE ORIENTÉE DE L'EMPLOI

Au cours de cette année 2008, l'ANPE :

- a particulièrement centré ses actions sur la lutte contre les discriminations et mobilisé ses moyens en faveur des publics les plus fragiles
- Ses actions orientées sur un public davantage ancré dans l'exclusion: les jeunes issus des quartiers ciblés «politique de la ville», les personnes bénéficiaires de minimas sociaux et les Séniors sont pour l'essentiel le contrat d'autonomie, l'utilisation de mesures telles que les contrats aidés et la réception des demandeurs de plus de 50 ans de façon anticipée par rapport aux autres publics

(entrée anticipée dès le 2^{ème} mois d'inscription en suivi mensuel personnalisé : 60 % des demandeurs d'emploi séniors ont ainsi été accompagnés dès leur inscription).

- a renforcé l'accompagnement des demandeurs d'emploi, luttant ainsi contre le chômage de longue durée. 2830 personnes ont ainsi été accompagnées dans leur recherche d'emploi par un conseiller de leur agence locale ou d'une structure ANPE spécialisée («Cap vers l'Entreprise» et «Cellule de Reclassement professionnel»).

- a organisé une action départementale d'intermédiation entreprises/demandeurs d'emploi: Destination Emploi Essonne : en septembre 2008, durant 3 jours, des actions de rencontre entreprises (100) et demandeurs d'emploi avec recrutements directs, ont permis d'offrir plus de 1000 postes à 1280 demandeurs d'emploi présents suite à invitation, avec un bilan de 235 placements comptabilisés à fin octobre.

Globalement en 2008, 12 609 essonniens ont bénéficié d'une des principales mesures d'aide à l'emploi contre 14 900 en 2007.

Entrées dans les principales mesures de politique de l'emploi 2008	
Emplois aidés dans le secteur marchand	
Contrat Initiative Emploi (conventions initiales + avenants)	543
CIVIS (sortie vers l'emploi durable)	951
exonération à l'embauche (zone franche urbaine, redynamisation urbaine...)	689
ALTERNANCE	
Apprentissage	4 957
Contrat de professionnalisation	2 663
IAE	
nombre moyen de mise à disposition chaque mois (AI & ETTI)	500
EI (nombre de postes d'insertion)	127
Emplois aidés dans le secteur non marchand	
CAV (conventions initiales + avenants)	622
CAE (conventions initiales + avenants)	1 557
total	12 609

Source : DDTEFP, DARES, CNASEA

Les contrats aidés

En 2008, près de 2 200 personnes ont accédé à un contrat aidé du secteur non marchand (1 557 en CAE et 622 en CAV).

Le CAE et CAV s'adressent à toutes les personnes rencontrant de fortes difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Dans la majorité des cas, les bénéficiaires des contrats aidés du secteur non marchand sont des personnes inscrites à l'ANPE (87 % pour le CAE et 83 % pour le CAV) avec un très faible niveau de formation.

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008, plus de la moitié des personnes entrées en CAE ou CAV n'ont aucun diplôme.

En 2008, la part des bénéficiaires de 50 ans et plus dans les entrées en contrats aidés est relativement importante (ils représentent 26% des entrées en CAE et 19% en CAV). Il est également important de noter que cette population cumule plusieurs difficultés:

- Les 3/4 des bénéficiaires de 50 ans et plus sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an
- En CAE, les 2/3 de cette classe d'âge ont un niveau de formation V ou infra V

Les bénéficiaires de contrats aidés non marchands restent majoritairement des femmes. Elles représentent 70% des entrées en CAE tout comme en CAV.

Concernant le CIVIS, contrat d'insertion dans la vie sociale, on dénombre 2 246 entrées en 2008, dont 1 719 personnes avaient un niveau de formation infra V (soit près de 76 % des entrées) et 951 jeunes sortis du dispositif en 2008 ont accédé à un emploi durable.

L'alternance

Lors de la campagne 2007/2008, la DDTEFP de l'Essonne a validé 4 957 contrats d'apprentissage. Après une légère diminution lors de la campagne 2001/2002, les entrées en apprentissage se redressent, on assiste même à une forte augmentation lors des dernières campagnes (+11 % en 2004/2005 et +6 % pour la campagne 2007/2008).

Les jeunes essonnais entrant en apprentissage préparent souvent un diplôme de niveau élevé. Plus de la moitié préparent un diplôme de niveau bac ou supérieur. Parmi les secteurs où les apprentis ont le niveau de formation le plus élevé, on retrouve le secteur des services aux entreprises.

Le développement de l'Insertion par l'Activité Économique

- Ateliers et Chantiers d'insertion

Le développement des chantiers d'insertion a été le fil conducteur de cette année 2008, l'objectif étant d'atteindre un chantier par ZUS (20 chantiers d'insertion ont été mis en place en 2008). Trois nouveaux chantiers d'insertion ont été créés en 2008, dans le secteur du bâtiment, de l'entretien des espaces verts et enfin dans un tout nouveau secteur : ascensoriste. Ce nouveau type de chantier (ascensoriste) répond à l'obligation rendue par la loi d'Urbanisme et de l'Habitat de remettre aux normes l'ensemble des ascenseurs.

La seconde tranche du chantier SNCF, initié en 2007, a démarré en 2008.

2008 se caractérise par l'engagement de plus en plus de chantiers d'insertion dans la démarche de certification afin de permettre aux salariés en insertion de se qualifier par l'acquisition d'un titre du ministère du travail ou d'un diplôme en particulier sur les métiers en tension.

- Associations Intermédiaires

En 2008, les associations intermédiaires ont accueilli plus de 1 700 personnes, pour 1 886 mises à disposition. L'accompagnement réalisé par les associations intermédiaires a permis à plus de 320 personnes de retrouver un emploi durable (le taux de sortie des AI est le meilleur d'Ile de France).

De plus, le programme OASI (Outil d'Aide Aux Savoirs de l'insertion), porté par le CAIE91, démarré fin 2006, a vu les DVD se finaliser. L'objectif de ce projet était d'améliorer la qualité des missions effectuées par les intervenants des associations intermédiaires et à terme leur employabilité par la réalisation de supports interactifs multimédias.

- Entreprises d'insertion

En Essonne, les entreprises d'insertion ont constaté une montée en charge de leur activité et huit postes d'insertion supplémentaires ont été créés en 2008. A fin décembre, 127 postes d'insertion étaient conventionnés.

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Au 31 décembre 2008 : 304 dossiers ont été déposés, plus de 60% des demandes sont faites par des demandeurs d'emploi.

Comme en 2007, la DDTEFP a financé plusieurs actions de développement de la VAE :

- le financement de la VAE pour les demandeurs d'emplois dans les centres agréés (notamment sur le titre d'«assistante de vie aux familles» et d'«agent de sûreté et de sécurité privée»). 98 personnes ont obtenu le titre complet d'agent de sûreté et de sécurité privée;

- la poursuite d'une action partenariale engagée depuis 2006 avec les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) du département permettant la certification des titres du Ministère chargé de l'emploi pour les travailleurs handicapés de ces structures, sur les titres professionnels d'«ouvrier du paysage», «agent de restauration», «agent polyvalent de pressing» ou «agent de propreté et d'hygiène»;
- le financement d'actions de formations complémentaires, de courtes durées, nécessaires à l'obtention de la totalité d'un titre professionnel pour des personnes déjà engagées dans une démarche de VAE;
- le développement de la VAE en direction des bénéficiaires des minima sociaux résidant dans les établissements oeuvrant dans le champ de la réinsertion sociale du logement.

EN 2008, le marché de l'emploi en Essonne s'est caractérisé, comme à l'échelle nationale et francilienne, par un retournement de tendance durant l'été. Ainsi, après plusieurs mois consécutifs de repli, le nombre de demandeurs d'emploi essonniens inscrits en catégorie 1 est reparti à la hausse dès juillet 2008. Cette dégradation a été un peu plus précoce en Essonne que sur l'ensemble de la région.

En décembre, le département comptait 32 700 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1, soit une augmentation annuelle de 9,4% contre +11,7% pour la France Métropole, et +3,7% pour l'Île-de-France.

Le taux de chômage a néanmoins diminué de 0,5 point sur un an, pour s'établir au 3^{ème} trimestre 2008 à 5,1% (taux de 6,5% en IDF, en baisse de -0,9 point et de 7,3% au niveau national, soit -0,6 point).

Cette situation préoccupante s'est également traduite par une diminution du nombre d'offres d'emploi recueillies de -10,6% en cumul annuel (-4% en IDF). Parmi elles, la part des CDI et des CDD de plus de 6 mois se renforce sensiblement (61%, + 1 point par rapport à 2007). Les offres durables connaissent comparativement un recul moins marqué sur un an dans le département (-9%), contrairement au niveau régional où leur part est en régression.

A fin décembre 2008 : 43 300 offres d'emploi ont été satisfaites. 29 900 placements ont été réalisés par l'ANPE.

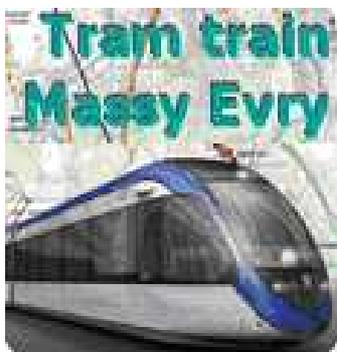
Au 31 décembre 2008, la proportion de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est sensiblement supérieure à la moyenne régionale (17,7 % contre 14,2 %). Cette caractéristique du département, commune à la Seine-et-Marne et au Val d'Oise, est structurelle et s'explique en partie par la jeunesse de la population.

En un an, la DEFM jeunes a connu une hausse très importante par rapport à celle de l'ensemble des DEFM du département (+19,5 % pour les DE de moins de 25 ans, contre +9,4% pour l'ensemble de la DEFM). Cette population étant la première touchée par un retournement conjoncturel.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit depuis plus d'un an à l'ANPE a augmenté de +3,3 % en un an. Ces derniers représentent 21,3 % de la DEFM cat.1.

LE DEVELOPPEMENT PAR L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

LES DEPLACEMENTS



La présentation du rapport d'activité 2007 des services de l'État devant le Conseil général de l'Essonne, lors de sa séance du 22 septembre 2008, a été l'occasion de faire un point détaillé sur la politique des déplacements et l'avancement des projets dans le département, en soulignant les enjeux que constituent la lutte contre l'étalement urbain et une meilleure mobilisation des terrains situés à proximité des gares.

Le développement des transports collectifs s'inscrit dans une logique de développement durable et solidaire et les projets sont nombreux dans le département. Pour le projet de tram-train Evry-Massy, l'État a décidé d'apporter 75 M€ dans le cadre du Plan espoir banlieues qui a souligné la nécessité d'améliorer la desserte des quartiers défavorisés en cours de rénovation urbaine. Le conseil régional complètera par un même montant de 75 M€.

La Direction départementale de l'équipement a terminé la conduite de la partie de travaux de rénovation de la gare d'Évry-Courcouronnes qui était sous sa responsabilité. De même, les travaux du projet de site propre de transport en commun entre la gare de Massy et l'école polytechnique, dont elle a assuré la conduite, sont achevés. Cette section est financée à hauteur de 15 M€ par l'État, 15 M€ par la Région, 5 M€ par le Conseil général. Des études sont prévues pour sa prolongation sur le plateau de Saclay vers les Yvelines dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN), en liaison avec un réexamen global de l'ensemble des dispositifs de transports des établissements de ce secteur.

Le démarrage des travaux du projet de tramway entre Villejuif et Athis-Mons est prévu au début de l'année 2009. Les études de prolongation jusqu'à Juvisy-sur-Orge sont financées au contrat de projets État-Région. Le projet de tram-bus entre Sénart et Corbeil, quant à lui, a été déclaré d'utilité publique en février 2008 et le conseil du STIF a approuvé en juillet l'avant-projet et la convention de financement pour un début des travaux programmé à l'automne 2008.

La Direction Interdépartementale des Routes d'Île-de-France (DIRIF), gestionnaire du réseau routier national constitué des radiales A6, A10, A106, RN118 et RN6 et de la rocade RN104, a poursuivi les aménagements du réseau dans l'Essonne. Son activité dans ce domaine a été presque entièrement tournée vers les études opérationnelles et les travaux relatifs aux opérations de fin de contrat de plan État-Région 2000-2006.

L'élargissement de la Francilienne entre A 6 et A 5 a franchi une étape significative en 2008, pour ce qui concerne la section comprise entre l'autoroute A6 et la RD448. La chaussée intérieure (sens Melun-Evry) a été mise en service dans sa configuration définitive au printemps 2008 et l'autre sens (d'Evry vers Melun) a été ouvert à l'automne avec des caractéristiques géométriques quasi définitives. Les travaux de la section suivante, entre la RD448 et la RD33 (côte de Tigery) devraient être engagés au deuxième semestre 2009.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation qualitative de l'autoroute A 6, les études de projet se sont poursuivies en 2008 pour le volet « traitement des eaux » de ruissellement de la cuvette de l'Orge et, pour ce qui est du volet « protections phoniques », les travaux relatifs au premier groupe d'opérations financé dans le cadre du contrat de plan 2000-2008 ont été engagés au mois de septembre 2007. Ces travaux, d'un montant de 7 M€, qui portent sur la réalisation d'écrans anti-bruit dans les secteurs de Chilly-Mazarin, Savigny-sur-Orge et Épinay-sur-Orge, devraient continuer jusqu'à la mi-2009.

Le projet d'aménagement du carrefour de la Croix de Villeroy, intersection de la RN 6 et de la RD 33 dans la forêt de Sénart, dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des usagers et de fluidifier la

circulation tout en prenant en compte les fortes contraintes environnementales du site, a été approuvé par le Directeur Régional de l'Équipement au mois de juillet 2008. Les travaux de dégagement des emprises (déboisement) se sont déroulés au premier trimestre 2008 et les premiers appels d'offres de travaux ont été lancés. Après réalisation d'une base vie, le génie civil devrait démarrer au printemps 2009.

S'agissant de l'aménagement du diffuseur de Courtaboeuf sur l'autoroute A 10, qui vise à décharger le diffuseur des Ulis sur la RN 118 et à améliorer la desserte du parc d'activités de Courtaboeuf pour les usagers en provenance ou en direction du sud, les études de projet engagées en 2007 se sont poursuivies en 2008.

Sur l'autoroute A10, entre les Ulis et la gare RER de Massy, a été engagée, sur commande de la Direction Régionale de l'Équipement, l'étude préliminaire relative à l'aménagement d'une voie dédiée aux transports en commun sur la plate forme autoroutière dans le sens Province-Paris. L'objectif d'une telle opération est, moyennant des aménagements assez peu coûteux, d'améliorer la vitesse commerciale des nombreux bus empruntant l'autoroute A10 en provenance des Ulis ou de la gare de Briis sous Forges, pour rejoindre le RER B à Massy. Par ailleurs, la DIRIF a pris en charge le projet de réalisation de l'accès de service du commissariat de Palaiseau sur l'autoroute A10 et lancé l'appel d'offres correspondant.

Elle a été associée aux projets de maîtres d'ouvrage tiers impactant les autoroutes et voies rapides de son secteur : tramway Villejuif-Athis-Mons passant dans le tunnel d'Orly, transport en commun en site propre Lieusaint-Corbeil-Essonnes le long de la RN104, création de la ZAC des Haies Blanches au Coudray-Montceaux le long de A6.

Enfin, la DIRIF a été partie prenante de l'étude d'aménagement du site des Dines-Chiens à Chilly-Mazarin appartenant à l'État, sur lequel il est projeté d'une part, la construction d'un centre d'intervention du SDIS 91 et d'autre part, la construction d'un bâtiment commun à la CRS sud Île-de-France et au district sud de la DIRIF.

Dans le cadre de l'exercice de sa mission d'entretien du réseau routier national, la DIRIF a réalisé des travaux de renouvellement des couches de surface sur A6 au droit des communes de Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon, sur la RN104 au droit de la commune de Tigery, sur la RN118 au droit de la commune de Saclay et, enfin, sur la RN6 au droit de la commune de Montgeron.

Dans le domaine du transport fluvial, l'établissement public Voies Navigables de France (VNF) a poursuivi sa politique de modernisation des infrastructures fluviales sur la Seine amont, axe majeur pour l'approvisionnement de la région parisienne et l'exportation via Rouen ou le Havre.

Les principales actions portent sur la modernisation de la voie d'eau avec deux actions engagées dans le cadre du contrat de projets État-Région Île-de-France: le démarrage des travaux de reconstruction du barrage du Coudray-Montceaux dont l'achèvement est prévu en 2010 et les études de diagnostic pour la rénovation de la petite écluse du Coudray-Montceaux (travaux prévus en 2010-2011).

Par ailleurs les travaux de rénovation de l'écluse d'Evry (7 M€), qui se sont achevés en juillet 2008, permettent de disposer sur le site de deux écluses au même enfoncement.

Parallèlement, suite aux avaries survenues en décembre 2007 sur la grande écluse du Coudray- Montceaux, des travaux de maintenance ont été réalisés en 2008 afin de fiabiliser le fonctionnement de cet ouvrage.



Écluse d'Evry.

L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL DU PLATEAU DE SACLAY

Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 6 mars 2006 a acté la mise en place d'une opération d'intérêt national (OIN).

La mission de préfiguration, mise en place à l'été 2006, a conduit en 2007 un concours international d'idées avec pour objectif de constituer un réservoir d'idées. Réuni en octobre 2007, le jury du concours a distingué 9 équipes parmi un ensemble de réponses très variées qui portent sur le projet scientifique et économique, la mise en valeur des ressources et du patrimoine naturel, la qualité de vie et les formes urbaines, l'image et la visibilité du territoire. La notion de campus-cluster de niveau international en ressort (cluster: regroupement en réseau d'activités comparables et/ou complémentaires).

Le Président de la République a défini à Orsay le 28 janvier 2008 une nouvelle ambition pour la recherche et l'innovation française qui passe par le développement du plateau de Saclay élargi pour en faire la vitrine technologique française et européenne.

En février 2008 a été lancé par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le « plan Campus », destiné à créer dix pôles d'excellence universitaires de visibilité internationale.

Le projet campus cluster de Saclay, élaboré par les établissements universitaires et scientifiques présents sur le site, fait partie des projets retenus par le comité d'évaluation.



Synchrotron SOLEIL – Plateau de Saclay

Ce projet vise le développement d'un grand cluster scientifique de rang mondial et la démultiplication de l'activité économique et industrielle issue des laboratoires rassemblés sur ce territoire. Il comprendra notamment des plates-formes technologiques et pépinières d'entreprises, des moyens de transports, des lieux de vie, dans un schéma global et cohérent préservant des équilibres environnementaux, notamment liés au maintien de l'agriculture, qui font partie intégrante de l'attractivité des lieux.

Pour générer le plus efficacement possible un effet cluster, le projet prend en compte le transfert phasé éventuel de l'Université de Paris XI, depuis la vallée de l'Yvette, vers le Plateau, autour de la zone de La Martinière qui a vocation à devenir le centre de vie de ce territoire. D'autres établissements d'enseignement supérieur ont exprimé leur volonté de s'installer dans cet environnement : Agro Paris Tech - INRA, ENSAE, Institut Télécom, ENSTA, Laboratoire de l'École des Mines ParisTech, Ecole Centrale des Arts et Manufactures, ENS Cachan,...

Le projet de campus cluster a été présenté par le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale au Président de la République en novembre 2008. Il est porté dans le cadre du plan campus par la Fondation de Coopération Scientifique «Digiteo – Triangle de la Physique», qui rassemble 21 établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Plateau de Saclay.

La direction départementale de l'équipement a participé à la réflexion sur un projet de décret délimitant un périmètre juridique de l'OIN, à l'intérieur duquel s'appliqueront des dispositions particulières en matière d'instruction et de délivrance des actes d'occupation des sols.

Une mission de préfiguration de l'Établissement Public de Paris-Saclay, sera en charge de l'aménagement et du développement économique et scientifique du cluster.

LE PÔLE D'ORLY

Ce pôle économique majeur interdépartemental, le deuxième de l'Île-de-France par la densité des entreprises derrière la Défense, comprend 7 communes de l'Essonne (Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Chilly-Mazarin, Wissous et Massy) et compte 4000 entreprises et plus de 60 000 emplois.

Le pôle d'Orly, qui intersecte deux OIN, Orly-Rungis-Seine-Amont d'une part, et Massy-Palaiseau-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines-Versailles d'autre part, présente des enjeux importants en termes de développement économique, de qualité environnementale, de desserte en transports en commun et de réponse aux besoins de logements.

Les services déconcentrés de l'État ont participé aux réflexions menées sur le devenir du pôle.

Un service public de l'emploi interdépartemental sur le bassin Orly-Rungis a été mis en place en 2008.

LE DEVENIR DE LA BASE AERIENNE 217 DE BRETIGNY ET DU SECTEUR NORD

Le Plan d'Exposition au Bruit de la base aérienne 217 qui avait fortement contraint l'urbanisation des abords a été abrogé le 28 juillet 2008, suite à la publication de la nouvelle carte militaire, le 24 juillet 2008. Cette abrogation aura d'importantes incidences sur la constructibilité des terrains et sur le coût du foncier.

Au regard des enjeux d'urbanisation future que représente ce secteur, il est apparu indispensable d'éviter toute spéculation foncière qui tenterait d'anticiper sur la destination future de certaines parcelles et qui rendrait impossible des opérations d'aménagement d'ensemble. La préfecture de l'Essonne a donc créé par arrêté, le 23 décembre 2008, trois pré - ZAD (Zones d'Aménagement Différé) sur les communes du Plessis-Pâté, de Bondoufle et de Brétigny-sur-Orge.

Un comité de site a été mis en place avec les collectivités locales et une étude a été lancée en fin d'année par les services de la DDEA afin d'évaluer et partager les potentialités d'aménagement des terrains situés notamment au nord de la base en intégrant les conséquences et les atouts de l'exploitation agricole existante et en identifiant les besoins de cohérence des différents projets des collectivités locales.

LE RENFORCEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE

Le renforcement de l'intercommunalité constitue une des préoccupations majeures de l'État. C'est un instrument de l'organisation rationnelle des territoires et une nécessité pour que l'Essonne puisse peser de tout son poids dans la restructuration à venir de l'Île-de-France.

L'intercommunalité de projet est désormais bien implantée sur le territoire essonnien. A ce jour, le département compte 17 communautés (la carte de celles-ci figure en annexe 3 du rapport) : 9 communautés d'agglomération (CA), suite à la transformation de la communauté de communes des Portes de l'Essonne en CA, 8 communautés de communes (CC) dont 7 à taxe professionnelle unique et un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN).

158 communes représentant la partie la plus urbanisée du département sont ainsi regroupées. Il convient de noter quelques situations particulières telles que Villabé et 4 communes importantes du Nord-ouest du département : Marcoussis, Linas, les Ulis et Savigny-sur-Orge.

La communauté de communes du Val d'Essonne a mené des négociations avec 5 communes limitrophes (Mondeville, Guigneville, D'Huisson Longueville, Orveau et Vayres sur Essonne) en vue de leur prochaine adhésion.

Suite à l'annulation, par un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles du 19 juin 2008, avec effet au 31 décembre, de l'arrêté de création de la communauté de communes de l'Étamptois, les 22 communes concernées ont demandé, à l'unanimité, au préfet de l'Essonne la dissolution de

cette communauté et la création de la communauté de communes de l'Étampois Sud Essonne. Cette création a été effectuée à la date du 16 décembre 2008.

Par ailleurs, la CC du Dourdannais en Hurepoix a également entamé des discussions avec les communes de Saint-Cyr-sous-Dourdan, Le Val Saint Germain, Saint-Chéron et Breux-Jouy.

En 2008, la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie deux fois en formation plénière : la première réunion a permis l'installation des nouveaux membres élus suite au renouvellement électoral de mars 2008 et la seconde réunion a eu pour objet l'examen du projet de fusion de la CA Europ'Essonne et de la CC du Cœur du Hurepoix.

Malgré des efforts de rationalisation, il subsiste encore une importante intercommunalité de services constituée des syndicats intercommunaux: 30 syndicats mixtes et 85 syndicats de gestion (dont 4 SIVOM), soit 10 syndicats de moins qu'en 2007.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

PLH, SCOT, PLU ET DOCUMENTS D'URBANISME

En 2008, 4 programmes locaux de l'habitat (PLH) ont été arrêtés. 2 d'entre eux ont été soumis au Comité Régional de l'Habitat par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) qui en a élaboré les avis de l'État.

Les services de la DDE font partie des comités techniques et de pilotage et assurent le suivi des procédures en cours pour 8 communautés d'agglomération ou de communes: Seine Essonne, Sénart Val de Seine, Val d'Yerres, Lacs de l'Essonne, Evry Centre Essonne, Europ'Essonne, Portes de l'Essonne et Arpajonnais.

2 PLH sont maintenant adoptés : Val d'Orge et Plateau de Saclay. La DDE participe à leur mise en oeuvre.

En matière de plans locaux d'urbanisme (POS, PLU), l'année 2008, qui a vu le renouvellement des équipes municipales, se caractérise par une diminution de 23% du volume total des procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme. 204 actes et contrôles de légalité exercés sur les PLU ont été enregistrés. On assiste par contre à une reprise du nombre de prescription de nouvelles procédures de révisions générales des PLU (24 en 2008 contre 2 en 2007).

Par ailleurs, la DDE a poursuivi son intervention dans les diverses démarches de planification territoriale. En 2008, l'Essonne s'est doté de deux schémas de cohérence territoriale, avec le SCOT du Val d'Essonne, approuvé le 30 septembre 2008, et le SCOT du Val d'Orge, approuvé le 19 novembre 2008. En ce qui concerne le SCOT «Entre Juine et Renarde», la collectivité a réalisé son projet d'aménagement et de développement durable.

En fin d'année, deux établissements publics ont délibéré pour lancer l'élaboration d'un SCOT à l'échelle de leur territoire: il s'agit de la communauté de communes du Pays de Limours et du syndicat intercommunal d'études, de programmation, d'aménagement et de développement économique du canton de Méréville.

En ce qui concerne les autorisations d'urbanisme, celles-ci ont fait l'objet d'une réforme dont l'entrée en vigueur est effective depuis le 1^{er} octobre 2007. Cette réforme a eu pour but de simplifier les formalités et d'améliorer la sécurité juridique des procédures d'instruction et de délivrance des actes.

Ses trois objectifs majeurs sont :

- la clarification du code de l'urbanisme : le champ d'application de ce dernier est précisé, 3 activités étant contrôlées à savoir la construction, l'aménagement et la démolition. En fonction de sa nature, de son importance et de sa localisation, chaque projet est soumis, soit à permis, soit à simple déclaration préalable, soit à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme. Il s'agit aussi de regrouper les procédures, 3 permis remplaçant les onze régimes d'autorisation et une déclaration préalable remplaçant les 4 régimes déclaratifs. En outre, il est possible de demander un seul permis lorsqu'un projet prévoit à la fois des aménagements, des constructions ou des démolitions.

- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et aux élus : les délais d'instruction sont garantis. Le contenu du dossier de demande est défini de façon précise et exhaustive.

- la précision des responsabilités respectives : le constructeur ou son architecte atteste la conformité des travaux au permis, le maire peut faire procéder aux contrôles de la véracité de cette déclaration.

Bilan des dossiers instruits en 2008

	MAIRE	ETAT
Certificat d'Urbanisme a	2432	142
Certificat d'Urbanisme b	318	16
Déclaration Préalable	2293	190
Permis d'aménager	34	4
Permis de construire	2008	133
Permis de démolir	66	23
TOTAL	7151	508

Le nombre total de dossiers instruits en 2008 soit 7 659 est à rapprocher de celui des années précédentes : 7 490 en 2006 et 7 606 en 2007. Depuis la réforme, les renseignements d'urbanisme n'étant plus délivrés, le nombre de certificats d'urbanisme a fortement augmenté.

Taxes d'urbanisme

Les chiffres annoncés ci-dessous tiennent compte de l'ensemble des opérations de liquidation et de dégrèvement. Le montant des taxes liquidées est inférieur de plus de 4 millions d'euros à celui de l'année 2007 en raison d'une mise en place tardive du module taxes sur la nouvelle application informatique d'instruction des autorisations d'urbanisme et aussi d'une remontée irrégulière des dossiers par les communes qui assurent avec leurs propres services l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme. Le volume des dégrèvements effectués représente pour l'année 2008 environ 3 M€, soit un chiffre comparable à celui de 2007.

ANNEE	TLE	TDENS	TDCAUE	TCRIF	TOTAL
2005	7 636 444	3 601 667	569 727	1 283 119	13 090 957
2006	13 194 311	7 851 123	1 187 279	2 159 643	24 392 356
2007	8 830 216	6 868 180	1 057 924	1 411 134	18 167 454
2008	7 848 960	4 595 326	747 824	1 215 197	14 407 307

TLE : taxe locale d'équipement

TDENS: taxe départementale des espaces verts sensibles

TDCAUE : taxe départementale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

TCRIF : taxe complémentaire à la TLE en Région Île-de-France

Le montant liquidé de redevances d'archéologie préventive s'est élevé quant à lui à 788 787 € et les dégrèvements à 85 585 €.

AMENAGEMENT COMMERCIAL

Sur 2008, la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) a autorisé 82,9% des surfaces soumises à autorisation.

Plusieurs projets importants ont été autorisés :

- création d'un ensemble de 2.036 m² à CORBEIL-ESSONNES, Place Jean Moulin dont un magasin LECLERC de 1.900 m².

- extension de la galerie marchande de QUINCY-SOUS-SENART, centre commercial Val d'Yerres 2 pour une surface de 4.676 m². Cette extension est une réhabilitation du 2^{ème} étage du centre commercial devenu une friche commerciale.

- création d'une surface totale de 31.493 m² sur VILLABE comprenant :

- un ensemble commercial avec équipement de la maison, de la personne et des loisirs pour 10.485 m²,
- la création d'un magasin de bricolage CASTORAMA de 13.760 m²,
- la création d'une jardinerie « JARDILAND » pour 7.248 m².

Éléments chiffrés

Évolution de 2000 à 2008

* Surfaces autorisées par la CNEC et la CDEC

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de réunions	17	11	9	7	10	11	9	12	10
Nombre de demandes d'autorisation	62	45	35	29	38	51	37	44	36
Nombres de dossiers autorisés	46	33	25	25	32	47	28	35 dont 6 soumis à recours devant TA	26 dont 3 soumis à recours devant TA
Nombres de dossiers refusés	16 dont 8 recours 2 autorisés 3 refus en CNEC 3 retraits	12 dont 9 recours 5 autorisés et 4 refus en CNEC	9 dont 1 recours refusé en CNEC	4 dont 2 soumis à recours (2 refusés en CNEC	2 dont 1 recours	7 dont 5 soumis à recours et 3 autorisés en CNEC	4 dont 2 recours en CNEC	8 dont 7 recours en CNEC	10 dont 6 recours CNEC : 5 autorisés et 1 refusé
Nombre de m ² soumis à autorisation	120 566,00	96 366,50	55253,00	29 134,00	58 589,00	94 181,00	33 178,00	91 780,00	73 263,80
Nombre de m ² accordés	104 701,00	45 541,50	37 740,00	23 103,00	56 629,00	90 722,00	29 757,59	83 164,69	63 400,80
Autorisation création ou extension du nombre de chambres d'hôtel								21 chambres	90 chambres

Surfaces autorisées par :	2006	2007	2008
CDEC	27 267,59	81 221,69	60 773,80
CNEC	2 490,00	1.943,00	2 627,00
TOTAL	29 757,59	83 164,69	63 400,80

Les surfaces autorisées par la Commission nationale d'équipement commercial (CNEC) en 2006 ont représenté 8,36 % de la surface totale ; en 2007, une baisse significative avait été constatée puisque les surfaces autorisées par la CNEC n'avaient représenté que 2,3 %.



En 2008, sur les 6 dossiers soumis à son appréciation, la CNEC s'est prononcée favorablement sur 5 dossiers représentant un total de 2627 m² soit 4,14 % des surfaces autorisées, pour un dossier refusé de 1500 m² de surface de vente alimentaire.

La fin de l'année 2008 est marquée par l'impact de la Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008 et son entrée en vigueur à compter de l'adoption du décret d'application, le 25 novembre 2008.

Cette loi a ainsi défini un nouveau champ d'application du régime des autorisations, a refondu les critères d'évaluation des projets et remanié la composition des Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC).

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Le tableau récapitulatif des dotations 2008 de l'État figure en annexe 1 du rapport.

En 2008, l'État a apporté aux collectivités territoriales une aide globale de 822,2 M€ soit une augmentation de l'ordre de 3,01% par rapport à 2007.

S'agissant du poste investissement de 102,2 M€, on constate une augmentation générale de 2,29%.

S'agissant des aides au fonctionnement de 604,3 M€, leur montant est en augmentation d'environ 3%.

Les aides au fonctionnement

La dotation de solidarité urbaine (DSU) passe de 23,8 M€ environ à 27,7 M€ en 2008 soit une augmentation de 16,09 %.

Les crédits initiaux affectés à la dotation de développement rural (DDR) s'élèvent à 621 000 € soit 4,32% d'augmentation. La consommation des crédits DDR reste cependant faible et les collectivités éligibles à cette dotation présentent en général peu de projets et les réalisent dans des délais assez longs.

En application des règles de fongibilité établies dans la charte de gestion du programme 119 «concours aux collectivités locales», une somme de 23 000 € disponible après la programmation DDR, a été affectée à la dotation globale d'équipement (DGE) des communes.

Les aides à l'investissement

Les amendes de police (au titre de l'année 2007) : une somme totale (communes de plus et de moins de 10 000 habitants) de 1 200 272 € a été attribuée, non comprise la somme de 107 586€ versée au titre des amendes de police relevées par les radars automatiques

S'agissant des critères déterminants pour retenir les projets des communes de moins de 10 000 habitants, le conseil général a délibéré le 28 janvier 2008 sur de nouvelles conditions d'éligibilité des projets en vue d'optimiser l'enveloppe allouée.

Le solde à répartir à ce jour est de 797 000€.

Pour ce qui est de la DGE des communes, le montant de l'enveloppe 2008, y compris l'abondement DDR, est de 5,2 M€. Une programmation complémentaire DGE 2008 a donc été arrêtée permettant aux projets des communes des Granges-Le-Roi, Limours-en-Hurepoix et de La Norville d'obtenir une aide au titre de la DGE.

ASSURER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

RENOVATION URBAINE

Le programme de rénovation urbaine concerne 23 quartiers en Essonne. 16 conventions ont été signées à ce jour, pour un montant total de travaux de 1,76 Mrd€, dont 30% sont apportés par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Avec les signatures en 2008 des conventions des quartiers Plaine 3 / Cinéastes (Épinay-sous-Sénart) et Opéra (Massy), l'ensemble des projets portant sur les 10 quartiers prioritaires pour l'ANRU (les plus importants en taille et en population) sont désormais conventionnés. Il s'agit des Tarterêts (Corbeil-Essonnes), des Aunettes (Sainte-Geneviève-des-Bois), des Pyramides (Evry), du secteur Centre-Ouest (Les Ulis), du Noyer-Renard (Athis-Mons), de la Grande Borne (Grigny et Viry-Chatillon), des Coteaux de l'Orge (Viry-Chatillon), de Grigny 2 (Grigny), de Plaine 3 / Cinéastes (Épinay-sous-Sénart) et d'Opéra (Massy).



Rénovation urbaine aux Ulis

Des avenants lourds ont été déposés en 2008 sur les projets du Noyer-Renard, de Grigny 2 et des Pyramides en vue de la prise en compte de programmes d'intervention complémentaire. Ces avenants font suite aux premiers compléments de programmes validés sur le département en 2007 aux Tarterêts et aux Pyramides. Ils sont actuellement en cours d'instruction dans les services de l'ANRU en vue d'une présentation aux partenaires nationaux de l'Agence.

8 quartiers dits «complémentaires» ont été identifiés. Il s'agit de la Prairie de l'Oly (Montgeron-Vigneux), la Nacelle et Montconseil (Corbeil-Essonnes), Saint-Michel (Étampes), l'Orme des Mazières (Draveil), Croix-Blanche (Vigneux), le Canal (Courcouronnes) et Bois Sauvage (Évry). Les six premiers sont conventionnés, le septième (Courcouronnes), dont la convention est en cours de validation par l'ANRU, fait l'objet d'un protocole de préfiguration. Le dossier de Bois sauvage nécessite un examen dès que possible par l'ANRU.

Enfin, des projets sont également en cours, à des stades d'avancement divers, sur d'autres ZUS, au titre des opérations isolées : Danton (Draveil), les Bergeries (Draveil-Vigneux), le Vieillet (Quincy-sous-Sénart), le Clos de Villaine (Massy) et le Plateau (Ris-Orangis).

Le programme est largement entré dans une phase opérationnelle. 190 M€ ont déjà été engagés à ce jour, dont 48,5 M€ au titre de 2008. L'engagement des opérations se poursuit au rythme prévu dans les conventions, avec des retards plus ou moins marqués sur certains projets. Les deux familles d'opérations les plus importantes en volume de subvention en 2008 ont été les démolitions (19,8% soit 9,6 M€) et les réhabilitations (20,2% soit 9,8 M€). Les paiements se sont quant à eux élevés à 28,1 M€ en 2008, soit un volume similaire à l'année précédente pour un montant d'engagement pourtant deux fois moindre, ce qui traduit une avancée concrète des opérations sur le terrain.

A l'heure actuelle, les conventions prévoient la démolition de 4 018 logements et la reconstruction de 4 127 logements sociaux neufs. Au 1^{er} janvier 2009, 1 215 constructions ont été financées pour 958 démolitions financées.

L'enveloppe complémentaire de 35M€ obtenue dans le cadre du plan de relance va permettre d'amplifier et d'accélérer ce programme de rénovation urbaine.

LOGEMENT

L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE

- L'amélioration de l'offre de logement dans le parc public

L'objectif fixé pour l'Essonne dans le cadre du plan de cohésion sociale en 2008, en matière de production de logements sociaux au titre du droit commun, était de 2 830 logements, dont 1 823 logements locatifs sociaux (PLUS-/PLA-I) et 1 007 logements sociaux intermédiaires (PLS), soit une augmentation globale de 17 % par rapport aux objectifs fixés en 2007.

Cet objectif a globalement été atteint à hauteur de 97% pour l'année 2008, avec une remontée significative de la production en PLA I (objectif triplé).

PRODUCTION DROIT COMMUN	2007		2008	
	objectifs	production	objectifs	production
Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS)	1 100	695	1 611	946
Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI)	504	378	212	666
Prêts Locatifs Sociaux (PLS)	807	1 547	1 007	1 129
TOTAL	2 411	2 620	2 830	2 741

Ces résultats traduisent une reprise de la production de droit commun, supérieure de 4,6 % par rapport à l'année 2007. La production 2008 est en outre marquée par la confirmation de la remontée spectaculaire de la construction neuve qui représente 92% de la production globale (neuf et acquisition amélioration) contre 82% en 2007.

PRODUCTION DE DROIT COMMUN ET ANRU				
année	2006	2007	2008	moyenne 2001/2008
PLUS (dont ANRU)	776	1129	1122	836
PLA I (dont ANRU)	229	402	688	268
PLS (hors foncière)	736	1547	1129	688
TOTAL	1741	3078	2939	1792

La production globale 2008, reconstitution de l'offre financée par l'ANRU comprise, confirme les bons résultats déjà relevés en 2007. En droit commun, si on relève un tassement de l'offre en PLS, la production PLUS PLA I est en augmentation de 50% par rapport à l'an dernier. Avec 688 logements financés, la production globale en PLA-I (dont l'ANRU) dépasse quant à elle très largement les objectifs fixés dans le cadre du PDALPD contribuant à répondre aux besoins liés à la mise en œuvre du droit opposable au logement.

L'impulsion donnée dans les communes contraintes par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU continue à produire des effets positifs. Ainsi, le nombre de logements financés est largement supérieur à l'objectif annuel découlant de l'obligation triennale ; le taux de réalisation est de 132%.

REPARTITION DE LA PRODUCTION PAR BASSIN D'HABITAT HORS PRU						
Bassin d'habitat élargi	2006		2007		2008	
	Nombre de LLS	%	Nombre de LLS	%	Nombre de LLS	%
Evry-Corbeil	132	8,50%	653	24,92%	589	21,49%
Sud de l'Essonne	69	3,60%	71	2,71%	147	5,36%
Arpajon	109	7,00%	247	9,43%	147	5,36%
Massy/Les Ulis	475	30,50%	1147	43,78%	572	20,87%
Nord Essonne	654	42,00%	437	16,68%	420	15,32%
Val d'Yerres / Val de Seine	120	7,70%	65	2,48%	866	31,59%
TOTAL	1559	100%	2620	100%	2741	100%

Les tendances, en termes de répartition territoriale de l'offre locative sociale, observées durant les années précédentes se confirment : la production 2008 reste concentrée majoritairement dans le nord du département : près de 90% de la production de logements sociaux est regroupée sur les 4 bassins d'habitat nord essonnien.

Ainsi, l'ensemble des communes de l'Essonne, et pas uniquement celles soumises aux contraintes de la loi SRU (obligation de 20% au moins de logements sociaux), doivent continuer à se mobiliser pour assurer une offre de logements suffisante. Le sud de l'Essonne semble s'ouvrir à cette perspective, 5% (2,4% en 2007) de la programmation étant localisée dans les communes de la zone 2. Il importe, en outre, que l'effort constaté en 2008 en faveur du développement de l'offre sociale et très sociale se poursuive afin de prendre en compte les besoins des publics les plus modestes.

L'extension de la zone 1 aux communes du sud du département ne produit toujours pas les effets escomptés: seulement 1,3% des logements ont été financés dans ce périmètre (3,4% en 2007). Le nombre exceptionnel de logements financés en zone 2 (147 LLS) s'explique par l'ouverture à l'urbanisation des terrains de la ZAC d'Angerville et la création d'un EHPAD à Étampes.

répartition de la production par type de financement et zone géographique							
nombre LLS droit commun 2008	PLUS	PLA I	total PLUS/PLA I	PLS*	PLS Foncière	Total	en %
communes de la zone 1 (ex zone 2)	30	8	38	0	0	38	1,3%
commune Zone 2	30	17	47	100	0	147	5,0%

La participation financière de l'État à la réalisation d'opérations PLUS PLA I est en hausse de 38% par rapport à 2007, pour une production de logements en hausse de 50%. Le montant moyen de subvention mobilisé (17 000€ / logement) est identique à celui de 2007.

ANNEE 2008 - REPARTITION DES SUBVENTIONS										
	Dotation globale	Consommation totale	Offre nouvelle	PALULOS	Ligne d'urgence	Qualité de service	Surcharge foncière	Prime	démolition	autres (études, MOUS, etc...)
Droit commun	30,72	30,17	15,3	0,7	0,76	0,18	1,82	10,96	0	0,45
ANRU		43,67	3,5	9,64	0	7,2	0,06	0,06	8,78	14,43
TOTAL		73,84	18,8	10,34	0,76	7,38	1,88	11,02	8,78	14,88

Bilan et perspectives

La production d'une offre de logements sociaux adéquate aux besoins ne pourra être réalisée qu'avec la mobilisation pleine et entière de l'ensemble des acteurs, l'objectif de production pour 2009 devant être au moins équivalent à celui de 2008 sur l'ensemble des produits PLUS, PLA-I et PLS.

En ce qui concerne les bailleurs, il a été constaté que la plupart d'entre eux se sont repositionnés sur des politiques volontaristes de développement accompagnées d'un renforcement des équipes de maîtrise d'ouvrage. La production des 15 principaux bailleurs (gérant 77,5 % du parc locatif social essonnien) est en hausse par rapport à 2007 (+ 498 logements). Elle représente 51% de la production globale (hors PLS Foncière) de 2008, après être descendue à 34,3% en 2007.

Pour autant, la production des bailleurs sociaux reste en deçà des objectifs contractualisés dans le cadre de l'accord régional passé entre l'État, l'AORIF, l'ARSEM, la CDC et l'UESL en 2006. Cet accord avait conduit à répartir l'objectif régional de production entre les bailleurs, les engagements de ces derniers étant définis dans des contrats d'objectifs, sur la base d'objectifs quantifiés établis pour trois ans en fonction de la taille et de la santé financière de chaque organisme.

En Essonne, 1 270 PLUS/PLA I et PLS ont été agréés en 2008 dans le cadre d'avenants à ces contrats (1 119 en 2007) sur un objectif total de 1 636 LLS :

- 1 019 LLS par les organismes interdépartementaux, leurs objectifs sont remplis en Essonne à hauteur de 78%; ils ont ainsi bénéficié de majorations sur le taux de subvention PLUS sur 34% de la production PLUS /PLA I essonnienne.

- 251 LLS par 4 des 5 bailleurs départementaux, lesquels ont réalisé leurs objectifs à hauteur de 73 % (35% en 2007) et obtenu des majorations sur 30% de la production 2008.

Un effort significatif est donc attendu de la part des bailleurs.



HLM de Mennecy

La mise en œuvre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)

En Essonne, 78 communes comprises dans le périmètre de l'agglomération parisienne (« périmètre SRU ») sont concernées par les dispositions de la loi SRU.

Sur ces 78 communes :

- 9 ne sont pas soumises aux obligations de réalisation de logements sociaux (5 comptent moins de 1500 habitants et 4 ont plus de la moitié de leur territoire urbanisé soumis à une inconstructibilité résultant des zones A, B ou C d'un plan d'exposition au bruit)
- 27 ont un taux de logements locatifs sociaux (LLS) supérieur à 20 % de l'ensemble des résidences principales
- 42 ont un taux inférieur à 20% et sont par conséquent soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU

Le nombre de communes ayant un taux inférieur à 20% est passé de 41 en 2006 à 42 en 2007, la commune de Breuillet étant passée sous ce seuil au 1^{er} janvier 2007.

Sur les 42 communes ayant moins de 20% de logements locatifs sociaux :

- 26 ont un taux compris entre 0 et 10%
- 8 ont un taux compris entre 10 et 15%
- 8 ont un taux compris entre 15 et 20%, parmi lesquelles 2 sont exonérées du prélèvement dans la mesure où elles perçoivent la dotation de solidarité urbaine (DSU), tout en restant tenues par l'obligation de construction de LLS.

Le montant total du prélèvement effectué pendant l'année 2008 au titre des LLS manquants au 1^{er} janvier 2007, s'élève à 2 018 929 € dont 255 096 € au titre de la majoration appliquée suite au constat de carence pour la période triennale 2002/2004. Les reversements aux EPCI s'élèvent à 157 440 € pour la communauté d'agglomération du Val d'Orge, 95 617€ pour la communauté de communes du Grand Parc et 43 408€ pour la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres. Le solde (1 722 462€) abonde le Fonds régional d'Aménagement Urbain (FAU).

Le constat de carence au titre de l'obligation triennale 2005/2007 :

Pour les 41 communes concernées (Breuillet n'étant pas concernée pour cette période triennale), l'objectif a été globalement atteint sur la période triennale 2005-2007 : 2 602 logements ont été financés pendant les années 2005, 2006 et 2007 pour une obligation de 1 964 logements, soit un

taux de réalisation de l'objectif de 132%. Ceci démontre la volonté de la plupart des communes de participer activement au rattrapage du retard en matière de production de logements locatifs sociaux. Les taux de réalisation des objectifs restent toutefois hétérogènes, variant de 0% à 2400%.

Ces résultats convaincants sont la conséquence directe d'une mobilisation partenariale des communes concernées et des services de l'État, dans un esprit constructif et pragmatique de coopération, au service de la production de logements aidés à destination des personnes les plus modestes.

Néanmoins, sur les 41 communes concernées, 17 n'ont pas atteint leurs objectifs triennaux de production. Ces 17 communes avaient un objectif de 732 logements et n'en ont réalisé globalement que 256, soit 35%. Elles ont donc fait l'objet d'un constat de carence, au titre du bilan triennal 2005-2007 et ont été entendues devant des commissions départementales chargées, conformément à la loi, d'examiner les difficultés rencontrées par les communes dans la mise en œuvre de leurs obligations et de faire le point sur les projets de logements sociaux en cours ou à venir ainsi que sur les mesures à adopter pour en favoriser l'émergence.

Afin de pérenniser la dynamique globale de production constatée sur le département, des conventions de mixité sociale instituant un partenariat et formalisant les engagements de la commune et l'appui des services de l'État pour la production de logements sociaux, seront finalisées dans le courant de l'année 2009.

Le Parc privé

En Essonne, l'action de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) en 2008 se signale par :

- une offre de logements à loyers maîtrisés maintenue à volume comparable à celui de 2007
- un résultat exceptionnel en matière de lutte contre l'habitat indigne, grâce à l'intervention dans les parties communes de deux copropriétés (Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes) dans le cadre d'opérations programmées
- le développement des opérations programmées : 2 nouvelles OPAH ont été signées avec la communauté de communes des Portes de l'Essonne et la ville de Montgeron, portant à 5 le nombre d'OPAH en cours
- la poursuite d'une action soutenue en faveur des copropriétés en difficulté (Grigny 2, Pyramides).

Bilan quantitatif:

	réalisé 2007	objectifs 2008	réalisé 2008
Crédits (en M €)	5,48		3,78
Logements vacants remis sur le marché	21	83	5
Loyers maîtrisés	1364	1408	1270
dont loyers Intermédiaires	1266	1214	1183
dont loyers conventionnés sociaux	93	141	85
dont loyers conventionnés très sociaux	5	53	2
Logements sortis de l'indignité	29	46	181
dont P.O.	6	23	
dont P.B.	23	23	

La mise en place d'une enveloppe supplémentaire de 200 M€ a été annoncée dans le cadre du plan de relance pour financer sur 2009 et 2010 les travaux contribuant à la réduction de la précarité énergétique des propriétaires occupants modestes, le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et l'intervention en faveur des copropriétés dégradées. Les travaux programmés dans le

cadre des OPAH et des plans de sauvegarde en cours sur le département font apparaître un besoin hors dotation de base, d'environ 2 M€ supplémentaires pour la seule année 2009 dont près d'1,7M€ pour Grigny 2 (en incluant les études qui sont normalement à la charge de l'ANRU).

La lutte contre l'habitat indigne

La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine : logements, immeubles et locaux insalubres, locaux où le plomb est accessible (risque saturnin), immeubles menaçant ruine, hôtels meublés dangereux, habitats précaires, et dont la suppression, ou la réhabilitation, relève des pouvoirs de police administrative exercés par les maires et les préfets. La résorption de l'habitat indigne implique de nombreux acteurs réunis en Essonne au sein d'un groupe départemental, à vocation technique, de lutte contre l'habitat indigne composé de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), du Conseil Général, du bureau du logement de la préfecture, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

L'année 2008 a été marquée par l'inscription de la lutte contre l'habitat indigne dans le cadre du renouvellement du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) prévoyant le repérage physique de tous les logements indignes.

Parmi les actions réalisées par le groupe départemental de lutte contre l'habitat indigne depuis sa création, notamment formation et sensibilisation de certaines communautés d'agglomération, la création d'une fiche de signalement (fiche SILI) a permis le doublement des signalements d'habitat indigne. Le service santé environnement de la DDASS a en effet reçu en 2008, 248 plaintes (contre 148 en 2007) qui ont abouti à la prise de 22 arrêtés d'habitat insalubre (contre 9 en 2007) dont 16 procédures pour des locaux impropres par nature à l'habitation (type caves et sous-sol), 4 procédures d'insalubrité irrémédiable et 2 procédures d'insalubrité remédiable. Un travail de contrôle de près de 30% des arrêtés préfectoraux d'insalubrité a également été réalisé comme chaque année, conduisant à la levée de 14 d'entre eux pour lesquels des travaux avaient été réalisés dans les logements concernés.

L'année 2008 a par ailleurs été marquée par la diffusion de 1000 exemplaires de l'édition 2008 du "Guide pratique à l'usage des maires de l'Essonne", financés sur crédits DDASS et élaborés avec le groupe de travail départemental de lutte contre l'habitat indigne.

La DDASS est également intervenue à deux reprises suite à des opérations menées par le Groupement d'intervention régional (GIR) dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil.

LES REPONSES AUX DEMANDES DE LOGEMENT

Gestion du contingent préfectoral

Le bureau du logement de la préfecture a enregistré 25995 demandes de logement de droit commun, en 2008, soit une augmentation de 10,91 % par rapport à 2007(23437). 967 fonctionnaires se sont déclarés en recherche active (-10,37% par rapport à 2007).

Au 31 décembre 2008, on dénombre encore 25360 demandes de logement de droit commun dans le département de l'Essonne dont 2155 de plus de 3 ans. Les typologies les plus recherchées sont par ordre de priorité les F3, les F2, les F4. Les bassins d'habitat les plus demandés sont par ordre décroissant : Nord Essonne, MASSY-LES ULIS, EVRY-CORBEIL, LE VAL D'YERRES.

Sur 1 402 vacances de droit commun (en augmentation de 6,94 % par rapport à 2007), dont 183 logements neufs, 1224 logements ont été attribués dont 166 au titre de l'Accord Collectif Départemental qui a comptabilisé pour sa part au total 450 relogements, tous contingents confondus, pour un objectif total annuel plancher de 620.

On constate, en 2008, un accroissement du nombre de diagnostics sociaux reçus de 11,86 % (1028 contre 919 en 2007).

L'objectif de l'État en 2008 a été de renforcer encore la concertation avec les communes sur les attributions de logement au titre du contingent préfectoral. Cette concertation très étroite était déjà effective dans la mise en habitation de programmes neufs. Elle s'est naturellement prolongée, cette fois avec la participation des bailleurs, dans le suivi des chartes de relogement signées dans le cadre de l'ANRU et le décret de novembre 2007 relatif au droit au logement opposable (Dalo).

Elle couvre maintenant la totalité des attributions de logement puisque toutes les propositions d'attribution sur le contingent du préfet sont transmises aux communes pour avis.

Les programmes neufs livrés en 2008 (785), tous contingents confondus, se décomposent en 172 Prêts Locatifs Sociaux, 76 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration et 537 Prêts Locatifs à Usage Social.

Mise en œuvre de la loi sur le droit au logement opposable (Dalo)

Conformément aux objectifs fixés par la loi du 5 mars 2007, la commission de médiation de l'Essonne, chargée de l'examen des recours amiables des personnes rencontrant des difficultés dans l'accès au logement ou à l'hébergement, a été créée à compter du 1er janvier 2008. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année 2008.

253 dossiers ont été déposés pour un recours hébergement. Sur les 68 dossiers d'hébergement examinés par la commission dans un délai maximum de 15 jours (165 saisines étant inexploitable), 19 demandes d'hébergement ont été considérées comme prioritaires et urgentes.

1522 dossiers ont été déposés pour un recours logement. Sur les 1207 dossiers logement examinés par la commission (260 étant inexploitable):

- 615 demandes de logement ont été considérées comme prioritaires et urgentes. Elles concernent, en priorité 1, des personnes hébergées en structure spécialisée (CHRS le plus souvent) et, en priorité 2, des personnes dépourvues de logement qui sont soit en hôtel, soit hébergées chez des tiers.

- 27 demandes de logement ont été réorientées en offres d'hébergement prioritaires et urgentes. Elles concernaient des personnes SDF ou des familles en très grande précarité avec des enfants.

Conformément à l'objectif fixé par la Ministre du Logement et de la Ville, la commission de médiation a examiné 80 % des dossiers reçus en 2008, en s'attachant à respecter un délai maximal de 2 mois à compter de la saisine du secrétariat de la commission.

132 ménages ont été relogés. 142 propositions restent en attente de la réponse de la commission d'attribution. Enfin 17 attributions ont été refusées par les bailleurs et 28 propositions refusées par les requérants.

Les décisions prononcées par la commission de médiation ont fait l'objet de 37 recours gracieux, sur lesquels 9 ont abouti à une décision favorable et 9 doivent être examinés en 2009, et de 13 recours contentieux dont 1 référé rejeté.

Par ailleurs, 4 recours (3 concernant le logement, 1 l'hébergement) ont été déposés auprès du tribunal administratif suite à l'absence de proposition par le préfet dans le délai de 6 mois (logement) ou 6 semaines (hébergement) après notification des décisions « prioritaires et urgentes ». Ce chiffre est à apprécier au regard des 139 dossiers « prioritaires et urgents » restés sans proposition après expiration du délai.

Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

Le coordonnateur du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) a animé en 2008 la démarche de bilan et d'évaluation du Plan, en lien avec les acteurs pilotes, dans la perspective de l'élaboration du PDALPD 2009-2012 (cf. le décret n°2007-1688 du 29 novembre 2007).

Le bilan et les pistes de travail ont été approuvés lors du comité de pilotage du 6 novembre 2008 co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général. Le Plan a également joué son rôle de mise en cohérence des politiques publiques en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Groupe technique de lutte contre l'habitat indigne,
- Maîtrises d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) pour la production de logements PLA-I et d'«habitat adapté pour les gens du voyage»,
- Participation aux démarches d'élaboration des programmes locaux de l'habitat (PLH) à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne, de la Communauté de communes de l'Arpajonnais, de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge...

La coordonnatrice de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) a notamment participé à l'élaboration de la charte départementale de l'ASLL et à la réflexion du Conseil général sur la

mise en place du fonds de soutien aux associations d'insertion par le logement (FONSAIL). Elle a également joué un rôle d'interface entre les partenaires du dispositif de l'Accord Collectif Départemental (ACD) pour trouver des solutions aux ménages en échec de relogement.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été publié au recueil des actes administratifs le 17 février 2003, point de départ du délai de deux ans prévu par la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

L'article 201 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prorogé ce délai de deux ans pour les communes qui se sont engagées à se conformer à leurs obligations. Pour l'Essonne, le délai prorogé prenait fin au 17 février 2007. Cette prorogation de la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention État a été accordée afin de permettre aux collectivités de surmonter un certain nombre d'obstacles matériels lors de la réalisation des aires (acquisitions de terrains par exemple...).

Contenu du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Toutes les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental : 59 communes sont ainsi concernées en Essonne. Toutefois, le constat des pratiques des familles de voyageurs et la nécessaire solidarité territoriale ont conduit les partenaires à créer des secteurs géographiques regroupant 110 communes. Les communes ayant moins de 5000 habitants, inscrites au schéma doivent participer financièrement à la réalisation et au fonctionnement des aires créées.

Les obligations de réalisation des aires sont détaillées par commune à l'intérieur de secteurs géographiques établis avant l'évolution actuelle du cadre intercommunal. Le schéma prévoit la faculté pour les collectivités de se regrouper différemment ou de modifier les réalisations prévues soit par convention intercommunale, soit par délibération d'un EPCI. Un contrôle de la commission consultative est requis.

Les études d'élaboration dont les constats datant de 2001 ont mis en exergue la présence de plus d'un millier de caravanes itinérantes et de 1600 caravanes pour des ménages ne voyageant plus qu'occasionnellement. De plus, des rassemblements ponctuels de groupes massifs de caravanes (grands passages) sont organisés de mai à septembre. Ils sont estimés de 5 à 10 par an.

Dans ce cadre, **1137 places d'accueil** (dont 99 places existantes à réhabiliter) ont été prévues au schéma départemental, réparties suivant les équipements suivants :

- 61 aires pour l'accueil des petits groupes ou des individuels ; l'implantation doit assurer une bonne accessibilité aux équipements socio-éducatifs, sanitaires et urbains.
- 45 de ces aires, dites de longue durée (l'année scolaire), sont dimensionnées entre 10 et 20 places
- les 16 aires restantes (dites de courte durée) sont dimensionnées entre 20 et 40 places.
- 4 aires de grands passages, ayant une capacité d'accueil de 50 caravanes ; elles ont vocation à l'accueil de groupes qui voyagent ensemble pour des événements familiaux. La maîtrise d'ouvrage est communale ou intercommunale.

Par ailleurs, quatre Terrains de Grands Passages (T.G.P) d'une capacité de 200 caravanes chacun, devront être mobilisés pour servir aux passages saisonniers de groupes importants. Le principe est une rotation de l'accueil sur ces terrains en Essonne en coordination avec les autres départements franciliens.

La gestion des aires d'accueil peut être assurée par les communes seules ou par leurs groupements. Les familles s'acquittent d'une redevance variant selon les sites de 2 à 4 € par famille et par jour.

Habitat adapté

Les études d'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ont confirmé une évolution nette vers la sédentarisation des familles : une sur deux ne voyage plus aujourd'hui.

La promotion de formes d'habitat adapté à ces populations en voie de sédentarisation est un objectif inscrit en annexe du schéma. Deux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sont en cours pour aider à la concrétisation de projets adaptés à ces publics spécifiques. Menés par l'« Association Départementale Gens du Voyage Essonne » (ADGVE), ces dispositifs sont financés par l'État et le Département, avec une participation financière des communes de Brétigny et Saint-Michel/Orge pour la première MOUS.

La première MOUS qui porte sur Brétigny-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge pour la réalisation de 27 logements en PLAI est menée depuis 2000. Les problèmes fonciers qui freinaient l'avancement de cette opération depuis 2003 ont été résolus en 2007. La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été confiée au bailleur social OPIEVOY et le permis de construire a été accordé en 2007. La réalisation de l'opération pourrait débuter en 2009.

La seconde MOUS dite «MOUS Habitat Adapté en Essonne» porte sur l'ensemble du département. En 2006, quatre opérations ont été validées en phase études dont une devrait prochainement passer en phase opérationnelle. Lancée depuis fin 2003, elle a été reconduite pour 3 ans le 12 juin 2007.

Sur l'ensemble de la thématique habitat adapté, les résultats obtenus sont quasiment nuls. Une plus grande mobilisation de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités locales est indispensable pour infléchir ce constat.

En outre, il apparaît que des résultats ne peuvent être obtenus qu'en posant le problème le plus en amont possible au travers des documents de planification urbaine et d'habitat.

Mise en œuvre du schéma

858 293 € de subventions ont l'année 2008 pour 4 projets avec 91 places financées résultat de 2007; il s'explique de Finances pour 2008 qui a aider les projets déposés dans n'auraient pas pu être finalisés techniques objectives.



été accordés au titre de d'aires d'accueil. Ce bilan, conforte l'exceptionnel par les dispositions de la loi permis d'engager l'État à les délais légaux et qui pour cause de difficultés

Les dossiers suivants ont ainsi été engagés :

- Breuillet, sous maîtrise d'ouvrage de la CC de l'Arpajonnais : une aire d'accueil de 14 places,
- Menecy, sous maîtrise d'ouvrage de la CC du Val d'Essonne : une aire d'accueil de 20 places,
- Corbeil-Essonnes, sous maîtrise d'ouvrage de la CA Seine-Essonnes : une aire d'accueil de 37 places,
- Montgeron, sous maîtrise d'ouvrage de la CA Sénart Val de Seine : l'extension de l'aire d'accueil existante pour la porter à 40 places au lieu de 20 actuellement agréées.

En matière d'ouverture d'équipement, l'inauguration de l'aire d'accueil de Limours (15 places), sous maîtrise d'ouvrage de la CC du Pays de Limours, a eu lieu le 20 décembre 2008.

Le bilan global, fin 2008, s'établit comme suit :

Places d'accueil sur aires de séjours : 348 places sont aujourd'hui en service sur 13 aires d'accueil, pour un objectif de 1 137 places posé par le schéma, soit un taux de réalisation de 30,6%.

Terrains de grands passages réalisés : un terrain de grand passage de 200 places de caravanes, initié par l'État, est ouvert depuis le 15 juin 2006. Situé sur la commune de Lisses, ce terrain couvre 25% des besoins inscrits au schéma.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

DES EFFORTS FINANCIERS MAINTENUS

Après deux années consécutives d'augmentation (8,3 millions d'euros en 2006 et 11 millions d'euros en 2007), les crédits de la politique de la ville ont été stabilisés en 2008, pour atteindre un montant final de 11,7 millions d'euros.

La stabilisation du budget a également permis de conforter la présence des 103 médiateurs en 2008 dans les quartiers.

Un parcours de formation, financé par l'État à hauteur de 15 180 euros et dont l'ingénierie est portée par le Centre de Ressources Politique de la ville, a été mis en place afin de faciliter la prise de poste des nouveaux médiateurs mais également d'optimiser leurs compétences et expériences dans le champ de la médiation. La formation se déroule sur 11 jours, s'étalant du mois de septembre 2008 au mois de juin 2009 (soit une journée par mois), pour un groupe de 15 adultes relais.

En lien avec les équipes communales et intercommunales chargées de la politique de la ville, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont effectué plus de 300 rencontres ou visites avec des porteurs de projets, au premier rang desquels les associations.

A la demande de l'État, l'association ADEE propose aux associations qui emploient des salariés des réunions d'informations collectives thématiques portant, à titre d'exemple, sur la fiscalité des associations, la formation professionnelle, le mécénat ou encore la responsabilité des dirigeants. En 2007, 10 réunions avaient été organisées et 70 associations avaient pu bénéficier de ce dispositif.

L'association ADEE propose également un accompagnement personnalisé et sur-mesure aux associations qui emploient des salariés, dans le but de consolider et de pérenniser ces emplois. En 2008, 10 associations bénéficient de cet accompagnement.

Enfin, toujours dans ce domaine, le Centre de Ressources Politique de la ville met en place depuis maintenant deux ans un programme de formations à l'attention des dirigeants salariés des associations en politique de la ville, dans des domaines tels que le management, la fonction d'employeur ou encore le cadre comptable de base. Plus de 20 associations en ont bénéficié en 2008.

Les services de la préfecture et des sous-préfectures ont procédé plus rapidement au versement des subventions aux associations. Le taux de paiement des subventions a été de 65% en juillet 2008. Pour 2009, l'État a souhaité faire mieux, en proposant de faire part des décisions de subvention courant février, contre fin mars les années précédentes. Cette organisation sera de nature à accélérer encore le versement des subventions aux associations.

LA MISE EN OEUVRE DE LA DYNAMIQUE «ESPOIR BANLIEUES»

La Dynamique «Espoir banlieues» est la concrétisation de six mois de concertation au plus près des habitants, responsables associatifs ou élus, au cours desquels les nombreuses initiatives locales ont pu être portées à la connaissance de tous.



Remise des prix «Talents des Cités» le 8 novembre 2008 au Sénat – Photo Baron

Le discours du Président de la République, le 8 février 2008, en a dévoilé le contenu, en mettant au premier plan l'emploi, l'éducation ou encore la vie associative.

L'emploi

Depuis le mois de septembre 2008, est mis en œuvre en Essonne le contrat d'autonomie, qui consiste à apporter à 1 400 jeunes, âgés de 16 à 25 ans et habitant un quartier en contrat urbain de cohésion sociale, une prestation composée d'un accompagnement intensif et d'un suivi dans l'emploi, la formation ou la création d'entreprises.

L'opérateur désigné est INGEUS, qui travaille en partenariat avec les missions locales, les collectivités locales et le service public de l'emploi. Au 31 décembre 2008, 106 jeunes ont signé un contrat d'autonomie.

Concernant la création d'entreprises, le département de l'Essonne bénéficie d'un réseau important et relativement dynamique, avec la Boutique de gestion, Essonne active, Essonne initiative ou encore le Fonds de garantie à l'initiative des femmes.

Par ailleurs, l'ADIE, association spécialisée dans le micro crédit, les prêts d'honneur et les garanties en faveur des habitants des quartiers qui souhaitent créer une entreprise, bénéficie d'une subvention de l'État au titre de la politique de la ville.

La mission locale de Grigny a mené en 2008, grâce à une subvention de l'État de 15 000 euros, une action spécifique en faveur de 20 jeunes désireux de créer leur entreprise, en mettant en place des ateliers collectifs d'émergence de projets, suivis d'une phase de formation facultative avec l'IUT de Sénart et la Boutique de gestion, pour s'achever sur la création d'entreprise avec un accompagnement post-crétion.

Quant à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, elle a engagé une action «Réussir en banlieue» d'aide à des jeunes entrepreneurs, avec une subvention de l'État de 10 310 euros.

L'éducation

La mise en place de l'accompagnement éducatif au cours de l'année scolaire 2007 / 2008 a concerné 5 500 élèves. Sa généralisation permettra d'augmenter ce chiffre.

Partant des principes que les dispositifs Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et accompagnement éducatif, ainsi que les autres dispositifs péri-scolaires (études surveillées, etc.) n'ont pas vocation à se concurrencer, mais à être des outils complémentaires au profit des enfants qui en ont besoin, et que la cohérence et l'articulation peuvent être réalisées à une échelle locale, l'État et les membres du comité du CLAS ont demandé, lors du lancement de l'appel à projets pour l'année scolaire 2008/2009, à chaque maire signataire d'un contrat urbain de cohésion sociale, d'organiser une réunion de concertation des acteurs intervenant dans ces domaines (Éducation nationale, associations agréées CLAS, services municipaux, etc.) afin de redéfinir la manière dont ces dispositifs doivent se coordonner et se compléter.

Pour l'année scolaire 2008/2009, l'État a consacré une enveloppe d'environ 450 000 euros pour soutenir des actions d'accompagnement à la scolarité qui ont bénéficié à près de 4 000 enfants, en complément de l'accompagnement éducatif proposé par les enseignants volontaires.

La Dynamique «Espoir banlieues» a également lancé le «busing», qui consiste à transporter les enfants des quartiers défavorisés dans les écoles fréquentées par des enfants de quartiers plus favorisés, afin de promouvoir la mixité sociale et contribuer ainsi à l'égalité des chances dans les écoles élémentaires.

En Essonne, depuis la rentrée scolaire 2008, la commune de Courcouronnes s'est investie dans l'expérimentation en transportant une classe de CM2 et un enseignant volontaire de l'école Jacques Tati, située au sein du Réseau de réussite éducative de Courcouronnes, vers l'école Paul Bert de cette même commune, située en centre-ville. Les 20 élèves, de l'école Tati, ont été répartis dans deux classes de CM2 de l'école Bert. La Préfecture de l'Essonne s'est engagée dans le financement de l'opération par une subvention de plus de 110 000€, pour assurer le transport dédié entre les deux écoles, ainsi que la restauration pour les élèves de l'école Jacques Tati qui se trouveraient dans l'obligation de déjeuner au restaurant scolaire Paul Bert.

Lors de son discours du 8 février 2008, le Président de la République a aussi souhaité assurer la continuité des actions d'ouverture sociale dans les formations longues, qu'il s'agisse des classes préparatoires aux grandes écoles, des formations universitaires ou des grandes écoles.

Dans ce cadre, les «cordées de la réussite», inscrites dans la «Dynamique espoir banlieues», ont pour première fonction d'aider à lever les obstacles psychologiques ou culturels qui peuvent brider des élèves issus de familles modestes et les conduire à s'autocensurer, alors qu'ils ont les capacités requises pour s'engager dans des filières d'excellence. Le 18 novembre 2008, l'École Polytechnique, SUPELEC et l'Université d'Evry ont été identifiées comme têtes de cordée, dans la poursuite de l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre des programmes "Une grande école, pourquoi par moi ?" et "100 000 étudiants pour 100 000 élèves".

Grâce à l'implication de plus de 70 polytechniciens, 90 lycéens ont bénéficié ou bénéficient du programme mis en place par Polytechnique depuis septembre 2005 et subventionné par l'État à hauteur de 120 000 euros.

La vie associative

Conformément à l'engagement du Gouvernement, la Préfecture de l'Essonne a signé des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 47 associations, représentant près d'1 M€, soit près de la moitié de l'enveloppe dédiée aux associations au titre de la politique de la ville.

5 d'entre elles ont été signées en présence de la Secrétaire d'État en charge de la politique de la ville, Madame AMARA, le 15 février 2008, en Préfecture.

LA POURSUITE DES DISPOSITIFS PRIORITAIRES

Le programme de réussite éducative offre aux enfants les plus en difficulté des prestations et une aide personnalisée sur le plan psychologique, éducatif scolaire ou familial.

19 communes au total sont engagées dans ce programme. En 2008, plus d'une centaine de professionnels sont intervenus au service de près de 4 000 enfants et leurs familles.

Le département de l'Essonne, qui a bénéficié d'une enveloppe globale de 5 M€ pour 2008 en provenance de l'État, est un des plus engagés dans ce programme.

La prévention de la délinquance se voit dotée, pour la première fois, d'un budget dédié grâce au fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD), d'un montant d'environ 950 000 euros pour l'Essonne en 2008.

Ce fonds a permis de co-financer, pour près de la moitié de l'enveloppe, l'installation de vidéo-protection dans 8 communes essonniennes (Breuillet, Brunoy, Courcouronnes, Étampes, Massy, Montgeron, Ris-Orangis et Villabé). Il a également permis l'installation, au sein des commissariats, de permanences d'associations au bénéfice des femmes victimes de violence.

L'EGALITE ENTRE LES CITOYENS

La commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) a été réunie et a permis un échange entre les représentants de toutes les composantes de la société sur les thèmes de l'égalité hommes – femmes, le handicap, l'emploi ainsi que l'accès aux stages.

Un répertoire des « bonnes pratiques » en Essonne en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi a été réalisé et diffusé au premier semestre 2009. Ce document, intitulé « Vers toujours plus d'égalité et de diversité à l'emploi en Essonne » est disponible en ligne : http://www.crpve91.fr/07-capitalisation/repertoire_egalite/index.php

Une formation d'intervenants associatifs, adhérents ou salariés, a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du pôle anti-discrimination du parquet d'Evry, sous l'égide du procureur de la République. La finalité de la formation était de donner aux associations œuvrant tout particulièrement dans le domaine de la lutte contre les discriminations les connaissances théoriques et pratiques pour aider les victimes à formaliser leur plainte afin d'aboutir à une réponse judiciaire adaptée.

Des actions ciblées telles que les contrats d'autonomie et les cordées de la réussite déjà évoquées ci-dessus au titre de la politique de la ville ont bénéficié à des publics jeunes et ont été mises en œuvre avec une volonté spécifique d'égalité des chances.

En ce qui concerne l'accompagnement, l'insertion et la médiation, de nombreuses associations sont financées par l'Etat dans le domaine de l'accompagnement et de l'insertion. Des adultes relais, au nombre de 107 participent à la fois au retour à l'emploi et à des actions telles que la médiation.

Dans le domaine des discriminations, des correspondants locaux de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), ont été installés dans la maison de la justice et du droit du Val d'Orge et au point d'accès au droit d'Evry ; un troisième est prévu début 2009 aux Ulis.

Toutes ces actions menées dans le cadre de la politique de la ville telles que réussite éducative et insertion professionnelle ont pour objectif d'amener les jeunes à se prendre en mains et aller au devant des difficultés pour vaincre les tabous et les réalités des discriminations, trop souvent intériorisées, et s'insérer dans la société.

HEBERGEMENT D'URGENCE ET INSERTION

HEBERGEMENT ET VEILLE SOCIALE

L'année 2008 a été dans la continuité de 2007 dans la prise en charge de l'hébergement d'urgence, tant au niveau des moyens octroyés que dans les modalités de sa mise en œuvre. La pérennisation de nouvelles places hivernales a été poursuivie avec 120 supplémentaires. L'attention particulière portée sur le suivi du travail social effectué au sein des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), conformément à la loi du 2 janvier 2002 (demandes de prolongation, d'admission à l'aide sociale...), a continué, ainsi que la surveillance au jour le jour du dispositif en période hivernale. Ces éléments de suivi ont largement conforté la réactivité et donc l'efficacité du dispositif en Essonne. Ensuite, la mise en place de la commission de médiation au 1er janvier 2008 (loi «DALO»), a obligé les services de l'État à réorganiser le comité de veille sociale.

Le bilan, en terme quantitatif sur les dispositifs est de 1041 places:

➤ Hébergement d'insertion

Grâce à la qualité du travail partenarial avec le Conseil général, les établissements échangés (un CHRS avec crèche sur Saintry-sur-Seine et deux des trois hôtels sociaux sur Draveil et Bures-sur-Yvette) ont ouvert leurs portes, comme prévu, le 1er janvier 2008. Cette ouverture a ainsi permis un gain de 15 nouvelles places auxquelles il faut ajouter 2 places supplémentaires venant terminer un projet Plan d'accueil renforcé des sans abri (PARSA) initialement prévu à 16 places et financé pour 14 en 2007. La capacité totale de places est désormais de 523 places de CHRS.

➤ Hébergement de stabilisation

Ce dispositif sous statut CHRS est identique à 198 places.

➤ Hébergement d'urgence

Le département dispose de 320 places d'hébergement d'urgence dont 120 places de la campagne hivernale 2007/2008 ont été pérennisées. Cette capacité pérenne a également été augmentée de 22 places suite à la reprise des hôtels sociaux. Elle est totalement à la disposition du 115 et est confortée en période hivernale par 185 places supplémentaires.

Maisons-relais

Les deux premières maisons relais ont ouvert également leurs portes en fin d'année 2008 : une maison de 12 places à Étampes gérée par l'association SNL et une de 34 places à Massy gérée par ADOMA. Toutefois, les difficultés de ce dispositif pour trouver du bâti à rénover ou du foncier à bâtir, entraînent des retards quant à la réalisation définitive des projets.

Veille sociale

Le comité de l'urgence et de la veille sociale, réuni mensuellement, constitue l'outil de pilotage des dispositifs de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale, axé sur le positionnement du 115.

Ce dispositif de veille sociale s'appuie toujours sur 2 accueils de jour situés à Athis-Mons et Corbeil-Essonnes et sur le service de la maraude. Pour l'hiver, cette dernière est renforcée par la mise en place d'une deuxième maraude en coordination avec le 115.

Enfin, depuis la mise en place de la commission de médiation prévue par la loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable dite loi « DALO », le comité départemental de veille sociale est le lieu au sein duquel les établissements font des propositions d'hébergement suite aux décisions de la dite commission.

LE DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES REFUGIES

Le département de l'Essonne dispose de six Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) pour une capacité totale de 451 places dont 112 en structures collectives.

En 2008, afin de faire face à l'augmentation de la demande d'hébergement en CADA, le dispositif d'hébergement d'urgence dédié à ce public a été maintenu et renforcé, passant de 24 places permanentes sur l'année à 49 places au 31 décembre.

Le budget alloué aux dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile se chiffre à 4 872 725 € et reste stable par rapport à l'année 2007.

Pour les réfugiés statutaires, est implanté dans l'Essonne un des 28 Centres d'Hébergement Provisoire (CPH) que compte le pays au niveau national. Ce CPH, d'une capacité de 60 places, réserve 25 % de ses places libérées aux réfugiés sortant des CADA du département.

En outre, afin de conforter l'offre d'hébergement des réfugiés et augmenter la rotation dans les CADA, la DDASS a mis en place un dispositif dit de « Logement relais » de 20 places.

Pour l'exercice 2008, les crédits alloués au CPH s'élèvent à 1 152 831 € dont 440 560 € sont destinés à la rénovation de l'établissement.

PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

En 2008, les services préfectoraux ont continué de réaliser un important effort de prévention en lien avec les collectivités locales et les services sociaux (sachant que 1166 concours de la force publique ont dû être accordés). Les résultats de la commission de prévention instaurée pour accompagner les locataires de GRIGNY La Grande Borne sont encourageants. La sous-préfecture d'Étampes incite les collectivités à mettre en place des commissions locales de prévention d'impayés de loyer à l'instar de celle créée par la ville d'Étampes qui fonctionne en lien avec les bailleurs, les services sociaux et les services de la sous-préfecture. Ainsi, en 2008, des villes comme Dourdan et Saint-Chéron ont instauré à leur tour une telle commission.

Le montant total des indemnités versées par l'État aux bailleurs à la suite de refus du concours de la force publique s'élève à 1 870 138 € (contre 1 643 108 en 2007).

La Commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL) oeuvre dans le cadre de la prévention des expulsions et des impayés de loyer. Tout bailleur doit, selon la réglementation, signaler à la CDAPL tout ménage qui bénéficie de l'aide personnalisée au logement (APL) et qui se trouve en situation d'impayés de loyer. La commission se prononce sur le maintien ou la suspension de l'APL. Elle met en oeuvre les actions nécessaires tant à la remobilisation des locataires qu'au développement d'un partenariat avec les bailleurs.

En 2008, la CDAPL s'est réunie 36 fois, a étudié 7 060 dossiers (6 625 en 2007) et pris 11 815 décisions (12 069 en 2007).

La CDAPL travaille en partenariat avec les travailleurs sociaux des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) du Conseil général. En 2008, 925 signalements ont été effectués (soit 91 signalements supplémentaires par rapport à 2007) permettant un contact plus régulier entre les travailleurs sociaux et la CDAPL et un suivi plus approfondi des familles.

En outre, la CDAPL décide des demandes de mise sous tutelle aux prestations sociales. Celles-ci sont effectuées auprès du juge des enfants (164 en 2008) et concernent les familles de 3 enfants ou plus, souvent très endettées et dont le bail est résilié. Un rapport établi par un travailleur social, sollicité par la CDAPL, est transmis à l'appui de la demande.

Les protocoles de cohésion sociale initiés par la circulaire dite « Borloo » du 13 mai 2004 et entérinés par la loi relative à la programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 constituent un outil de remobilisation du locataire dans une situation de bail résilié.

En 2008, la CDAPL a demandé 325 protocoles dont 109 ont été signés. 177 protocoles ont en outre été transmis à la CDAPL par les bailleurs sans que celle-ci n'en ait fait la demande.

Le volume des dossiers traités par la commission semble se stabiliser.

INTEGRATION ET SOLIDARITE

LES NATURALISATIONS

Au cours de l'année 2008, dans le département de l'Essonne, 1425 personnes ont acquis la nationalité française par décret, 400 autres par mariage.

16 cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française ont été organisées chaque mois sous la présidence d'un membre du corps préfectoral.

L'ASILE

Le nombre de primo-demandeurs d'asile est en baisse: 653 en 2008 contre 729 en 2007.

274 demandeurs ont obtenu le statut de réfugié. Ils étaient 309 en 2007.

542 personnes ont demandé l'aide au retour contre 177 en 2007. 537 ont quitté le territoire français.

LE SOUTIEN APPORTE AUX JEUNES ET AUX FAMILLES

Ce soutien prend de nombreuses formes

Trois associations sont toujours subventionnées, à hauteur de 20 150 € pour exercer le rôle d'établissement d'accueil et d'information sur les questions relatives à la vie affective et à la sexualité, la préparation des jeunes à leur vie de couple et à la fonction parentale. Par ailleurs, ces établissements effectuent également des entretiens liés à l'interruption volontaire de grossesse comme ils aident et conseillent les personnes confrontées à des dysfonctionnements familiaux.

Dans le cadre de la circulaire n° DGAS/AVIE/2006/279 du 27 juin 2006 relative au protocole de développement de la médiation familiale, deux associations ont été subventionnées en 2008, au titre de ce dispositif, pour un montant de 21 000 €.

Dans le cadre de l'appel à projets du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), 32 actions portées soit par des associations, des mairies ou des établissements scolaires, ont été étudiées; 22 ont été financées par la DDASS pour un montant de 136 030 €.

En complément, la DDASS finance de la formation/évaluation en direction des porteurs de projet REAAP ou de parents, des plaquettes d'information en direction des parents et des professionnels et, enfin, une journée départementale qui a été organisée le 16 octobre 2008.

Au titre des «Point rencontre», l'association «Tempo» a été financée en 2008 à hauteur de 50 000€.

Les six organismes (5 associations et un centre hospitalier) porteurs d'un point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) ont bénéficié d'un soutien financier de l'État pour un montant total de 340 732€.

Suite au plan «santé des jeunes» annoncé en février 2008, la Ministre de la santé a confirmé la création d'une maison des adolescents par département, pour laquelle un travail de collaboration avec les 6 PAEJ de l'Essonne est en cours.

Quatre organismes (3 associations et un centre hospitalier) sont conventionnés en vue d'exercer, pour le compte de l'État, la tutelle ou la curatelle des majeurs protégés pour un montant de 3 M€.

Depuis septembre 2007, la DDASS de l'Essonne se prépare, avec les opérateurs, à la mise en œuvre de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme des mesures de protection juridique des majeurs. Cette loi, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2009, prévoit un contrôle renforcé du fonctionnement des services de tutelles appelant une organisation et un développement de nouvelles compétences pour les DDASS.

Celles-ci seront chargées de l'habilitation des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations, après avis conforme du procureur de la République, de leur inscription sur les listes, de la tarification et du financement des opérateurs tutélaires, de l'évaluation et du contrôle de l'activité tutélaire.

La réforme est organisée autour de quatre axes essentiels :

-la refonte du code civil en vue notamment d'améliorer la protection des personnes, d'adapter les mesures à la situation du majeur, ainsi que de prendre davantage en compte les droits et la volonté des majeurs protégés

- la mise en œuvre par le département, en amont et en aval du dispositif judiciaire, d'une mesure d'accompagnement social personnalisé
- l'inscription de l'activité tutélaire dans le champ social et médico-social afin de professionnaliser les intervenants, de renforcer l'organisation et le contrôle de ce secteur
- la rénovation des modes de financement des mesures de protection pour rationaliser, rendre plus équitable le dispositif, tant pour les usagers que pour les opérateurs et aussi mieux maîtriser la dépense publique.

L'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, ceux-ci regroupant les services, les personnes exerçant à titre individuel (ex-gérants de tutelle privés), les préposés d'établissements de santé ou d'établissements médico-sociaux, sera également régie par des dispositions du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil de famille, chargé de la tutelle des pupilles de l'État dont le représentant de l'État dans le département possède seul la qualité de tuteur, l'organisation étant gérée par la DDASS, s'est réuni 14 fois au cours de l'année 2008 pour étudier la situation des 38 pupilles essonniens et pour le placement de 20 d'entre eux en vue leur adoption auprès de couples agréés du département de l'Essonne (pour 14).

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), qui a pour mission d'assurer la prise en charge des mineurs en danger et/ou délinquants, et des jeunes majeurs confiés par l'autorité judiciaire, agit aussi dans le champ de la prévention de la délinquance et des exclusions par son action partenariale territorialisée et sa contribution aux politiques publiques, notamment à la politique de la ville et de la cohésion sociale.

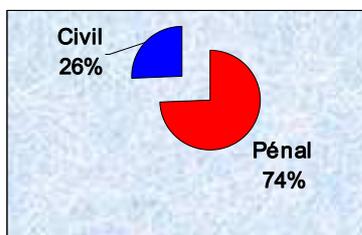
Elle comprend un secteur public (22 unités et services) et un secteur associatif habilité (23 unités et services) organisés en trois dispositifs de prise en charge :

- le milieu ouvert,
- le placement judiciaire
- l'insertion sociale et professionnelle.

La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) de l'Essonne participe au comité de pilotage du schéma départemental de la Protection de l'Enfance. Dans ce cadre, la cellule de signalement a été créée le 5 mai 2008.

Durant l'année 2008, la DDPJJ, inscrite dans le cadre des schémas directeurs régionaux d'Île-de-France du placement judiciaire, du milieu ouvert et de l'insertion, a travaillé à la mise en conformité du département avec les mesures relevant de la révision générale des politiques publiques au sein du ministère de la justice, la mise en œuvre aux normes structurelles prévues par le décret du 6 novembre 2007 relatif à la restructuration juridique des services et les objectifs de recentrage de l'activité au pénal et en investigation fixés par le projet stratégique national 2008-2011 de la direction.

Le milieu ouvert



La PJJ de l'Essonne, historiquement marquée par un fort investissement dans l'action éducative au civil en milieu ouvert, a vu son activité au pénal progresser de 12 % en 2008. En matière d'investigation, son activité a également progressé de 12% par rapport à 2007.

La mission de suivi continu des mineurs incarcérés (Mission éducative en maison d'arrêt, à FLEURY-MEROGIS) a été poursuivie, 58 mineurs de l'Essonne ont été incarcérés en 2008 à la maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS. Il faut mentionner que des jeunes essonniens ont été aussi incarcérés dans d'autres établissements pénitentiaires.

Le transfert des missions des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) à la PJJ est effectif. La PJJ assure maintenant le montage et le financement des activités socio-

éducatives au quartier des mineurs et à la maison d'arrêt des femmes (pour les mineures) de FLEURY-MEROGIS.

Le placement judiciaire

Le décret du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse et la circulaire d'application du 10 juin 2008 fondent juridiquement les services ainsi que leurs missions. Les établissements d'hébergement du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse ne garderont que deux dénominations : les établissements de placement éducatif (EPE) et les centres éducatifs fermés (CEF) : 10 à 12 jeunes accueillis, mineurs délinquants et jeunes majeurs pris en charge au titre des mesures pénales.

Le plan d'intégration sur 4 ans des agents techniques d'éducation dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse a été mis en œuvre en 2008. Au terme de la période, la prise en charge des jeunes en hébergement, de jour comme de nuit, sera assurée par des éducateurs.

Au cours de cette année, 189 décisions ont concerné 148 jeunes (13 filles et 135 garçons) soit une hausse de 6,8% par rapport à 2007. 85% des admissions ont été réalisées dans le cadre de l'enfance délinquante. Les prises en charge des jeunes de l'Essonne représentent 49,7% des décisions.

Les établissements du secteur associatif habilité ont admis 36 mineurs en délinquance et 14 jeunes adultes en protection jeune majeur. Sur décision du Tribunal de Grande Instance d'Evry, le Centre Éducatif Renforcé "Le Cirque", porté par l'association l'Escale, a admis 74 mineurs dont 43 jeunes essonnais.

Le dispositif départemental d'accueil d'urgence a accueilli 76 jeunes et 8 ont été orientés hors département après évaluation du Service Éducatif auprès du Tribunal (SEAT). En contrepartie 10 mineurs hors Essonne ont été placés dans le dispositif sur décision d'autres juridictions d'Île-de-France.

L'insertion sociale et professionnelle

Les trois pôles d'insertion sociale et professionnelle ont dispensé 121 000 heures de formation auprès de 747 jeunes pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.

Au cours de l'année 2008, l'Espace Dynamique d'Insertion "Perspectives" (EDI) situé à SAVIGNY-SUR-ORGE est entré dans le dispositif « Avenir Jeunes » qui impose un cahier des charges très précis ainsi qu'un travail partenarial obligatoire avec : les missions locales, les pôles de mobilisation vers le projet professionnel, les diagnostics linguistiques et les pôles linguistiques. Il a accueilli 122 jeunes dont 22 adressés par la DDPJJ.

En partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Général, la DDPJJ a contribué au fonctionnement de 7 classes relais départementales. Pour l'année scolaire 2007/2008, 81 jeunes de 13 à 16 ans (63 garçons et 18 filles), dont 25 étaient suivis par la DDPJJ, ont été scolarisés dans ces classes.

En outre, le dispositif départemental d'insertion qui s'était positionné dans la mise en œuvre du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) a permis à 42 jeunes PJJ, dont 36 orientés par le Milieu Ouvert et 6 par les éducateurs PJJ de la maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS, de signer un contrat.

La protection judiciaire de la jeunesse et les politiques publiques

Dans le cadre de la Prévention de la délinquance et de la récidive, les services de la PJJ participent aux instances communales et intercommunales : Contrats Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISPD), selon une géographie prioritaire d'intervention. L'alliance avec les communes permet d'apporter des réponses éducatives immédiates aux actes de délinquance, limitant ainsi le sentiment d'impunité dans les quartiers.

Les Centres d'Action Éducative concernés assurent des permanences, à la demande, dans les Maisons de Justice et de Droit (MJD) d'Athis-Mons, des Ulis et du Val d'Orge.

Dans le domaine de la Prévention de l'Échec Scolaire et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, les services de la PJJ participent au dispositif relais en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Général, aux cellules de veille éducative et aux dispositifs de réussite éducative.

EDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS

L'ACTION EDUCATIVE EN ESSONNE



Le pilotage de l'action éducative en Essonne couvre le 1^{er} degré (863 écoles maternelles et élémentaires) et le second degré (120 collèges et 66 lycées) pour le public et le privé en 2008.

Enseignement du premier degré public

En 2008, l'enseignement spécialisé du premier degré voit une baisse des effectifs de -3,8%.

1er degré	2007	2008	% évolution
préélémentaire	50 148	50 266	0,2%
élémentaire	79 499	79 566	0,1%
enseignement spécialisé du 1er degré	584	562	-3,8%
TOTAL	130 231	130 394	0,1%

L'année 2008 a été très largement marquée par la mise en œuvre de la réforme.

Des stages de remise à niveau destinés aux élèves de CM1 et CM2 volontaires, ayant de grandes difficultés scolaires ont été mis en place dès les vacances de printemps. Ces stages ont été encadrés par des professeurs des écoles et des instituteurs volontaires. En Essonne, 2300 élèves et 400 enseignants ont été concernés. Ces stages ont été reconduits début juillet avec 1300 élèves et 260 enseignants et fin août avec le même nombre d'élèves et d'intervenants.

Durant le dernier trimestre de l'année scolaire, la nouvelle organisation de la semaine scolaire a été mise en place, incluant 2 heures de soutien individualisé pour les élèves en difficulté. La quasi-totalité des écoles ont choisi une organisation en quatre jours, 9 écoles seulement ont intégré le mercredi matin.

Depuis septembre 2008 de nouveaux programmes sont appliqués à l'école primaire, ils sont plus clairs et plus concentrés autour des apprentissages fondamentaux.

Enseignement du second degré public

Les effectifs dans le second degré sont en baisse, accusant l'évolution démographique de cette tranche d'âge.

NIVEAU	CONSTAT RENTREE 2007	CONSTAT RENTREE 2008	ECARTS	% évolution
6ème	14 065	14 061	-4	0,0%
5ème	13 575	13 708	133	1,0%
4ème + 4è aide et soutien	13 830	13 591	-239	-1,7%
3ème	12 959	13 197	238	1,8%
<i>dont 3ème DP6h</i>	164	162	-2	-1,2%
3ème insertion	538	512	-26	-4,8%
CPA/CLIPA/UPI/UPI en lycée	200	258	58	29,0%
<i>dont UPI (unité pédagogique d'intégration) Handicapés</i>		243	243	
SOUS TOTAL (A)	55 331	55 327	-4	0,0%
	1 539	1 451	-88	-5,7%
TOTAL COLLEGE	56 870	56 778	-92	-0,2%

	Rentrée scolaire 2007	Rentrée scolaire 2008	% évolution
SECONDE	9 838	9 478	-3,7%
PREMIERE	9 065	9 018	-0,5%
TERMINALE	8 916	9 073	1,8%
2ND CYCLE GEN. ET TECHNO.	27 819	27 569	-0,9%
2ND CYCLE PROFESSIONNEL			
Lycées professionnels (L.P.) et Section d'enseignement professionnel (S.E.P.) de lycée	13 126	13 075	-0,4%

Assouplissement de la carte scolaire

Comme l'an passé et sur demande formulée auprès de l'inspection académique selon les priorités définies au niveau national : handicap, critères sociaux, géographiques et familiaux, les familles ont bénéficié de la liberté du choix de l'établissement scolaire pour leur enfant. Ce sont 1050 familles pour l'entrée en 6^{ème} et 300 familles pour les autres niveaux qui ont obtenu la scolarisation de leur enfant dans un établissement hors de leur secteur initial, soit un taux de satisfaction de 90%.

Actions communes aux premier et second degrés

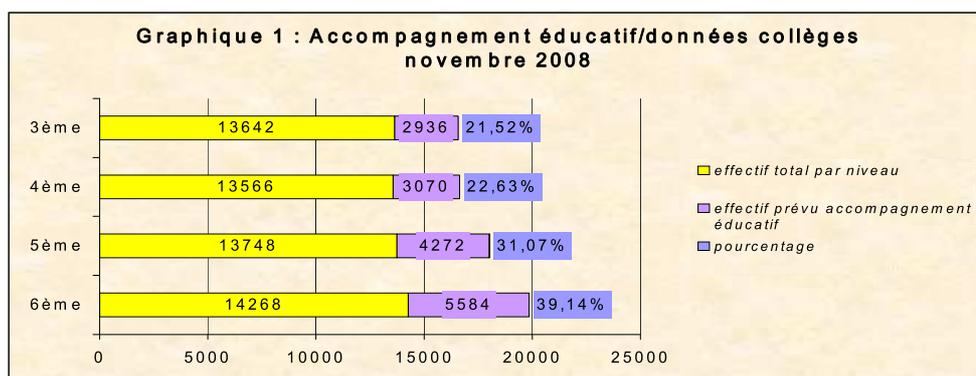
L'accompagnement éducatif prévu par la circulaire n° 115 du 13 juillet 2007 s'est mis progressivement en place au cours du premier semestre 2008 dans plus d'un tiers des collèges (soit 35 collèges), il a été généralisé à l'ensemble des collèges essonniers à la rentrée 2008. Le dispositif est fréquenté par 2580 élèves des écoles élémentaires, soit 20,5% des effectifs. Ce dispositif s'est également étendu aux écoles élémentaires situées en éducation prioritaire.

D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement est organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine.

Depuis janvier 2008, 61,15% de l'effectif total des collèges ambition réussite et 43,60% pour les réseaux de réussite scolaire ont participé à l'accompagnement éducatif.

L'accompagnement éducatif dans les collèges porte principalement sur l'aide aux devoirs (52%), à la culture (31%), d'autres interventions ont lieu dans le domaine du sport et des langues vivantes. Dans les écoles élémentaires, ce dispositif porte majoritairement sur l'aide au travail scolaire et dans des proportions plus limitées, sur la pratique sportive et culturelle.

Les contrats aidés CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et CAV (Contrat d'Avenir) ont poursuivi leur mission d'assistance administrative au directeur d'école et d'aide à la scolarisation des enfants handicapés pour le premier degré ainsi que celle de l'appui à la gestion des fonds documentaires et surtout à la surveillance et l'encadrement des élèves pour le second degré. Fin 2008, on recensait 860 contrats aidés : 427 CAE et 433 CAV.



La participation de l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre

Le service a pris en charge l'organisation du concours de la Résistance et de la Déportation et a participé à l'achat des livres récompensant les lauréats de ce concours.

Par ailleurs, il a mis à disposition gracieusement l'exposition "signes de la Collaboration et de Résistance" à tout établissement d'enseignement, toute association ou toute collectivité locale. L'objet de cette exposition est de mettre en perspective les signes de la collaboration et de la résistance pendant la seconde guerre mondiale.

Des épreuves sportives ont été organisées sur les communes d'Evry, Montgeron, Gif-sur-Yvette, Maisse et Soisy-sur-Seine, dans le cadre des cérémonies patriotiques commémorant la victoire du 8 mai 1945. L'Office National des Anciens Combattants a participé au financement des trophées remis aux vainqueurs.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Réglementation des activités physiques et sportives

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) a enregistré 59 nouveaux établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS), ce qui porte à 382 le nombre d'établissements recensés au 31 décembre 2008 en Essonne. Les établissements déclarés dans l'année ont tous été contrôlés.

68 associations sportives ont effectué une demande d'agrément. 10 de ces demandes ont fait l'objet d'une décision favorable, 10 ont été rejetées pour irrecevabilité et 48 sont en cours de procédure.

Le nombre d'éducateurs sportifs déclarés au titre de leur professionnalisation est en hausse sensible soit 2 572 dont 588 nouvelles déclarations d'exercice enregistrées en 2008.



L'édito "lutte contre l'obésité par le sport", élaboré par la DDJS en collaboration avec l'Inspection Académique, a été diffusé par voie télématique auprès du réseau associatif jeunesse et sports et de l'ensemble des collectivités.

16 organismes habilités aux formations d'animateur (BAFA) et de directeurs (BAFD) ont fait l'objet d'une procédure d'inspection.

Formation, examens et certification

Un examen délivrant le tronc commun du Brevet d'État d'Éducateur Sportif du 1er degré a été organisé cette année pour 52 candidats. Par ailleurs, 53 candidats titulaires du Brevet de Maître Nageur Sauveteur (MNS) ou du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) exerçant leur profession dans le département ont suivi une session de recyclage de leur diplôme.

La DDJS a accueilli, orienté et conseillé 1100 personnes cette année. Pour le Parcours Animation Sport (PAS), 200 jeunes de moins de 30 ans sans qualification, issus de quartiers sensibles, ont été reçus au cours d'un ou plusieurs entretiens approfondis et 36 sont entrés dans un cursus de formation qualifiant.

200 personnes ont participé aux 10 réunions collectives sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Par ailleurs, 3 jurys pléniers dans le cadre du Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) ont été organisés pour la validation des supports techniques, d'épreuves 1 et 2 et de validation de dossier professionnel pour 54 candidats.

De même, 4980 certificats de stages BAFA ont été évalués et visés ; 1245 brevets d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA) ont été délivrés ; 52 dossiers de certification aux fonctions de directeur (BAFD) ont été expertisés et 133 bourses BAFA en direction des jeunes à statut social modeste ont été financées par la DDJS.

En ce qui concerne l'examen de surveillant de baignade (SB), sur les 59 animateurs candidats, 25 ont été reçus.

Les actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Le réseau départemental d'information jeunesse, constitué d'un Centre d'Information Jeunesse Essonne (CIJE), de 11 Points d'Information Jeunesse (PIJ) et de 3 Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ) labellisés point "cyb", apporte une information de proximité en matière d'animation de projet, d'information associative et de découverte des métiers. Le réseau PIJ/BIJ a reçu en entretiens individualisés 61 207 jeunes.

Le secteur "vie associative" de la DDJS a assuré sur le plan du conseil et du développement, une représentation institutionnelle auprès des associations sportives tête de réseau. Il s'est également consacré à l'animation et à la coordination de deux dispositifs: d'une part, *le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)* dont les missions sont orientées vers l'emploi, l'information juridique, comptable et de gestion, l'aide aux démarches administratives et en point d'appui auprès de l'URSSAF, et d'autre part, *la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)* dont les missions concernent le fonctionnement, l'organisation, la comptabilité et la fiscalité de l'association, l'association employeur, la responsabilité des dirigeants et de l'association, la communication interne et externe. Afin d'articuler ces deux dispositifs, le Délégué Départemental de la Vie Associative (DDVA) apporte son soutien aux bénévoles plus particulièrement dans la fonction employeur.

Le CRIB anime des rencontres régulières et les associations peuvent consulter la lettre trimestrielle ainsi que le site Internet (www.crib91.fr) qui portent sur des thématiques en lien avec l'actualité des associations.

La journée mondiale du bénévolat a été organisée avec le DDVA et l'association des médaillés de la jeunesse et des sports ; 88 dossiers d'instruction ont été traités pour 70 récipiendaires au titre de l'encouragement du bénévolat.

Dans le cadre des politiques éducatives territoriales, 18 Contrats Jeunesse et Sports (CJS) ou Contrats Éducatifs Locaux (CEL) ont été signés et financés à hauteur de 271 000 €.

Par ailleurs, la DDJS a procédé à l'expertise, aux avis d'opportunité et aux visites sur sites des dossiers de la politique de la ville (VVV, FIVE, contrats départementaux).

Les actions en faveur du sport

L'Essonne compte 311 687 licenciés sportifs et 70 comités sportifs départementaux. 706 clubs sportifs sont agréés auxquels il faut ajouter les 720 sections sportives des 70 clubs omnisports.

En 2008, la dotation départementale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) s'est élevée à 2 087 108 € dont 299 608 € en faveur de la mise en place de 110 modules d'accompagnement éducatif au sein de 30% des collèges de l'Essonne et 1 787 500 € d'aides financières pour la mise en œuvre des actions entrant dans les orientations ministérielles.

En matière d'incitation à la création de l'emploi sportif, le département compte 46 personnes bénéficiant d'un Plan Sport Emploi (PSE) au sein de 41 associations. Le dispositif PSE, caractérisé par une aide dégressive sur 5 ans et financé par le CNDS, est destiné à faciliter notamment l'embauche de personnel qualifié par des employeurs susceptibles de prendre en charge à terme la totalité du coût de l'emploi.

S'agissant d'équipement sportif, sur 11 projets présentés, deux projets de construction de complexes nautiques ont été retenus et financés au travers des crédits du CNDS :

- La communauté d'agglomération du Val d'Yerres (500 000 €)
- La ville de Corbeil-Essonnes (600 000 €)

Par ailleurs, 6 équipements spécifiques de matériels lourds nécessaires à la pratique du sport sur le volet «quartier en difficulté» ont été subventionnés pour un montant de 139 474 €.

Dans le cadre des actions de l'éducation par le sport, 100 jeunes filles ont participé aux différents tournois inter villes de l'opération FUTSAL TOUR FEMININ initiée auprès de cinq villes : Étampes, Les Ulis, Massy, Sainte-Geneviève-des-Bois et Evry, en collaboration avec le district de l'Essonne de football pour sa mise en place. Dans le même cadre et en collaboration avec le comité départemental de handball, l'opération ELLE HAND a été lancée.

Concernant les actions en faveur des personnes ayant un handicap physique ou moteur, des actions de sensibilisation et de découverte ont été conduites auprès des villes en collaboration avec les comités départementaux du sport adapté et de l'handisport.

La DDJS a initié, accompagné et financé l'opération "stade sans violence" avec le soutien de l'amicale des éducateurs de football de l'Essonne dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les incivilités dans le sport.

LA SANTE

LE DROIT AUX SOINS

La Couverture Maladie Universelle-CMUC (de base), destinée aux personnes en capacité financière de participer partiellement à leur prise en charge, a concerné 8 326 assurés qui totalisent 4 599 ayant-droits, soit au total 12 925 bénéficiaires contre 11 313 pour la même période en 2007. Ce chiffre traduit une augmentation de 14,25 % de bénéficiaires dans cette catégorie.

Les personnes plus démunies, elles, ont bénéficié à titre gratuit de la CMU et de son volet complémentaire (CMUC). Les bénéficiaires dénombrés en 2008 s'élèvent à 50 794 (assurés et ayant-droits) contre 54 413 bénéficiaires en 2007, soit une baisse de 6,65 %.

L'OFFRE DE SOINS

Le secteur hospitalier

L'équipement hospitalier en 2008 (hors capacité gériatrique)

Nombre d'établissements de soins :	38
Dont :	
<i>Publics</i>	8
<i>Privés non lucratifs</i>	8
<i>Privés</i>	20
<i>Assistance publique- Hôpitaux de Paris</i>	2

Les équipements matériels lourds

En 2008, les services de réanimation du département de l'Essonne ayant fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 7 mars 2007, ont été soumis à une visite de conformité. L'autorisation provisoire accordée jusqu'au 31 décembre 2008 au service de réanimation du Centre Hospitalier d'Arpajon a été prolongée.

Dans le cadre de la délivrance ou du renouvellement d'autorisations d'activités par l'Agence régionale de l'hospitalisation, 30 visites de conformité ont été effectuées par les services de la DDASS.

L'enveloppe financière départementale

La mise en place de la tarification à l'activité s'est achevée en 2008. La part financée à l'activité (T2A) est passée à 100 % des recettes pour l'ensemble des établissements ayant une activité «médecine, chirurgie, obstétrique».

5 établissements continuent de bénéficier d'un contrat de retour à l'équilibre financier et ont perçu à ce titre des crédits pour un montant global de 7 370 000 € (Centre Hospitalier Sud Francilien et Centres Hospitaliers de Longjumeau, Arpajon, Étampes, Dourdan).

Le montant de l'enveloppe financière de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) en Essonne pour 2008 est de 257 793 883€. Elle comprend les missions d'intérêt général, les aides à la contractualisation ainsi que les financements de la psychiatrie et des soins de suite.

Les recettes prévues par les établissements T2A en 2008 s'élèvent à 336 913 507 €.

La réorganisation de l'offre de soins

Le schéma régional d'organisation sanitaire et sociale III (SROS) a été fixé par arrêté du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation le 23 mars 2006 pour 5 ans.

Les dispositions de l'ordonnance du 4 septembre 2003 ont transformé le cadre juridique de la contractualisation entre les Agences Régionales de l'Hospitalisation et l'ensemble des structures d'hospitalisation.

En avril 2007, l'ensemble des établissements de santé (publics, privés et participant au service public hospitalier) de l'Essonne ont signé les annexes 1 et 2 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

L'annexe 1 fixe les orientations stratégiques, les complémentarités et les actions de santé publique que la structure s'engage à développer. Les annexes 2 relatives à chacune des activités de l'établissement fixent les Objectifs Quantifiés d'Offre de Soins en médecine, chirurgie, soins de suite et réadaptation et en psychiatrie. Elles valent soit autorisation, soit reconnaissance de chacune des activités ou équipement et matériel lourd.

Les annexes 3 (qualité et projets de soins) se décomposent en : objectifs en matière de qualité et gestion des risques (tous les établissements), objectifs en matière de ressources humaines et de nouvelle gouvernance (établissements publics), objectifs en matière de système d'information (tous les établissements) objectifs en matière de pilotage médico-économique (établissements publics et PSPH). Elles ont été validées à l'automne 2007.

Les annexes 4 financières qui concernent les établissements publics et participant au service public hospitalier, sont négociées en deux temps. La première étape qui s'est terminée au mois de décembre 2007 consistait à faire un diagnostic partagé. En fonction de ce diagnostic, l'établissement doit entreprendre une réflexion approfondie sur sa gestion interne et l'organisation de ses activités au sein de son territoire de santé.

Cette analyse médico-économique doit déboucher sur un plan d'action et un plan de redressement si nécessaire. L'ensemble des établissements ont adopté leurs annexes financières à l'exception du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), les centres hospitaliers Dourdan et Étampes et le SIH de Juvisy pour la fin d'année 2008.

Les travaux du projet médical du territoire 91-3 (Evry-sud Essonne) se sont déroulés au cours du premier semestre de l'année 2008. Ce projet médical du territoire (PMT) a pour objet de fédérer les acteurs de santé d'un territoire autour des objectifs de santé publique du schéma régional d'organisation sanitaire et sociale et doit permettre de dégager des complémentarités et des coopérations entre ces mêmes acteurs. Trois thématiques sont retenues comme les urgences et la permanence des soins, la filière gériatrique et les recompositions.

Le PMT du territoire 91-3 a fait l'objet d'une validation par la conférence de territoire le 3 juillet :

- sur le secteur des urgences : 2 mailles ont été retenues
- sur le thème " filières gériatriques " : 2 filières ont été retenues
- sur la thématique " recompositions " : un projet de fusion entre le Centre Hospitalier de Dourdan et le Centre Hospitalier d'Étampes a été acté, d'une part, et le principe de la constitution d'une communauté hospitalière de territoire autour du Centre Hospitalier Sud Francilien a été retenu, d'autre part.

Les travaux du Secteur de psychiatrie Adultes à Orsay se sont achevés fin 2008. Quant à la construction du futur Centre Hospitalier Sud Francilien, celle-ci se poursuit, la livraison étant prévue en mai 2011.



*Chantier du site unique du Centre Hospitalier Sud Francilien
Photo Crédit : Barriquand-Treuille*

Les autres équipements et les professionnels de santé

Pendant l'année 2008, le département de l'Essonne a connu 1 fermeture en ce qui concerne les laboratoires et 5 fermetures pour les officines de pharmacie.

La DDASS gère le fichier national des professionnels de santé sur le département et participe à l'obtention des cartes de professionnels de santé pour tout nouvel intervenant désireux de s'installer dans l'Essonne. Dans le cadre du guichet commun DDASS et Caisse Primaire d'Assurance Maladie, mis en place en 2003 afin de faciliter les démarches des usagers, 1648 professionnels de santé ont été accueillis en 2008 pour 2082 en 2007.

La DDASS a assuré l'organisation des élections des conseillers départementaux constituant l'Ordre Départemental des Infirmiers, lequel exerce au plan départemental des missions de recueil des inscriptions, de conciliation entre les patients et les professionnels ou entre professionnels. Les conseillers départementaux représentent la profession au sein du département. Ces élections se sont déroulées le 24 avril 2008, par voie informatique sécurisée, via un site Internet dédié.

L'ordre départemental des infirmiers comprend désormais 21 conseillers, répartis entre trois collèges : 11 conseillers du collège des infirmiers du secteur public, 4 conseillers du collège des infirmiers salariés du secteur privé et 6 conseillers du collège des infirmiers libéraux.

Par ailleurs, la DDASS a organisé les concours d'entrée dans les centres de formation d'infirmiers, d'aides soignants, d'auxiliaires de puériculture ainsi que les épreuves d'obtention du certificat de capacité de préleveur sanguin. En 2008, 4 concours et un examen de préleveur ont été organisés.

La permanence des soins

La permanence des soins (PDS) répond à toute demande de soins inopinée ou non programmée médicalement justifiée et relevant de la compétence et du savoir faire du médecin généraliste.

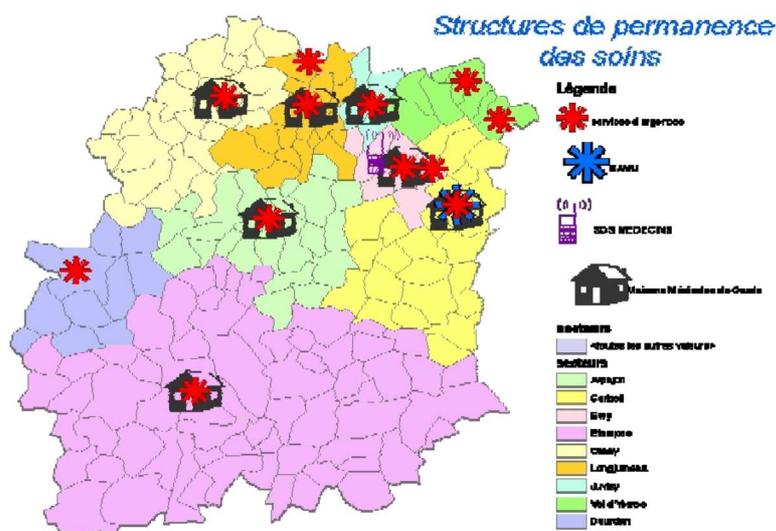
L'organisation de la permanence des soins dans l'Essonne a fait l'objet de 2 arrêtés préfectoraux pris respectivement en 2004 et en 2005.

Le cahier des charges fixant l'organisation de la PDS a été modifié par arrêté du 29 avril 2008, suite au comité départemental de l'aide médicale d'urgence et de la permanence des soins du 31 mars 2008. Il précise cette organisation, qui s'articule autour :

- d'une régulation médicale assurée par le SAMU et incluant une régulation libérale 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 (ADUM 91 : Association Départementale pour les Urgences Médicales de l'Essonne). A celle-ci s'ajoute la régulation assurée par l'association SOS Médecins 91. Une convention a été signée entre le SAMU et SOS Médecins.

- de consultations effectuées dans des maisons médicales de garde (MMG) par les médecins volontaires du département et dont l'accès est régulé. Il existe 7 MMG pour 9 bassins de consultations (pour 1 bassin, la PDS est assurée par les urgences de l'hôpital et pour 1 autre la MMG n'est pas encore créée). Ces 9 bassins regroupent au maximum 14 secteurs pour tenir compte des variations saisonnières d'activité. Toutes ces MMG sont financées par le fonds d'intervention et de coordination des soins de ville (FICSV) dans le cadre d'un dossier commun déposé par la FAME (Fédération des Amicales des Médecins de l'Essonne). Ces MMG sont ouvertes les dimanches et jours fériés de 8 h à 20 h et 3 MMG sur 7 le samedi après midi.

- de visites qui sont réalisées par SOS Médecins 91 pour tout le département aux horaires de la PDS avec un nombre de secteurs variant entre 8 pour la première partie de nuit et 4 pour la deuxième.



En 2008, 8970 patients ont fréquenté les 7 maisons médicales de garde (856 à Longjumeau, 1217 à Corbeil, 761 à Étampes, 875 à Evry, 1514 à Juvisy, 1713 à Arpajon et 2034 à Orsay).

LE PLAN REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE

Le plan régional de santé publique (PRSP), adopté en mai 2006 par le Préfet de région pour la période 2006/2010, fixe 5 axes déclinés en 30 objectifs spécifiques sur lesquels les efforts vont être renforcés et développés durant cette période. La procédure d'appel à projets complète les dispositifs structurels existants par des actions ponctuelles.

L'appel à projets 2008 a été réalisé dans le cadre d'une procédure dématérialisée. Sur les 112 dossiers déposés, 76 dossiers ont été financés (soit 67%) par une subvention globale de 778 635 €

à laquelle s'ajoute un financement de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances de 141 000 €

Les dispositifs structurels ont été financés pour un montant de 925 828 €. Les actions financières concernent : la santé mentale, le SIDA, la nutrition, les addictions et les personnes en situation de fragilité sociale.

Dans le cadre de la dimension territoriale du PRSP, un troisième atelier santé ville a été créé, début 2008, sur les communes de Grigny et de Viry-Chatillon.

LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Le plan départemental "drogues et dépendances"

Dans le cadre du programme départemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, un programme d'actions prioritaires a été mis en place. Ainsi, 47 actions ont été financées dans le cadre de l'appel à projets départemental pour un montant de 194 907 €.

Enfin, l'année 2008 se caractérise par le lancement d'un nouveau plan de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) pour 3 ans. Ce plan comporte 5 grands axes : prévention/communication/information/application de la loi ; soins/insertion sociale/ réduction des risques ; formation/recherche; actions internationales. Il sera décliné dans le département, à partir de fiches actions et la mise en place de groupes de travail, pour décliner les actions pertinentes sur le terrain, avec les acteurs concernés et au plus près des populations les plus touchées par la dépendance aux drogues et toxicomanie.

Les injonctions thérapeutiques

Elles correspondent à une obligation de soins contre une remise de peine. L'accompagnement des personnes faisant l'objet d'une mesure d'injonction thérapeutique, dans le cadre de la loi de 1970 relative aux usagers de drogues, a été assuré par deux psychologues recrutées par la DDASS. Elles interviennent en lien avec le Parquet et les structures de soins aux toxicomanes. 338 dossiers ont été ouverts en 2008 et 109 personnes ont bénéficié d'une orientation.

Le montant de l'enveloppe financière accordée au département pour le fonctionnement des établissements médico-sociaux destinés à la prise en charge des addictions s'est élevé à 4 625 644€ répartis ainsi:

- Centres de soins spécialisés aux toxicomanes (CSST) et Centres de cure ambulatoires en alcoologie (CCAA) 3 365 809 €
- Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) 391 074 €
- Appartements de coordination thérapeutique (ACT) pour personnes séropositives ou malades du Sida (4 places nouvelles financées en 2008, association Diagonale) : 858 970 €
- Consultations cannabis 87 084 €

L'année 2008 a par ailleurs été marquée par le lancement de la réforme, issue de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, des CSST et CCAA, qui deviendront à compter de 2010 des Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Cette réforme a pour conséquence la mise en oeuvre d'un statut unique pour ces structures, qui pourront soit garder une spécialité de lutte contre l'alcoolisme ou d'accompagnement des toxicomanes, soit cumuler les deux spécialités.

Cette réforme est l'occasion, en parallèle à la réalisation du schéma régional addictologie, de faire un état des lieux des dispositifs et structures existantes, et de voir s'il y a besoin de compléter l'offre existante par la création de nouvelles structures ou par l'extension de capacité des structures existantes. Cette étude se fait en partenariat avec les établissements du département.

LA VEILLE ET L'ALERTE

La déclaration obligatoire est basée sur la transmission de données individuelles à l'autorité sanitaire. Elle consiste en un recueil exhaustif de données, permettant une analyse aussi exacte que possible de la situation et de l'évolution des 26 maladies à déclaration obligatoire en France, afin de mettre en place des actions préventives et de conduire des programmes adaptés aux besoins de santé publique. En 2008, les maladies les plus déclarées à la DDASS de l'Essonne dans le cadre des maladies à déclaration obligatoire et par ordre de grandeur sont la tuberculose (150), l'infection à VIH (55), la toxi-infection alimentaire collective (7 confirmées et 26 signalements), l'hépatite aiguë A (22), la légionellose (19), la fièvre typhoïde (8), l'infection invasive à méningocoque (5), la listériose (3), le saturnisme (1).

D'autres maladies font l'objet d'un signalement même si elles ne sont pas à déclaration obligatoire. C'est le cas de la coqueluche, en augmentation en 2008 notamment en milieu scolaire et professionnel et des signalements d'infections nosocomiales (18) par les établissements de santé.

LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL

L'actualité de l'année 2008 au niveau national, c'est :

- la première année d'exécution du **Plan Alzheimer 2008-2012** rendu public le 8 novembre 2007 et dont les grandes orientations portent sur : le renforcement de la dimension éthique de la prise en charge de la maladie, le développement de la recherche médicale, la simplification et l'amélioration du parcours du malade et de sa famille, dans toutes ses dimensions, l'amélioration de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer d'apparition précoce (environ 10.000 nouveaux malades, chaque année, âgés de moins de 60 ans).
- le lancement officiel, le 12 février 2008, du **Plan des métiers** au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes qui vise à répondre principalement au besoin essentiel de formation et de qualification professionnelle dans les structures spécialisées tant au niveau national qu'au niveau local. Dans un premier temps, l'État/ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a mis en place une phase d'expérimentation d'un an avec trois régions : le Centre, le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace.
- le **Plan autisme 2008-2010** annoncé le 16 mai 2008 qui comprend 30 mesures, dont 5 phares consistant à élaborer un corpus de connaissances et à développer la recherche, à actualiser les contenus de la formation des professionnels, qu'ils soient des champs sanitaires, médico-sociaux ou éducatifs, à diversifier les méthodes de prise en charge innovantes, à mettre en place un dispositif d'annonce du diagnostic permettant l'orientation et l'accompagnement des familles et, enfin, à renforcer l'offre d'accueil.
- la réunion de la première Conférence nationale du handicap qui a eu lieu le 20 juin 2008. Les grandes lignes de la politique en faveur du handicap y ont été présentées et principalement **un plan pluriannuel de développement de l'offre de prise en charge** :
 - plus de 50 000 nouvelles places en établissements et services doivent être engagées, dont 30 000 dès 2012 : c'est un effort d'1,5 milliard d'euros, dont plus de 12 000 places pour l'accueil des enfants et plus de 38 000 places pour l'accueil des adultes.
 - ces places seront prioritairement dédiées aux personnes atteintes d'autisme, de polyhandicap, de traumatisme crânien, de handicap psychique.

Par ailleurs, la mise en œuvre du **Plan solidarité grand âge (PSGA)**, présenté en juin 2006, se poursuit. Pour ce qui concerne la DDASS, ce plan conduit principalement au développement de l'offre de prise en charge, à la diversification des modes d'accueil et à l'amélioration de la qualité des prises en charge.

La DDASS de l'Essonne est chargée de la déclinaison de ces grandes orientations nationales au niveau local. Cela se traduit par la mise en place d'appels à projets et l'ajustement de certains projets par rapport aux priorités nationales. D'autres outils sont également utilisés pour développer et/ou améliorer l'offre de prise en charge : la contractualisation, la mise en réseaux et les coopérations.

En outre, 2008 est la troisième année d'élaboration par les services de l'État des **programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)**, outil de programmation pluriannuelle des établissements et services du secteur médico-social relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le PRIAC 2008-2012 a été arrêté par le Préfet de région en avril 2008.

Ce document de programmation des besoins financiers pour les 5 ans à venir, actualisé tous les ans, est élaboré en étroite concertation avec le Conseil général en ce qui concerne les équipements qui relèvent d'une compétence conjointe et les autres services de l'État susceptibles d'être concernés. La programmation s'appuie sur les grandes orientations nationales mais aussi sur les priorités fixées dans les schémas départementaux en faveur des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Le montant de l'enveloppe financière départementale, gérée par les services de l'État de la DDASS et consacrée à cette politique médico-sociale en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, s'élève en 2008 à 304 916 052 €.

Hors crédits de la CNSA, dans le cadre de son Plan d'aide à l'investissement, dans le domaine du handicap, la DDASS a alloué 210 991 679 € dont :

- 120 590 826 € dans le secteur de l'enfance ;
- 90 248 404 € dans le secteur des adultes.

88 525 725€ ont été consacrés aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Cette enveloppe est structurée de la façon suivante :

			Crédits d'assurance maladie	Crédits d'État*	Crédits de la CNSA**	TOTAL
Handicap	Enfants	Établissements et services	120 488 809			
		Aide à l'investissement		102 017	2 908 648	
	Adultes	Établissements et services (hors GEM et ESAT)	70 543 673			
		Établissements et services d'aides par le travail (ESAT)		19 397 231		
		Groupes d'entraide mutuelle (GEM)		307 500		
		Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)		152 449		
Personnes âgées		Établissements et services	88 297 114			
		Aide à l'investissement		228 611	2 490 000	
TOTAL			279 329 596	20 187 808	5 398 648	304 916 052

*BOP 157 : budget opérationnel de programme «handicap et dépendance»

**PAI 2008 : Plan d'aide à l'investissement de la CNSA au titre de l'année 2008

Le champ du handicap

La DDASS participe aux instances de mise en œuvre des droits des personnes handicapées via la commission exécutive, organe chargé de l'administration de la Maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (MDPHE), et la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui assure l'examen des demandes de droits ou de prestations déposées par les personnes handicapées.

En 2008, un partenariat entre les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et la MDPHE, a abouti à la mise en place d'un dispositif de suivi des orientations des travailleurs handicapés prononcées par la CDAPH. Ce fonctionnement permettra également d'avoir une meilleure appréciation de la demande.

Un fonds de compensation du handicap, destiné à compléter les aides légales, fonctionne depuis décembre 2006 et se réunit tous les mois. L'État (représenté par la DDASS) et deux autres partenaires contribuent à son financement. Le secrétariat est confié par convention à la MDPHE. 130 dossiers ont été financés en 2008 pour un montant total de 480 000 €.

Le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) a été renouvelé en 2008 pour trois ans. Cette instance se compose de cinquante-sept membres (29 titulaires et 28 suppléants) et comprend une commission permanente de neuf membres. En 2008, le CDCPH s'est réuni deux fois et la commission permanente chargée de la préparation et du suivi des travaux cinq fois.

La liste des personnes qualifiées, prévue à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles, a été établie conjointement avec le Conseil général de l'Essonne et diffusée à l'ensemble

des établissements sociaux et médico-sociaux du département. Elle est à la disposition des usagers qui peuvent avoir recours à une personne pour les assister dans une action de médiation en cas de conflits avec l'établissement ou le service qui les accueille.

Le secteur des personnes âgées

Au total, 148 établissements accueillent des personnes âgées, soit 11 017 places dont 7 835 places médicalisées :

- 9 structures particulières (petites unités de vie, congrégations et établissements parisiens) représentant 334 places dont 48 médicalisées.
- 43 foyers logements représentant 2 743 places, dont 4 foyers de 322 places médicalisées.
- 86 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) représentant 6 782 places dont 5 maisons de retraite médicalisées mais non conventionnées (475 places).
- 10 unités de soins de longue durée (USLD) pour une capacité de 1 158 lits, dont 3 USLD de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (719 places) et 7 USLD hors AP-HP pour 512 places.

En ce qui concerne les structures assurant une aide au maintien à domicile, on recense :

- 91 places d'accueil de jour (A.J)
- 107 places d'accueil de jour et accueil de nuit intermittent
- 223 places d'hébergement temporaire (H.T)
- 20 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), qui couvrent l'ensemble du département, comptent 1 283 places pour la prise en charge des personnes âgées.

Le Plan Alzheimer vise notamment au développement et à la diversification des modes de prise en charge. En Essonne, ce sont près de 424 places d'hébergement permanent en EHPAD qui sont consacrées à la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. En outre, les modes d'accueil temporaire (accueil de jour et hébergement temporaire) sont orientés vers la prise en charge de personnes âgées présentant également ce profil. C'est en ce sens que les financements d'assurance maladie versés par l'État sont alloués.

En 2008, l'offre de prise en charge des personnes âgées s'est développée de la façon suivante :

- création d'un EHPAD «Résidence Médicis» situé à Evry pour une capacité de 45 places dès 2008 et 74 en 2009 ;
- trois extensions d'EHPAD avec délocalisation : «Le Centenaire» à Pussay (29 nouvelles places), «Le Clair Logis» à Mennecy (45 nouvelles places), «La résidence Sofia» à Montgeron (30 nouvelles places).

Un foyer logement est sorti de la liste des établissements suivis dans la mesure où il a adopté le statut de résidence service. Il n'est donc plus considéré comme un établissement médico-social relevant des dispositions du livre III du code de l'action sociale et des familles.

Ainsi, ce sont 149 places d'EHPAD qui ont été créées en 2008 conjointement avec le Conseil Général de l'Essonne.

La politique de l'amélioration de l'offre se traduit par la conclusion de conventions tripartites entre l'État, le Conseil Général et les établissements. L'état des lieux du conventionnement de première génération montre que 12 conventions ont été signées en 2008 avec des EHPAD ainsi qu'une treizième avec un centre d'accueil de jour autonome.



Le taux de conventionnement des EHPAD est de 94,2% (soit 93% de la capacité). Il est de 92,4% (92,3% de la capacité) si l'on inclut les Unité de Soins de Longue Durée (USLD).

L'achèvement du conventionnement tripartite prévu fin 2007 n'a pu se réaliser à cette date principalement à cause de la réforme en cours concernant les USLD. En effet, cette réforme visant à la partition des USLD a freiné la finalisation de leur convention tripartite. Si les négociations de la plupart de ces conventions ont avancé, elles ne pourront aboutir qu'à la suite de la partition entre capacité d'USLD et d'EHPAD qui aura été arrêtée, au plus tard au premier semestre 2009.

En ce qui concerne les EHPAD, trois établissements, qui n'ont pas signé leur convention tripartite de première génération, ont fait l'objet d'une tarification d'office au titre des soins. Pour chacun d'entre eux les négociations se poursuivent activement. Un quatrième établissement n'a pas de convention tripartite, en raison de son ouverture récente et des négociations qui n'ont pu aboutir

avant la fin de l'année. Pour ce qui est d'un cinquième EHPAD, l'absence de conventionnement s'explique par son rattachement à un centre hospitalier qui dispose également d'une USLD dont la partition n'est pas encore arrêtée.

Les négociations des conventions tripartites de deuxième génération ont commencé. Conjointement avec le Conseil Général de l'Essonne, la démarche de renouvellement de ces conventions a été définie et approfondie.

Pour sa part, la DDASS a élaboré, dans le cadre de ces conventions tripartites de deuxième génération, des thématiques prioritaires qui se déclinent en trois axes :

- la gestion du risque et notamment le circuit du médicament, la protection des données médicales, les circuits propres et sales, le plan bleu, la prévention de la légionellose ...
- l'amélioration du cadre de vie et de la prise en charge des résidents, l'adaptation au niveau de dépendance (cadre de vie dans l'institution), le mode de fonctionnement interne de l'établissement
- la bientraitance : l'amélioration des pratiques professionnelles et de la coordination des soins, la formation professionnelle.

Ces axes seront déclinés dans des fiches d'objectifs annexées à la convention.

Les négociations sont déjà bien engagées avec les premiers EHPAD signataires d'une convention tripartite. Néanmoins la démarche de renouvellement a dû être décalée dans le temps en raison essentiellement des dernières conventions de première génération restant à signer en 2008.

La politique de maintien à domicile se poursuit également par la création de 119 nouvelles places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) en 2008 portant le nombre de places de SSIAD pour personnes âgées à 1283 places. Par ailleurs, deux accueils de jour de 20 places au total ont été créés en faveur des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées au sein de l'établissement «Les Magnolias» de Ballainvilliers et du centre d'accueil de jour autonome «Les Crocus» à Orsay.

Mission départementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation

L'année 2008 a été l'occasion de consolider et d'approfondir le dispositif de surveillance et de contrôle des établissements pour personnes âgées en le transformant en dispositif de surveillance et de contrôle des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées.

La signature de la charte fondatrice par l'État, le Conseil Général et le Procureur de la République permet d'accroître les membres du dispositif, d'une part, et d'intervenir de manière plus importante dans le champ des services à domicile et du handicap, d'autre part.

C'est ainsi que l'activité globale d'inspection a été poursuivie: 21 inspections dans le champ des personnes âgées ont été menées, 8 dans le secteur du handicap et 1 dans des CHRS. Ces inspections sont intervenues soit dans le cadre du programme régional de prévention de la maltraitance, soit suite aux signalements reçus qui sont au nombre de 210 pour l'année (dont 126 sur le secteur des établissements pour personnes âgées).

PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La thématique de l'environnement s'avère de plus en plus présente dans le débat national ainsi qu'en témoignent les travaux du Grenelle de l'environnement. Issu d'un processus sans précédent de concertation avec la société civile, adopté en conseil des ministres le 11 juin 2008, le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a fait l'objet d'une première lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

L'EAU, UN ENJEU CENTRAL DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ÉTAT

Dans le domaine de la gestion des eaux, la France est engagée aux côtés des autres États membres de l'Union européenne dans une démarche de planification définie par la directive cadre sur l'eau (DCE), transposée dans le droit français par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004.

En matière de planification, l'année 2008 a été marquée par les travaux d'achèvement des documents relatifs au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et au programme de mesures. Dans le cadre de la mission inter-services de l'eau (MISE), la Direction régionale de l'environnement Île-de-France (DIREN) s'est ainsi vue confier le soin de traduire localement les priorités du SDAGE. L'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) se poursuit à l'heure actuelle en ce qui concerne l'Yerres et la nappe de Beauce, notamment sur les aspects de gestion quantitative. La procédure d'élaboration du SAGE de la Bièvre a commencé en automne 2008.

Par ailleurs, la DCE vise à établir sur chaque grand bassin hydrographique un plan de gestion des eaux partagé par tous les usagers. Cette directive a instauré une consultation du public en deux phases : une première consultation a eu lieu en 2005, sur les questions importantes qui se posent au niveau du bassin Seine-Normandie pour la gestion de l'eau et sur le programme de travail prévisionnel pour la révision du SDAGE qui devra entrer en vigueur avant le 22 décembre 2009 ; la deuxième consultation a été organisée du 15 avril au 15 octobre 2008, sur le thème "L'eau, c'est la vie ; Donnez-nous votre avis". Elle portait sur le projet de SDAGE et le projet de programme de mesures associé. La MISE a contribué à l'élaboration de ce projet.

Protéger la qualité de l'eau, veiller à ne pas polluer la ressource par des effluents mal gérés ou une urbanisation anarchique, organiser la répartition juste de la ressource entre les différents usages : l'eau constitue l'une des priorités d'action de l'État. C'est pourquoi en 2008, le guichet unique de l'eau de la préfecture a instruit 11 procédures d'autorisation et 26 déclarations préalables au titre de la loi sur l'eau.



Laboratoire d'analyses de la DIREN - Photo Laurent Mignaux MEEDDAT

Afin d'améliorer la gestion de la nappe de Champigny surexploitée, notamment pour la production d'eau potable et de permettre une meilleure connaissance des prélèvements existants, un classement en Zone de Répartition des Eaux est envisagé. Après une réunion avec les acteurs concernés, la procédure de classement va être entreprise ainsi qu'un travail avec les agriculteurs

impliqués. Ce classement induit une réduction du volume des prélèvements autorisés et une gestion volumétrique prenant en compte la capacité de recharge de la nappe.

S'agissant des eaux résiduelles urbaines, la DIREN apporte un soutien financier à la mise en conformité des réseaux d'assainissement au regard des normes européennes. Dans ce cadre, la mise aux normes des agglomérations est devenue une priorité nationale du fait du risque de contentieux européen. En Essonne, en 2008, 3 systèmes d'assainissement de plus de 10.000 équivalents habitants étaient en conformité avec la Directive. Pour les 2 systèmes restant, la mise en conformité sera effective courant 2009. S'agissant des agglomérations de moins de 10.000 équivalents habitants, seuls 2 systèmes sont concernés. Ils seront conformes en 2009 et 2010.

En lien avec la mise en œuvre des politiques du Grenelle de l'environnement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) s'est investie dans l'identification d'économie d'eau à travers l'analyse des rendements des réseaux dans les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau.

LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Comme pour chaque département de France, le défi du département de l'Essonne est d'associer, tout en assurant un niveau de prévention des risques acceptable, le développement d'activités génératrices de richesses et créatrices d'emploi à la préservation et la mise en valeur des atouts qu'offre le département.

De nombreux projets font donc l'objet d'un examen au regard de leur impact sur l'environnement.

La protection de la nature et du cadre de vie

Plusieurs actions en cours participent de la préservation du patrimoine et des paysages.

A ce titre, la Seine constitue une continuité écologique majeure. Ses abords disposent d'une importante attractivité économique et résidentielle. Ils connaissent une diversité d'usages et d'acteurs. La rive droite non urbanisée partiellement boisée ou concernée par des forêts protégées exceptionnelles, actuellement très convoitée, doit conserver son identité naturelle remarquable. Les rives de Seine font actuellement l'objet d'une inscription au titre des sites. Or, l'inscription est davantage un outil de surveillance que de protection. Aussi une démarche est engagée en vue de réaliser un classement au titre des sites qui permettrait de protéger les espaces qui présentent encore un intérêt patrimonial et paysager.

Parallèlement, l'État accompagne la démarche engagée par l'AUDES de créer un cheminement continu, "au plus près de l'eau", faire du cheminement une promenade maillant les espaces de la vallée et inscrire la promenade dans le réseau des liaisons vertes régionales. La réalisation de cette promenade apparaît comme un élément positif pour une reconquête collective du fleuve par la population et une valorisation du site et de ses paysages.

De nombreux autres sites mériteraient une protection renforcée. C'est le cas des Vallées de la Louette et de la Chalouette qui bénéficient actuellement d'une inscription au titre des sites. Là encore, un travail préalable s'organise en vue de renforcer la protection de ces sites.

La DIREN et le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) ont réalisé une évaluation des enjeux paysagers de certains sites inscrits, partiellement dénaturés, afin d'une part, de renforcer la protection sur certaines parties par une servitude de site classé et d'autre part, de désinscrire certaines parties dégradées en proposant qu'elles soient gérées par les règles communes des PLU.



La Juine- Photo Patrick AGUT

Ainsi, sur les secteurs urbanisés de la Vallée de la Juine, qui a fait l'objet d'un classement au titre des sites en 2003, a été lancée une étude devant aboutir à la mise en place d'un cahier de gestion. Elle permettra à terme de clarifier l'instruction des

demandes d'autorisations sur ce site classé. Pour mémoire, plus de 50 demandes ont été déposées en 5 ans et concernent essentiellement des habitats individuels. Un comité de pilotage sera installé début 2009.

Engagé après le classement du site en 2006, le chantier de la liaison verte piétonne destinée à relier les différentes communes de la Vallée de l'Yerres, se poursuit. La DIREN Île-de-France s'est particulièrement impliquée dans le suivi de ce chantier et notamment la section située à Montgeron et à Crosne. Il est riche d'enseignement et conduira à une plus grande exigence sur la qualité des dossiers soumis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Autorisations de travaux en espaces protégés

La formation "sites et paysages" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, chargée d'examiner les demandes d'autorisations de travaux en sites classés, s'est réunie cette année 4 fois. Elle a examiné 30 demandes. Les formations "carrières" et "faune sauvage captive" se sont réunies à 2 reprises pour examiner 11 dossiers.

Le SDAP a émis des avis sur 4 760 dossiers de demande de travaux. Ces avis portaient sur des déclarations préalables (69 %), des demandes de permis de construire (28 %), de démolir (2,3 %) et d'aménager (0,7 %). Il a effectué un important travail de conseil et de pédagogie : 511 rendez-vous avec les architectes pour la mise au point de projets avec les demandeurs.

Les 38 sites classés du département démontrent la reconnaissance de la qualité des paysages.

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.



En Essonne, six sites d'importance communautaire (SIC), deux zones de protections spéciales (ZPS) et deux sites interdépartementaux sont désignés pour participer à la constitution de ce réseau. Tous les sites disposent actuellement d'un comité de pilotage constitué par arrêté préfectoral. Les documents d'objectifs des sites des pelouses calcaires du Gâtinais, des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, des champignonnières d'Étampes et de Haute Vallée de l'Essonne sont approuvés ou sont en cours d'élaboration. Sur d'autres sites, une action efficiente devra être engagée en 2009. La mise en œuvre de la gestion contractuelle et volontaire des sites se poursuit et offre la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000. En Essonne, 5 contrats ont été signés ces dernières années.

Par ailleurs, le secteur de l'affichage publicitaire représente un chiffre d'affaires important chaque année, dont une partie provient d'annonceurs locaux. Pour autant, cet affichage publicitaire doit se réaliser dans le respect de la réglementation nationale et locale. Or, de nombreux dispositifs prospèrent sur l'ensemble du territoire départemental en dehors du respect de cette réglementation. Courant 2008, la mise en œuvre des pouvoirs de police du Préfet a permis de relever 39 infractions au sein du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Par ailleurs, sous l'impulsion de la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, une action spécifique a été engagée sur l'axe RN20 Massy/Arpajon. Là également, l'action des services de l'État a abouti au dépôt de dispositifs publicitaires en infraction. Afin de concilier le souci de préserver l'esthétique de l'axe et des paysages avec celui de prendre en compte les nécessités économiques et l'expression de toutes les formes de commerce, un projet de charte verra le jour en 2009.

En outre, cette année a vu aboutir les premières délivrances d'autorisations relatives aux installations de stockage de déchets inertes issus des activités du bâtiment et des travaux publics.

Ces installations proposent à la population et aux professionnels des solutions de proximité pour l'élimination des déchets inertes issus des chantiers (matériaux de démolition, gravats) et contribuent ainsi à la diminution des dépôts sauvages.

Les parcs naturels régionaux

La révision des chartes du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNR) et de la Haute Vallée de Chevreuse (projet d'extension) a mobilisé les divers services de l'État à travers de nombreux comités techniques et de pilotage. Cette participation active a permis aux 2 syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des PNR concernés de présenter en fin d'année respectivement le projet de charte 2011-2023 pour le PNR du Gâtinais français et l'avant-projet de charte pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le PNR du Gâtinais s'est lancé en parallèle, dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire qui correspondra au volet forestier de la charte. Un premier diagnostic de territoire a été réalisé en concertation avec les différents acteurs et a permis de définir des enjeux prioritaires sur le territoire du parc. La DDAF a participé activement aux différents groupes de travail relatifs à ces enjeux.

La préservation des espaces agricoles et forestiers

L'application du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif d'une part, pour le respect de secteurs agricoles supérieurs à une taille critique de 2000 ha en zone périurbaine, afin d'en assurer la viabilité économique et d'autre part, pour la protection des espaces boisés et la prise en compte des préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme.

L'impact des défrichements forestiers est limité par des mesures compensatoires (mise en réserve boisée, achat et rétrocession de terrains boisés situés principalement en forêt de protection de Sénart) et par la lutte contre les défrichements illicites en lien étroit avec le procureur de la République. En effet, on observe un signalement fréquent sur des problèmes de défrichements illicites et autres destructions de milieux naturels en zones protégées (espaces boisés classés, sites inscrits, sites classés...). Ces infractions peuvent relever du code forestier, de l'environnement ou de l'urbanisme.

La création à compter du 1er janvier 2009 de la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, issue de la fusion de la DDE et de la DDAF, est l'occasion de pousser la réflexion concernant la prise en compte de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans les documents de planification et l'articulation possible avec l'urbanisme.

La chasse

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et sa formation spécialisée compétente en matière d'indemnisation de dégâts de gibier ont statué sur les plans de chasse, le classement des espèces nuisibles et les dégâts de gibier.

Le schéma départemental de gestion cynégétique a été approuvé le 24 novembre 2008, sous réserve que la Fédération Interdépartementale des Chasseurs l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines élabore dans les six prochains mois un diagnostic des structures cynégétiques du département complété par une analyse des territoires de chasse. Une attention particulière sera apportée sur la mise en place d'indicateurs permettant de suivre annuellement en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage la réalisation des actions prévues pour les 6 années de validité du schéma

Soucieux des problèmes de sécurité et de limitation des dommages (dégâts aux cultures et aux biens des particuliers et des collectivités, collisions routières et ferroviaires), une attention particulière a été portée sur le contrôle des populations de sangliers, en hausse dans le département, y compris dans des zones urbanisées. En complément des prélèvements effectués par les chasseurs, des opérations de destruction ont été réalisées par les lieutenants de louveterie afin de rééquilibrer les populations.

Les éoliennes

Le sous-préfet d'Étampes exerce une mission transversale départementale sur l'énergie éolienne. La décision de Ministère de la Défense - Armée de l'Air- de créer une zone protégée pour l'évolution du Groupement Interarmées d'Hélicoptères (GIH), s'étendant au sud de l'Essonne, dans le Nord de l'Eure-et-Loir et du Loiret, a fortement impacté les projets éoliens dans ce territoire.

Après la réalisation d'une charte départementale, conduisant à établir le potentiel éolien dans l'Essonne, 1 seul permis de construire portant sur 3 éoliennes a été autorisé sur la commune de Pussay par l'autorité préfectorale. En mars 2008, 2 projets de construction éoliens ont été présentés à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) qui a rendu à leur encontre un avis défavorable.

Un projet de zone de développement de l'éolien (ZDE) sur les communes de Blandy, Mespuits, Brouy et Champmotteux est en cours d'instruction.

PROTECTION DU PATRIMOINE

LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LE PATRIMOINE BÂTI

Le département de l'Essonne compte actuellement 278 Monuments Historiques sur un total de 3 984 Monuments Historiques franciliens protégés, soit 7 % du total régional, se répartissant en 74 classés, 190 inscrits et 14 inscrits et classés.

Les demandes de protection en Essonne sont très diverses, tant du point de vue de la nature des édifices concernés - patrimoine rural, usines, châteaux, édifices religieux - que de celui des demandeurs - associations d'histoire locale, propriétaires privés, communes.



DOMAINE DE SEGREZ A SAINT SULPICE DE FAVIERES

En 2008, le dossier concernant l'Observatoire Camille Flammarion à JUVISY SUR ORGE a été présenté à la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) pour une extension de protection. L'édifice, déjà inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 12 juin 1996, a fait l'objet d'un vœu de classement en totalité et sera présenté à la commission nationale des monuments historiques. La CRPS du 30 septembre 2008 a examiné le dossier consacré au Domaine de Segrez à SAINT SULPICE DE FAVIERES et a émis un avis favorable à la protection du château et du parc avec son remarquable arboretum. Le parc du domaine de Segrez en totalité, les façades et toitures de l'ensemble des éléments bâtis qui s'y trouvent et la grotte en totalité ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 13 janvier 2009.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a programmé 752 055€ pour financer des opérations de restauration et d'entretien. Parmi elles, on peut citer des suites d'opération : à l'église Saint-Pierre de LARDY (37 040 €), au château du Mesnil Voisin de BOURAY-SUR-JUINE (100 000€), ainsi que des opérations nouvelles à l'église Saint Sulpice de SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES (107 985 €), à l'église Saint-Léonard des GRANGES-LE-ROI (72 802€), à l'Observatoire Camille Flammarion de JUVISY-SUR-ORGE (96 686€), à l'église Saint-Denis de WISSOUS (117 057€). En outre, des crédits sont régulièrement programmés pour l'entretien du château de MONTLHERY (3 026€).



OBSERVATOIRE CAMILLE FLAMMARION A JUVISY SUR ORGE

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) a assuré des travaux de conservation sur la tour de MONTLHERY, ainsi que la maîtrise d'œuvre de 3 chantiers d'édifices classés, le suivi des travaux de 5 chantiers d'édifices inscrits, le conseil et le contrôle sur 9 chantiers d'édifices inscrits.

47 monuments ont un périmètre de protection partiellement ou totalement modifié approuvé ; pour 24 autres monuments, le tracé des nouveaux périmètres a été arrêté et est en attente d'approbation du document d'urbanisme; pour 22 autres monuments, les projets de modification ont été établis par le SDAP et sont en attente d'un accord de la commune.

Le SDAP a assuré le suivi de l'élaboration des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de LONGPONT-SUR-ORGE et de CHALO-SAINT-MARS.

URBANISME ET ARCHITECTURE

Le SDAP participe à l'élaboration des documents d'urbanisme : il a pour mission de veiller à ce que la dimension de paysage, la qualité architecturale et la préservation du patrimoine soient prises en compte, afin de favoriser un aménagement qualitatif.

Il contribue à la promotion de cette qualité architecturale par ses avis et ses conseils sur les demandes d'autorisations de travaux ou lors des demandes préalables. Il s'efforce de promouvoir une architecture contemporaine intégrant les notions de développement durable et de gestion de l'énergie.

ARCHEOLOGIE

Le Service régional de l'archéologie a défini pour le département trois communes pour l'examen préalable des autorisations d'utilisation des sols: CORBEIL-ESSONNES, DOURDAN, ETAMPES. L'instruction des 533 dossiers d'aménagement reçus a donné lieu à 29 arrêtés de prescription de diagnostics et à 4 arrêtés de fouilles.

Pour la carte archéologique, 40 entités ont été créées ou mises à jour, ce qui porte à 1761 le nombre d'entités inventoriées dans la base nationale Patriarche pour l'Essonne.



Un trésor exceptionnel de monnaies de bronze du III^e siècle a été découvert début novembre 2008 à l'occasion de travaux de terrassement dans un pavillon de Saint-Germain-Lès-Arpajon. Le Service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France est immédiatement intervenu avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) pour procéder au sauvetage archéologique. Lors de ces fouilles, une seconde céramique contenant la suite du trésor a été découverte. Le trésor au complet pesait de 80 à 90 kg environ et contenait de 30 000 à 40 000 monnaies. Il s'agit de l'un des plus

importants trésors de monnaie de cette période jamais trouvés en France.

LA CULTURE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) veille à la préservation, à l'enrichissement et à la promotion des patrimoines essonniers, notamment par des actions de conservation et de restauration des sites et monuments historiques protégés (ces actions sont évoquées dans le chapitre précédent «Protection du patrimoine»). En outre, elle soutient la création et la diffusion dans l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles et favorise la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.



LIVRE ET LECTURE

La DRAC a poursuivi sa politique de soutien aux initiatives en faveur de l'élargissement des publics du livre, à l'intention notamment des jeunes, ainsi qu'aux actions visant à la lutte contre l'illettrisme.

C'est ainsi que le Salon du livre de jeunesse de SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON a fait l'objet d'une subvention de 6 000 € et que l'association Totems et Tambours, à SAVIGNY-SUR-ORGE, a reçu 3 000€.

En ce qui concerne la dotation générale de décentralisation des bibliothèques, le montant des subventions s'est établi à près de 2M€ pour onze projets de construction ou de réaménagement d'établissements de lecture publique, parmi lesquels ceux de MASSY, MONTGERON ou ÉVRY.

MUSEES

Le département compte cinq musées de France : le musée départemental de la photographie de BIEVRES, les trois musées municipaux de BOUSSY-SAINT-ANTOINE, de BRUNOY et de DOURDAN et le musée intercommunal d'ÉTAMPES.

Les principales opérations soutenues en 2008 relèvent de subventions pour l'action culturelle et les expositions temporaires, de moyenne ampleur, destinées à fidéliser les publics locaux notamment. Dans ce cadre, trois expositions temporaires, organisées par les musées de DOURDAN, de BRUNOY et d'ÉTAMPES, ont reçu une aide de la DRAC.

SOUTIEN A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUES

Théâtre

Une nouvelle convention 2008-2010, au titre du programme des scènes conventionnées Théâtre pour les résidences d'artistes, a été signée entre l'État et la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, autour du projet de Dominique GOUDAL, directrice de l'Espace Jules Verne et du Centre d'Art Contemporain.

La poursuite de l'action d'implantation de compagnies en Essonne a permis l'attribution d'une aide de 23 000 € à la compagnie «Amin» à VIRY CHATILLON, à la compagnie des arts de la rue «La Constellation» à VIGNEUX SUR SEINE, à la compagnie «Un soir ailleurs» à la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne.

La Compagnie Chant de Balles du jongleur Vincent de Lavenère, aidée auparavant au titre de son implantation à BURES-SUR-YVETTE et à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, bénéficie depuis 2008 d'une convention triennale de compagnie conventionnée et voit sa subvention passer de 23 000 € à 46 000 €.

Malgré les difficultés financières de 2008, la scène nationale d'ÉVRY a vu son budget se maintenir au niveau de 2007, grâce à des crédits complémentaires dédiés aux institutions de spectacle.

La dotation globale du service du théâtre pour le département s'est élevée à 914 700€, soit + 2,38% par rapport à 2007.



Théâtre d'Étampes.

Musique et Danse

Dans le domaine de la musique, la DRAC soutient, au titre du programme des scènes conventionnées, des lieux de diffusion tels que l'opéra-théâtre (125 000 €) et la scène Paul Baillard (33 600€) de MASSY, la Maison des jeunes et de la culture (72 960 €) ainsi que Le Plan Rock (35 285€) de RIS ORANGIS.

En l'absence de structures conventionnées ou d'institutions dans le domaine de la danse en Essonne, les principales actions relèvent du Collectif Essonne Danse aidé à hauteur de 7 200€ en 2008. Ce réseau, qui associe huit établissements dans une programmation commune et un soutien à une création, a été consolidé. Ce travail fédérateur est possible grâce à l'action de l'ADIAM 91 - devenue ARTEL 91, qui joue le rôle de lieu de rencontres et d'échanges. ARTEL 91, qui reçoit un soutien de la DRAC (69 160€ en 2008) accompagne par ailleurs très directement le programme d'action culturelle qui contribue à construire et consolider le public du réseau.

Arts plastiques

La DRAC a accompagné le centre d'art contemporain Jules Verne à BRETIGNY-SUR-ORGE qui a poursuivi un cycle d'expositions remarquables.

En ce qui concerne les dossiers suivis par la DRAC au titre du 1% artistique, une procédure portant sur l'extension d'un bâtiment de la Direction départementale de l'équipement à ÉTAMPES a été menée à son terme : trois œuvres ont été réalisées par Cannelle Tanc (4 100€), artiste lauréate. La DRAC a également été saisie pour une école maternelle à Vaugrigneuse (4 520€).

Cinéma, audiovisuel et multimédia

Le département de l'Essonne compte 30 communes équipées en salle de cinéma, 33 établissements cinématographiques (75 écrans) dont 16 classés art et essai en 2008 et un multiplexe (Mega CGR Evry).

Dans le domaine du cinéma, l'activité culturelle liée aux salles d'art et essai est mise en œuvre principalement par l'association Cinessonne, soutenue conjointement par la DRAC et le Conseil général. Cinessonne fédère ces salles autour de programmations communes, du festival de cinéma Européen en Essonne (20 000 entrées), du dispositif d'éducation au cinéma «Collège au cinéma». Cinessonne développe, en outre, un circuit de cinéma itinérant dans le sud du département pour répondre à un manque d'équipements cinématographiques.

Le soutien financier de la DRAC dans ce domaine s'élève à 36 400€.

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DEMOCRATISATION DE LA CULTURE

L'éducation artistique et culturelle

Dans le domaine de la politique conjointe Culture/Éducation nationale, les actions de la DRAC s'appuient sur un partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale notamment par la mise en place de dispositifs paritaires : les enseignements obligatoires et les options facultatives de théâtre, de danse et de cinéma dans les lycées, les ateliers artistiques dans le second degré. Il a pour principe de mettre en œuvre une collaboration entre un organisme culturel ou un artiste et un ou plusieurs enseignants et leurs élèves. Le soutien de la DRAC à l'ensemble de ces actions en 2008 s'est élevé à 326 143€.

La mise en œuvre de l'éducation artistique est régie par une convention signée entre la DRAC et le Rectorat de Versailles qui arrive à échéance en 2009 et va être renouvelée. Elle s'appuie sur des projets territorialisés, mis en œuvre par les établissements culturels : scène nationale d'ÉVRY, scènes conventionnées Boris Vian des ULIS et Espace Jules Verne de BRETIGNY, Centre d'art de BRETIGNY et Espace Camille Lambert de JUVISY SUR ORGE. Une aide à la structure à vocation départementale «Maison de banlieue et de l'architecture» permet de développer des actions importantes dans le milieu scolaire et dans les quartiers de la politique de la ville pour accompagner les projets de rénovation urbaine.

Dans le domaine de l'éducation à l'image, l'action de la DRAC s'articule autour des dispositifs «École, Collège et Lycée au cinéma», qui concernent respectivement 9 155 écoliers, 9 090 collégiens et 4 217 lycéens. Ces dispositifs sont coordonnés par le Centre Culturel des Portes de l'Essonne («École au cinéma»), par Cinessonne («Collège au cinéma») et par l'Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France.

L'enseignement spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques

Le département de l'Essonne a adopté le 29 janvier 2007 un schéma d'étape départemental de développement des enseignements artistiques. Il appartient au Conseil général de préciser les orientations et les financements en matière d'organisation d'un réseau départemental incluant les syndicats intercommunaux dans un souci de complémentarité et d'aménagement du territoire au titre d'un schéma départemental complet.

La DRAC apporte son soutien à trois conservatoires à rayonnement départemental (CRD): celui d'ÉVRY (198 175€), de la Vallée de Chevreuse à ORSAY (209 758€) et du Val d'Yerres (191 606€).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004, qui clarifie les compétences des différents niveaux de collectivités territoriales en matière d'enseignement artistique, les écoles en milieu rural, gérées par les syndicats intercommunaux et soutenues depuis de nombreuses années par la DRAC au titre de l'aménagement du territoire, ont été informées du retrait du financement de l'État. Néanmoins, au vu d'une situation de transition, elles ont pu bénéficier en 2008 d'une aide exceptionnelle : SI des deux vallées (15 244€ / 15 communes), SI des vallées et plaine de Beauce (5 200€ / 14 communes), SI des vallées de l'Essonne (6 098€ / 9 communes).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le " centre de formation des musiciens intervenants Paris Sud Orsay " a reçu 301 179 €.

La culture à l'hôpital

Deux projets ont été soutenus par la DRAC et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de l'Île-de-France. Le centre hospitalier sud francilien a renouvelé son partenariat avec la «Compagnie du 8ème jour». «Le Théâtre du menteur», compagnie qui dirige le théâtre de Bligny situé dans l'enceinte de l'hôpital de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES, a poursuivi ses ateliers de lectures et autres pratiques artistiques auprès des patients et des personnels soignants.

L'action en milieu carcéral

L'association A.M.I.S (Atelier Mémoire Images et Son) s'est mobilisée à la demande du Service Pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Essonne, pour animer un atelier de réalisation audiovisuel avec les détenus de la prison de Fleury-Mérogis.

ARCHIVES ET PATRIMOINE MOBILIER

La Direction des Archives et du Patrimoine Mobilier (DAPM) assure une expertise technique en direction des producteurs d'archives et une offre de service accrue à l'égard des publics.

Au titre de sa fonction archives,, elle a réalisé 42 inspections d'archives communales en 2008. La collecte 2008 a permis d'intégrer 818 mètres linéaires aux fonds des archives départementales, soit une hausse de 306% par rapport à l'année précédente résultant de l'action du service des archives contemporaines créé fin 2007.

La mise à disposition de nouvelles ressources numériques s'est poursuivie. Le volume de la banque d'images approche 1 teraoctet.

Au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine mobilier, la Conservation des antiquités et objets d'art a effectué 18 récolements, essentiellement dans des petites communes, permettant ainsi d'évaluer la situation du patrimoine local avec précision et de proposer certains objets pour une protection au titre des monuments historiques : 879 objets ont été examinés, dont 48 objets classés monuments historiques, 334 objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

L'année a été marquée par deux évènements : l'exposition «40 ans d'enrichissement des patrimoines essonniers» de septembre à décembre et le Forum d'histoire locale qui s'est tenu les 29 et 30 novembre.

L'ÉTAT SE RENOVE POUR MIEUX SERVIR LE CITOYEN

LA REORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT DANS LE DEPARTEMENT

LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

L'administration de l'État, à l'issue des différentes étapes de la décentralisation, a fini par donner d'elle-même une image de grande complexité, voire d'émiettement, qu'il convenait de corriger. Le mouvement induit par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) devrait y parvenir.

Cette démarche, initiée par le Président de la République en juillet 2007, repose sur une approche globale qui concerne l'État à tous les niveaux et dans toutes ses composantes, puisque tous les ministères y participent, et que la réforme porte à la fois sur les structures centrales et déconcentrées. C'est là une innovation importante et qui ne connaît pas de précédents récents.

Plusieurs principes nouveaux ont été posés. Si le niveau régional, devenu «niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques», s'inscrit dans un schéma reposant sur les grands découpages ministériels, l'organisation départementale obéit à une logique différente, puisqu'il s'agit pour elle de mieux répondre aux besoins des citoyens sur le territoire. Pour ces raisons l'administration territoriale de l'État, à l'échelon du département, sera organisée à partir des besoins prioritaires de la population et devra faciliter un dialogue efficace avec les élus locaux.

La modularité doit être l'occasion de rechercher sans a priori l'organisation territoriale la plus pertinente dans chaque département.

Cette modularité doit, bien entendu, s'exercer à l'intérieur d'un cadre général qui garantisse l'exercice, sur l'ensemble du territoire, des missions de l'État mais elle doit aussi être abordée comme un exercice nouveau qui permettra d'adapter les structures et les moyens aux missions au plus près des besoins.



Cité administrative - EVRY

Il s'agit d'offrir concrètement au public un service de meilleure qualité, centré sur les priorités territoriales, organisé de manière plus compréhensible, pour un coût moindre, sur des bases communes : un regroupement de services en un nombre très restreint de structures administratives; une articulation claire et efficace entre les échelons régionaux et départementaux; la recherche de mutualisations et d'une organisation optimale des implantations immobilières.

Par ailleurs, sauf exception, les préfets seront les délégués des agences nationales lorsque celles-ci exercent des attributions territoriales.

Enfin, l'amélioration de la performance des services (qui se traduira par de meilleures prestations offertes à un moindre coût) sera obtenue par la clarification de l'organisation, par un rapport plus précis, mieux quantifié, entre missions et moyens et par le développement des mutualisations à tous les niveaux, en particulier pour les «fonctions support».

LE NOUVEAU VISAGE DE L'ADMINISTRATION

A l'issue de ce mouvement de réforme dont l'horizon est fixé à 2011, le nouveau visage de l'administration de l'État devrait reposer sur un nombre plus resserré de structures.

En région, elles seront sept : une Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ; une Direction Régionale de la Culture (DRAC), à laquelle seront rattachés les actuels services départementaux de l'architecture et du patrimoine sous la forme d'unités départementales, une Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), issue de la DRE, de la DRIRE et de la DIREN, qui comprendra des subdivisions de protection de l'environnement au titre des risques industriels ; une Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), qui comprendra les unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et les unités départementales du travail et de l'emploi ; une Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et le Rectorat d'académie, dans son organisation actuelle.

L'essentiel des services de la DRASS, ainsi que l'ARH rejoindront l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui disposera d'antennes locales, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires à intervenir.

Ces directions remplaceront l'organisation actuelle en pôles régionaux institués en 2004. Les responsables de ces structures seront membres du comité de l'administration régionale (CAR), la composition et le fonctionnement de celui-ci n'étant pas modifiés par ailleurs. Dans le même temps, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) sera renforcé.

L'échelon départemental où se compte le plus grand nombre de services, devrait subir les plus profondes adaptations. Une circulaire du Premier ministre du 7 juillet 2008 en trace les principales lignes. L'administration départementale devrait être structurée en six ou sept unités : la préfecture, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DCS) - dans les départements les plus concernés par cette thématique - , l'Inspection d'académie, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) et un pôle des services chargés de la sécurité intérieure (police et gendarmerie nationales).

Ces directions demeureront placées sous l'autorité du préfet, sauf l'inspection académique et la Direction départementale des finances publiques et leurs personnels seront gérés par leur ministère d'origine selon les règles du corps auquel ils appartiennent.

Ainsi, à l'issue de la réforme, le préfet disposera de trois types de services :

- ceux placés directement sous son autorité, la préfecture (préfecture et sous-préfectures) et les directions départementales,
- ceux qui, tout en étant placés sous l'autorité du préfet de région, seront mis à sa disposition pour les missions relevant de sa compétence, le cas échéant par le truchement d'unités départementales,
- les agences ou les opérateurs dont il sera le délégué territorial ou dont le statut prévoira qu'ils apportent leur concours aux préfets de département, comme l'Agence Régionale de Santé.

REGROUPEMENTS ET FUSIONS

La RGPP, déclinée à l'échelon local, reprend de surcroît à son compte plusieurs opérations de regroupement ou de fusions de services, dont certaines étaient engagées depuis plusieurs années.

La fusion des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture

La première opération concerne la création des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA). La fusion des DDE et des DDAF, testée avec succès dans plusieurs départements, a en effet été généralisée par le CMPP du 12 décembre 2007 et la circulaire du 11 mars 2008 est venue en préciser les contours.

Le regroupement au sein d'un même service de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de la direction départementale de l'équipement (DDE) a été mis en oeuvre en

Essonne au 1er janvier 2009 pour offrir sur le terrain une vision plus globale et mieux intégrée des problématiques d'aménagement et d'usage des territoires en développant la meilleure synthèse des enjeux du développement économique et agricole, de la protection de l'environnement et de réponse aux besoins de logement et de mixité sociale.

Cette nouvelle organisation a été préparée par les équipes de la DDE et de la DDAF au cours de l'année 2008 avec l'objectif de garantir la continuité et la qualité du service rendu, qu'il s'agisse par exemple du versement des aides agricoles, du financement du logement ou de l'instruction des permis de construire. Ces fonctions, comme beaucoup d'autres, ne sont pas affectées par cette réorganisation et grâce aux regroupements des fonctions support, les effectifs en charge de ces dossiers sont intégralement maintenus (et des postes vacants pourvus). L'organisation choisie permet que la synthèse entre les intérêts parfois contradictoires (agriculture, urbanisation, environnement) soit effectuée au bon niveau de décision et que la nouvelle direction s'appuie bien sur les compétences existantes dans chacun des services.

La nouvelle DDEA reprend l'intégralité des compétences précédemment exercées par la DDAF et la DDE. Pour le public et les partenaires professionnels, les dossiers restent suivis par les mêmes agents: la continuité de gestion est assurée et la DDEA s'appuie sur les mêmes compétences que la DDAF et la DDE.

Les divisions territoriales sont intégralement maintenues à Étampes, Montgeron et Palaiseau, avec notamment leurs services d'instruction des permis de construire inchangés.

Comme dans chaque DDEA, le directeur et le directeur adjoint proviennent de deux ministères différents, l'un du MEEDDAT et l'autre du MAP, afin d'assurer le maintien du meilleur niveau de compétences de l'équipe de direction dans chacun des domaines. Et la DDEA de l'Essonne comporte également, en raison des enjeux particuliers de ce département, un(e) adjoint(e) au directeur en charge du logement, de l'urbanisme et du renouvellement urbain.

Cette nouvelle DDEA constituera le socle de la future Direction départementale des territoires (DDT) qui participera à la recomposition des services déconcentrés de l'État sous l'autorité du préfet.

Le rapprochement des services de la Direction des services fiscaux et de la Trésorerie générale

Le second mouvement d'envergure, préparé depuis plusieurs années, concerne le rapprochement des deux administrations «soeurs» jusque là distinctes des impôts et de la comptabilité publique. A l'échelon des départements, ce mouvement rassemblera les directions des services fiscaux et les trésoreries générales au sein d'une direction locale unique.

La fusion DGI-DGCP, qui concerne sur le territoire national 130000 fonctionnaires, devrait permettre d'améliorer le service aux usagers, par la création du guichet fiscal unique pour les particuliers, et de mieux répondre aux attentes des élus en matière de conseil.

Le guichet unifié prendra 2 visages :

- un service des impôts des particuliers (SIP) dans les communes où il existe à la fois une trésorerie et un centre des impôts,
- un accueil fiscal assuré par les trésoreries de proximité dans les communes ne disposant pas de centre des impôts.

L'Essonne a été retenu comme département préfigurateur d'un Service des impôts des particuliers (SIP) en 2008 et d'une Direction locale unifiée en 2009.

Cela s'est traduit par la mise en place d'un des douze Services des impôts des Particuliers (SIP) préfigurateurs au plan national (le seul de la Région Île-de-France) dès le 1^{er} septembre 2008 sur le site d'Étampes. Cette mesure simplifie les démarches des usagers en offrant un guichet fiscal unique aux particuliers, complétant ainsi la réforme déjà mise en œuvre pour les professionnels (Services des impôts des Entreprises). La réorganisation au plan local se poursuivra en 2009 avec la création d'une Direction départementale Unique qui réunira les services de la Direction des services fiscaux et de la Trésorerie générale et, localement, la création d'autres SIP.

La réorganisation des services de renseignement

Une autre réorganisation importante, achevée en 2008 a concerné les services de renseignement du ministère de l'intérieur. A l'échelon central, cette importante réforme a fait disparaître la DST et la DCRG par la création d'une direction centrale du renseignement intérieur.

A l'échelon local, les missions de renseignement sont désormais assurées, selon les matières traitées, par le Service départemental de renseignement intérieur, le Service départemental d'information générale (SDIG) de la Direction départementale de la sécurité publique et bien sûr la Gendarmerie nationale, qui intègre elle-même en 2009 le ministère de l'intérieur.

Le regroupement des inspections du travail

D'autres regroupements seront opérés. Ainsi, les inspections du travail, divisées en trois services distincts (inspection du travail «classique», inspection du travail des transports terrestres et inspection du travail des lois sociales en agriculture), relevant de trois directions différentes malgré leur statut commun, vont être regroupées dans un service unique rattaché à la future Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

C'est donc un ample mouvement de réorganisation de l'administration territoriale de l'État qui s'opère par la RGPP.

Il préserve, et renforce en même temps, les pouvoirs du préfet, chargé de mettre en oeuvre, dans les territoires, les politiques publiques décidées à l'échelon central.

Au niveau infradépartemental, **les sous-préfectures** continueront d'assurer auprès des citoyens, des élus et des acteurs locaux la présence et la permanence de l'État pour l'exercice de ses missions.

L'ACTIVITE DES SERVICES FINANCIERS

En 2008, les services du Trésor public et de la direction des Services Fiscaux ont poursuivi leur action visant à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, qu'il soit particulier ou professionnel, et au secteur public local.



Trésorerie Générale EVRY

AU SERVICE DES USAGERS

Comme chaque année, deux campagnes exceptionnelles d'information du public ont été organisées à l'occasion de la souscription des déclarations de revenus (plus de 72 000 personnes reçues) et de la sortie des avis d'imposition de taxe d'habitation.

A l'occasion de la suppression de la déclaration de ressources, des réunions ont été organisées en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur le thème du civisme fiscal. Elles avaient pour but de présenter aux relais sociaux de tout le département (services municipaux d'aide sociale notamment) les conséquences de la suppression de la déclaration de ressources et de les sensibiliser à l'importance du dépôt de la déclaration de revenus auprès de l'administration fiscale.

Des journées d'information ont également été organisées dans les universités d'Evry et d'Orsay, et, pour la première fois, à l'École Polytechnique, afin de renseigner les étudiants ainsi que le personnel enseignant et administratif, et de présenter la procédure de déclaration des revenus en ligne. Le dispositif d'accueil spécifique pour les usagers sourds et malentendants a été reconduit en 2008 dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu. L'installation d'un matériel de visio-conférence dans les hôtels des impôts d'Arpajon, Massy-sud, Juvisy et Yerres a permis de renseigner à distance ces usagers à partir du site de Yerres où un agent pratique la langue des signes.

Dans le cadre de la simplification des relations entre les usagers et l'administration, l'expérimentation d'une Adresse Internet Unique (AIU) se poursuit dans l'Essonne. Ce service permet aux usagers d'effectuer sur le portail fiscal (www.impots.gouv.fr) diverses démarches en ligne (changement d'adresse, réclamation,...) pouvant relever soit des services fiscaux, soit de la trésorerie générale.

En ce qui concerne l'application des engagements du programme «Pour vous faciliter l'impôt» (délai de réponse aux usagers, levée de l'anonymat, simplification des démarches, écoute des contribuables...), la trésorerie de Savigny-sur-Orge et l'hôtel des impôts d'Arpajon ont reçu en novembre 2008 la certification «Qualifinances» attribuée par un organisme certificateur indépendant. Cette certification atteste de la qualité du service rendu aux usagers. Un comité de pilotage a été créé pour mettre en place les actions correctrices permettant aux trésoreries de s'améliorer.

Dans le cadre des actions de communication destinées aux usagers, des représentants d'environ 80 associations ont assisté, dans les locaux du Conseil général, à une présentation du régime fiscal qui leur est applicable et du rôle du «correspondant association» de la direction des Services Fiscaux.

La poursuite des actions de communication auprès des entreprises s'est également traduite par le 2^{ème} rendez-vous de la fiscalité en Essonne, organisé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne au mois de juin. Les principales nouveautés fiscales ont été présentées aux chefs d'entreprises, portant notamment sur les thèmes de l'innovation, du développement et des crédits d'impôt qui y sont liés, de la transmission d'entreprises et de diverses évolutions concernant par exemple les simplifications et le contrôle fiscal.

Le nombre de recours au conciliateur fiscal est désormais stabilisé (1 814 demandes en 2008 contre 1 880 en 2007). Les demandes des usagers ont abouti à un résultat favorable dans 39% des cas (33% en 2007).

Le taux de paiement dématérialisé continue à augmenter (60,09%), et pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu le taux atteint 82,28%. Dans un contexte marqué par les impacts de la crise économique, la recherche d'une efficacité optimale s'articulera autour de 4 axes :

- mobilisation rapide des informations utiles à la conduite de l'action en recouvrement
- mise en œuvre accélérée mais sélective de diligences
- amélioration du partenariat avec les services de l'assiette
- renforcement de l'animation et du pilotage de recouvrement au plan local.

Le produit de la fiscalité

En millions d'euros	2006	2007	Évol. 06/07 (en %)	2008	Évol. 07/08 (en %)
TVA	2 341	2 397	+ 2,4	2 293	- 4,3
Impôt sur les sociétés*	487	522	+ 7,2	570	+ 9,2
Impôt sur le revenu	1 316	1 233	- 6,3	1 294	+ 4,9
Taxe sur les salaires	80	85	+ 6,3	91	+ 7,1
TOTAL ESSONNE	4 224	4 237	+ 0,3	4 248	+ 0,3

• *hors impôt sur les sociétés perçu par la Direction des grandes entreprises, pour les entreprises situées en Essonne*

Le produit global des impôts d'État reste relativement stable (cf. tableau ci-dessus) en enregistrant une hausse de 0,3% pour la deuxième année consécutive. Il s'établit à 4 248 M€ pour l'année 2008.

AU SERVICE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Améliorer la qualité des comptes publics locaux

Le déploiement d'Hélios s'est poursuivi. Cette application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux permet d'offrir à tous les partenaires du Trésor public un service personnalisé et enrichi. 7 nouvelles trésoreries ont été dotées en 2008 de ce nouvel outil au profit de 260 budgets collectivités. La trésorerie de Juvisy-sur-Orge a marqué le basculement du premier hôpital sous Hélios.

En 2008 a été mise en œuvre la convention du service comptable et financier avec la ville d'Evry, qui comporte notamment un volet d'amélioration de la qualité comptable.

Renforcer la qualité du service

Les 29 trésoreries du département, avec le soutien de la trésorerie générale, assurent au quotidien le recouvrement des recettes publiques, le contrôle et le paiement des dépenses et la tenue de 946 comptabilités de collectivités et établissements publics locaux. Les structures d'animation départementale ont été profondément réorganisées. Dorénavant, la recette des finances est spécialisée sur le recouvrement de l'impôt et un service unique est consacré au secteur local à la trésorerie générale. Ce regroupement sur un site unique a pour ambition d'atteindre un meilleur degré d'expertise.

Au 15 mars 2008, 91,6% des comptes de gestion 2007 ont été transmis aux ordonnateurs, l'accélération de la production des comptes aux ordonnateurs constituant un axe important d'amélioration du service rendu.

Le développement de la monétique a été encouragé par des actions dans le domaine du règlement des recettes du SPL par prélèvement et carte bancaire.

Le nombre d'opérations de recouvrement des recettes locales par prélèvement sur comptes bancaires a progressé de 49%. Cette hausse importante est consécutive à un travail commun réalisé par les comptables et la trésorerie générale, notamment par la tenue de réunions chez les ordonnateurs.

Par ailleurs, la qualité de service rendu aux déposants obligatoires auprès du Trésor public et à la clientèle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a été renforcée. A compter du 1^{er} janvier 2008, la gestion sur un compte au Trésor public unique par groupement comptable a été remplacée par l'ouverture d'un compte par établissement. Cette réforme concerne 100 collèges et 45 lycées et a pour but de clarifier la gestion des établissements en individualisant leur gestion bancaire.

L'accompagnement de la dématérialisation des procédures

En 2008, 24 conventions de dématérialisation ont été signées dans le département.

La commune de Yerres a été désignée en 2008 pour expérimenter le protocole d'échange standard (PES) qui est un dispositif automatisé et dématérialisé de transmission des flux ordonnateurs-comptables. Le PES vise à remplacer les protocoles actuels variés et non uniformisés doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie.

L'opération nouveaux maires

Les nouveaux maires ont été invités à une réunion d'information sur la gestion financière locale. Il a été rappelé l'importance des collectivités locales dans l'économie, puis des séances d'information ont été déclinées en 3 thèmes : la préparation et l'exécution du budget communal, la qualité comptable et l'analyse financière et fiscale, l'intercommunalité, la fiscalité directe locale et la TVA.

Le positionnement renforcé du réseau départemental du Trésor public en matière de fiscalité directe locale

En 2008, le pôle de fiscalité directe locale a répondu à 380 questions posées par les collectivités locales et les services préfectoraux. Dans le cadre du contrat pluriannuel de performance, 10 analyses financières ont été réalisées.

Grâce à l'observatoire des finances locales 25 communes ont été identifiées comme devant faire l'objet d'un suivi particulier. Les comptes des hôpitaux publics sont, quant à eux, examinés au moyen de tableaux de bord financiers qui permettent de détecter leurs difficultés.

Le recouvrement de l'impôt au profit des collectivités locales

Les impôts – taxe professionnelle, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation – mis en recouvrement par la direction des Services Fiscaux au profit des collectivités locales (département, communes, intercommunalités et syndicats) ont augmenté de 4,8% entre 2007 et 2008. Depuis 2007, ils comprennent en outre la taxe spéciale d'équipement destinée à financer les établissements publics fonciers. Le montant global de ces taxes s'est élevé à 1 340 M€ en 2008.

Le département perçoit également d'autres droits en sus de la fiscalité directe locale proprement dite : la taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement, la taxe départementale de publicité foncière, le droit départemental d'enregistrement. Après une croissance régulière ces dernières années, leur produit a diminué en 2008 : 163,3 M€ en 2006, 177,3 M€ en 2007 et 147,3 M€ en 2008 soit une baisse de presque 17% entre 2007 et 2008.

La direction des Services Fiscaux assure également des missions non fiscales pour le compte de l'État, mais aussi pour celui des collectivités locales: au titre du cadastre, 32 114 extraits d'actes ont été traités et, en matière de publicité foncière, 32 968 publications et mentions ont été réalisées.

AU SERVICE DE LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ÉTAT

La politique immobilière de l'État constitue un élément important de la modernisation des politiques publiques. Le Gouvernement a donc mis en œuvre un plan d'action qui s'est d'abord traduit par une rénovation du cadre juridique de la gestion de l'immobilier public. Au plan local, le Préfet, responsable stratégique du parc immobilier des administrations dans le département, dispose -pour mettre en œuvre les orientations gouvernementales- du service local de France Domaine.

Le support clé de la politique immobilière de l'État dans le département est le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), qui doit être achevé en Essonne en 2009.

Ce schéma détaille l'état du parc et définit les perspectives d'évolution sur cinq ans.

Le SPSI doit permettre, à terme, de disposer d'un parc moins onéreux et mieux adapté au service public et d'implantations optimisées (avec cession des biens non utilisés).

Depuis 2007, un diagnostic global du parc a été mené sous le contrôle direct de France Domaine.

A partir de ce diagnostic, doit être élaboré le volet stratégique du schéma. Les objectifs poursuivis sont le regroupement sur les mêmes sites des services relevant d'une même direction ou d'un même pôle – les SPSI devant traduire, sur le plan immobilier, la création des nouvelles directions départementales interministérielles - la recherche des mutualisations les plus efficaces en matière de coût de gestion et le respect d'une égalité de traitement des agents, sur la base du ratio nombre de m² par équivalent temps plein (ETP).

En 2008, 2175 évaluations ont été effectuées par le service du Domaine, les demandes provenant majoritairement des collectivités territoriales. Des opérations à forts enjeux ont été menées à bien, telles que la cession du château de Nainville-les-Roches et l'acquisition de l'immeuble de la Demi Lune au Coudray-Montceaux.

LA DEMARCHE ECO-RESPONSABILITE AU SEIN DES SERVICES DE L'ETAT

«Le développement durable est un besoin du présent sans générations futures à répondre aux but d'impulser un changement de chacun, à son niveau, peut planète ont été menées par les Ainsi, depuis fin 2007, les services covoiturage pour les agents départementale de l'équipement et la situation géographique de département et de l'État au sein de convenu de réunir les sites Internet afin d'augmenter le potentiel de



développement qui répond aux compromettre la capacité des leurs». Des actions ayant pour comportements en montrant que contribuer à la protection de la services de l'État en Essonne. de l'État ont créé un site de principalement de la direction de la Préfecture. Compte tenu de proximité des services du la cité administrative, il a été de covoiturage de chaque entité choix des trajets.

La semaine du développement durable qui s'est déroulée du 1^{er} au 7 avril 2008, a été également une nouvelle fois l'occasion d'informer les agents de l'État et le public.

Dotations 2008

INTITULE	2007	2008	Variation 08/07
Les aides au fonctionnement (en euros)			
DGF Communes – dotation forfaitaire	240 767 976,00	244 565 432,00	1,58%
DGF Département – dotation forfaitaire	144 989 219,00	147 592 760,00	1,80%
DGF Département – dotation compensation	1 366 034,00	1 297 073,00	-5,05%
DGF Département – dotation péréquation urbaine	13 329 712,00	14 451 673,00	8,42%
DGF EPCI – dotation compensation	114 971 558,00	116 168 791,00	1,04%
DGF EPCI – dotation intercommunalité	37 143 311,00	40 064 452,00	7,86%
DGF -Remboursement CAPS	-122 000,00	-183 000,00	50,00%
Dotation globale de fonctionnement (DGF) hors DSU, DSR et Syndicale	552 445 810 €	563 957 181 €	2,08%
DGF dotation de solidarité urbaine (DSU)	23 844 480 €	27 681 686 €	16,09%
DGF dotation de solidarité rurale (DSR)- fraction bourg	759 540 €	951 245 €	
DGF dotation de solidarité rurale (DSR)- fraction péréquation	3 073 383 €	3 315 523 €	
Dotation de solidarité rurale (fraction Bourg + fraction péréquation)	3 832 923 €	4 266 768 €	11,32%
DGF dotation pour activités syndicales au titre de 2007		31 187 €	
DGF dotation pour activités syndicales au titre de 2008		74 789 €	
DGF dotation pour activités syndicales	95 542 €	105 975 €	10,92%
DGF -DNP (ex-fonds national de péréquation (FNP))	5 278 832 €	6 994 941 €	32,51%
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	651 724 €	561 204 €	-13,89%
Dotation élu local	107 297 €	104 559 €	-2,55%
Dotation développement rural	595 094 €	620 819 €	4,32%
TOTAL	586 851 702 €	604 293 133 €	2,97%
Les aides à l'investissement (en euros)			
Dotation globale d'équipement (DGE) Communes, Département	5 207 677 €	5 237 528 €	0,57%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	91 288 835 €	94 361 703 €	3,37%
Versement du produit des amendes de police	1 577 365 €	1 200 272 €	-23,91%
Versement de la dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques (nouvelle en 2008)	-	107 586 €	
Subvention Etat Réserve Parlementaire Tx divers d'intérêt local	1 895 831 €	1 354 006 €	-28,58%
TOTAL	99 969 708 €	102 261 094 €	2,29%
Les compensations financières (en euros)			
Compensations pour différentes exonérations de la fiscalité directe locale (TP TH et autres TP)	26 672 314 €	24 738 514 €	-7,25%
Compensations pour diminution de dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP)	16 629 031 €	17 333 212 €	4,23%
Compensations pour réduction de droits de mutation	165 513 €	155 308 €	-6,17%
Compensation de la suppression de la taxe sur les appareils automatiques - <i>Nile compensation</i>	94 258 €	94 258 €	
TOTAL	43 561 116 €	42 321 292 €	-2,85%
Les mécanismes de péréquation (en euros)			
Compensation des pertes de TP	2 354 638 €	3 994 050 €	69,62%
Compensation des pertes de bases de TP afférentes aux établissements de France Télécom (2007 – versée en 2008)	-	721 233 €	
Compensation des pertes de bases de TP afférentes aux établissements de France Télécom (2008)	-	568 737 €	
Compensation des pertes de bases de TP afférentes aux établissements de France Télécom (nouvelle)	-	1 289 970 €	
Fonds de solidarité de la région d'Ile de France (FSRIF)	18 250 809 €	18 388 090 €	0,75%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	29 634 969 €	29 002 271 €	-2,13%
Fonds départemental de péréquation des droits de mutation	10 461 950 €	13 375 281 €	27,85%
Fonds commun de la redevance des mines	284 185 €	360 525 €	26,86%
TOTAL	60 986 551 €	67 700 157 €	11,01%
Les compensations liées aux transferts de compétences (en euros)			
Dotation générale de décentralisation (DGD) documents d'urbanisme	253 176 €	344 213 €	35,96%
Dotation générale de décentralisation (DGD) contrats d'assurance	60 396 €	64 084 €	6,11%
Dotation générale de décentralisation (DGD) services municipaux d'hygiène et de santé	150 669 €	153 807 €	2,08%
DGD Département Fiscalité transférée	1 179 828 €		-100,00%
Fonds de mobilisation départementale d'insertion	5 189 161 €	5 101 869 €	-1,68%
TOTAL	6 833 230 €	5 663 973 €	-17,11%
TOTAL GENERAL	798 202 307 €	822 239 649 €	3,01%

	DDR
Nombre de projets financés en 2008	7
Types de projets financés	Services publics en milieu rural Développement économique
Nombres de collectivités subventionnées	3 communes, 3 EPCI et 1 syndicat de communes

	DGE
Nombre de projets financés en 2008	77
Types de projets financés	Divers (Voirie, Aménagements PMR, Scolaires, Cimetières.....)
Nombres de collectivités subventionnées	74 communes et 7 EPCI

**Consommations des crédits des services de l'Etat du département de l'Essonne
par missions et programmes pour l'année 2008 ***

BUDGET GENERAL			
MISSIONS	PROGRAMMES	N°	MONTANT
Administration générale et territoriale de l'État	Administration territoriale	108	4 316 194,97
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	2 400 855,47
	Vie politique, culturelle et associative	232	3 544 323,07
	Total		10 261 373,51
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	260 940,87
	Total		260 940,87
Culture	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	42 389,62
	Total		42 389,62
Écologie, développement durable et aménagement	Transports terrestres et maritimes	113	1 924 546,23
	Prévention des risques et lutte contre les pollutions	181	47 073,08
	Sécurité Routière	203	318 587,47
	Réseau Routier	207	294 315,81
	Conduite et pilotages des politiques d'équipement	217	1 788 075,54
	Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	226	4 259 965,00
	Total		4 372 598,13
Enseignement Scolaire	Enseignement privé du 1er et second degré	139	7 186 803,00
	Enseignement scolaire public du 1er degré	140	763 460,00
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	933 282,00
	Vie de l'élève	230	8 508 113,00
	Total		17 391 658,00
Gestion et contrôle des finances publiques et des ressources humaines	Fonction publique	148	19 644,54
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	156	20 341 874,93
	Conduite et pilotage des politiques économiques, financière et industrielle	218	597 461,68
	Total		20 958 981,15
Immigration, asile et intégration	Immigration et asile	303	5 788 662,34
	Total		5 788 662,34
Pilotage de l'économie française	Statistiques et études économiques	220	294 286,00
	Total		294 286,00
Justice	Justice judiciaire	166	925 199,68
	Protection judiciaire de la jeunesse	182	2 195 865,58
	Conduite et pilotage des politiques de la justice et organismes rattachés	213	839 953,06
	Total		3 961 018,32
Relations avec les Collectivités Territoriales	Concours financiers aux communes et groupements de communes (DGE, DDR et DGD)	119	4 710 889,91
	Concours financiers au département (DGE et DGD)	120	3 456 337,00
	Concours spécifiques	122	1 573 295,62
	Total		9 740 522,53
Santé	Drogue et Toxicomanie	136	187 406,48
	Total		187 406,48

.../...

Sécurité	Police Nationale	176	4 098 827,63
	Total		4 098 827,63
Sécurité Civile	Coordination des moyens de secours	128	574 812,54
	Total		574 812,54
Sécurité Sanitaire	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	206	284 051,42
	Veille et sécurité sanitaire	228	9 971,33
	Total		294 022,75
Solidarité, insertion et égalité des chances	Actions en faveur des familles vulnérables	106	3 139 760,00
	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	124	2 075 489,19
	Handicap et dépendance	157	20 187 807,44
	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	177	19 050 011,41
	Protection maladie	183	63 881,98
	Total		44 516 950,02
Sport, Jeunesse et vie associative	Jeunesse et vie associative	163	634 000,00
	Conduite et pilotage des politiques du sport, de la jeunesse et de la vie associative	210	269 576,94
	Sport	219	127 045,00
	Total		1 030 621,94
Travail et Emploi	Accès et retour à l'emploi	102	2 471 008,84
	Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	103	1 256 644,86
	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	111	284 093,79
	Gestion et évaluation des politiques d'emploi et de travail	155	1 282 271,66
	Total		5 294 019,15
Ville et logement	Développement et amélioration de l'offre de logement	135	10 914 044,47
	Équité sociale et territoriale et soutien	147	1 605 402,16
	Rénovation Urbaine	202	694 635,79
	Total		13 214 082,42
Total des dépenses du budget général sur le département			142 283 173,40
BUDGET DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE ET DES COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS			
MISSIONS	PROGRAMMES	N°	MONTANT
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	Dépenses Immobilières	722	2 787 264,70
Pensions	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	743	161 088,00
Avances aux collectivités territoriales	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	833	1 633 240 401,00
Total Budget CAS et CCF			1 636 188 753,70
Total des dépenses sur le département			1 778 471 927,10

Légende

	<i>Mission ministérielle</i>
	<i>Mission interministérielle</i>

* Hors rémunération des fonctionnaires et crédits gérés par des opérateurs de l'État.

Préfecture de l'Essonne
D.R.C.L.
Janvier 2009

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE
EPCI11-07

Communautés d'Agglomération

		Date de l'année de création	Nombre de communes
1	CA EVRY CENTRE ESSONNE	13/12/2000	5
2	CA DU VAL D'ORGE	21/11/2000	9
3	CA DU VAL D'YERRES	22/03/2002	6
4	CA DU PLATEAU DE SACLAY	31/12/2002	10
5	CA SEINE-ESSONNE	19/12/2002	5
6	CA SENART VAL DE SEINE	20/12/2002	3
7	CA LES LACS DE L'ESSONNE	23/12/2003	2
8	CA EUROPESSONNE	26/12/2006	10
9	CA DES PORTES DE L'ESSONNE *	31/12/2008	3

CA hors Essonne comprenant des communes du 91

10	CA DES HAUTS DE BIEVRE	23/12/2002	7 (dont 2 du 91)
----	------------------------	------------	---------------------

Communautés de Communes

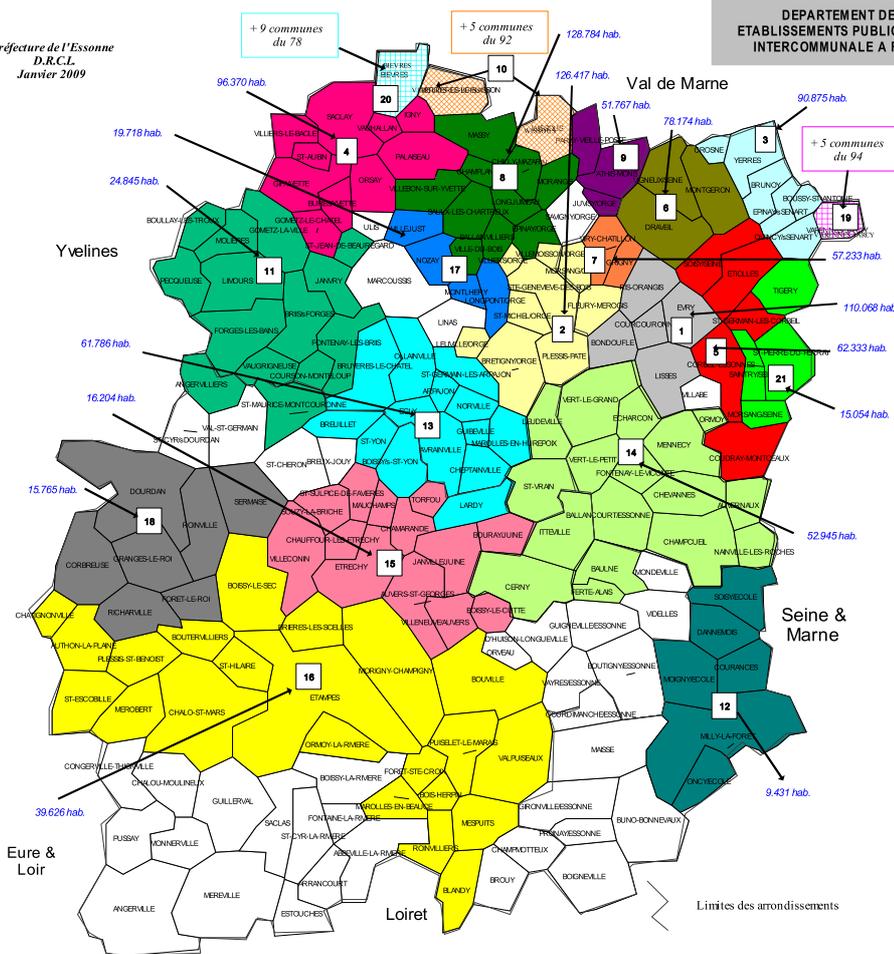
11	CC DU PAYS DE LIMOURS *	17/12/2001	14
12	CC DE LA VALLEE DE L'ECOLE	24/12/2001	6
13	CC DE L'ARPAJONNAIS *	02/12/2002	14
14	CC DU VAL D'ESSONNE *	11/12/2002	17
16	CC ENTRE JUINE ET RENARDE *	27/10/2003	13
18	CC DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE *	16/12/2008	22
17	CC COEUR DU HUREPOIX *	02/08/2004	4
18	CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX *	22/11/2005	7

CC hors Essonne comprenant des communes du 91

19	CC DU PLATEAU BRIARD	03/12/2002	6 (dont 1 du 91)
20	CC DE VERSAILLES GRAND PARC	08/12/2002	10 (dont 1 du 91)

Syndicat d'Agglomération Nouvelle

21	SAN DE SENART EN ESSONNE	25/06/1984	4
----	--------------------------	------------	---



* Régime fiscal : option Taxe Professionnelle Unique (TPU)

LISTE DES SIGLES

ACD	Accord Collectif Départemental	CDAS	Commission Diocésaine d'Art Sacré
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion	CDAU	Centre Départemental d'Appels d'Urgence
ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances	CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale
ADRU	Association Départementale de Réponse à l'Urgence	CDD	Contrat à Durée Déterminée
ADS	adjoint de sécurité	CDEC	Commission Départementale d'Équipement Commercial
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert	CDI	Contrat à Durée Indéterminée
AI	Association Intermédiaire	CDJ	Centre Départemental de la Jeunesse
AME	Aide Médicale État	CDP	Conseil Départemental de Prévention
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi	CEE	Centre d'Envergure Européenne
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CEF	Centre Éducatif Fermé
APS	Activité Physique et Sportive	CEL	Contrat Éducatif Local
ARH	Agence Régionale de l'Hospitalisation	CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
ASFNE	Allocation Spéciale de Fonds National pour l'Emploi	CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
ASI	Appui Social Individualisé	CIJE	Centre Information Jeunesse Essonne
ATD	(Convention) d'Allocation Temporaire Dégressive	CIRE	Cellule Régionale d'Épidémiologie
ATESAT	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire	CISPD	Contrats Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation	CIV	Comité Interministériel à la Ville
BEESAN	Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation	CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
BMR	Brigade Mobile de Recherche	CJS	Contrat Jeunesse et Sports
BOP	Budget Opérationnel de Programme	CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
BRNPE	Bureau des Risques Naturels et Technologiques	CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance
CAE	Centre d'Action Éducative	CLS	Contrats Locaux de Sécurité
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	CLSPD	Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	CLSPD	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention
CAMSP	Centre d'Actions Médico-Sociales Précoces	CMPP	Centres Médico-Psycho-Pédagogiques
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	CMU	Couverture Maladie Universelle
CAV	Contrat d'Avenir	CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CCSF	Commission des Chefs de Services Financiers	CNI	Carte Nationale d'Identité
CCST	Centre de Soins Spécialisé aux Toxicomanes	COLTI	Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie	COPEC	Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté
CDAD	Comité Départemental d'Accès aux Droits	CPI	Centre de Placement Immédiat
CDAPL	Commission Départementale des Aides Publiques au Logement	CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
		CRIB	Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

CRRA	Centre de Réception et de Régulation des Appels	ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	ETP	Équivalent Temps Plein
D3E	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques	FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	FIV	Fonds Interministériel à la Ville
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	FNDS	Fonds National de Développement du Sport
DDCCRF	Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes	FTM	Foyer de Travailleurs Migrants
DDE	Direction Départementale de l'Équipement	GIR	Groupement d'Intervention Régional
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	IAE	Insertion par l'Activité Économique
DDPJJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	IME	Institut Médico-Educatif
DDR	Dotation de Développement Rural	IMIS	Imprimerie Mutualisée
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires	InterServices	InterServices
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	IOE	Investigation d'Orientation Éducative
DDVA	Délégué Départemental de la Vie Associative	ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
DELD	Demandeur d'Emploi de Longue Durée	MAIA	Mission d'Accueil et d'Information des Associations
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement	MCO	Médecine-Chirurgie-Obstétrique
DIRIF	Direction Interdépartementale des Routes de l'Île-de-France	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
DIS	Délégation InterServices	MDPHE	Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne
DISCEPA	Dispositif de Surveillance et de Contrôle des Établissements pour Personnes Agées	MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et La Toxicomanie
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles	MISE	Mission InterServices de l'Eau
DRCL	Direction des Relations avec les Collectivités Locales	MISSA	Mission Interservices de Sécurité Sanitaire des Aliments
DRE	Dispositif de Réussite Éducative	MJD	Maison de Justice et de Droit
DRIRE	Direction Régionale de la Recherche, de l'Emploi et de l'Environnement	MNS	Maître Nageur Sauveteur
DSF	Direction des Services Fiscaux	MOUS	Maîtrises d'Oeuvre Urbaine et Sociale
EDIS	École Départementale d'Incendie et de Secours	OAV	Opération Alimentaire Vacances
EHPAD	Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes	OFFA	Opération Fêtes de Fin d'Année
EI	Entreprises d'Insertion	OIN	Opération d'Intérêt National
ENQ	Enquête	ONAC	Office National des Anciens Combattants
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale	OPAH	Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat
ERP	Établissements Recevant du Public	PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
ESAT	Établissements et Services d'Aide par le Travail	PAE	Pôle d'Action Économique
		PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
		PAS	Parcours Animation Sport
		PCB	Polychlorobiphényles
		PCS	Plan de Cohésion Sociale
		PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
		PDU	Plan de Déplacements Urbains
		PIG	Programme d'Intérêt Général
		PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
		PLAI	Prêts Locatifs Aidés d'Intégration
		PLH	Programmes Locaux de l'Habitat

PLS	Prêt Locatif Social	SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
PLU	Plans Locaux d'Urbanisme	SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
PLUS	Prêts Locatifs à Usage Social	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
PNRU	Programme National pour la Rénovation Urbaine	SEAT	Service Éducatif Auprès du Tribunal
POC	Pôle d'Orientation des Contrôles	SEJE	(dispositif de) Soutien à l'Emploi des Jeunes en Entreprise
PPE	Prime Pour l'Emploi	SGR	Service Sécurité et Gestion de la Route
PPR	Plans de Prévention des Risques	SID/PC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
PPRE	Projets Personnalisés de Réussite Éducative	SIVADE	Site pour la Vie Autonome de l'Essonne
PPRI	Plans de Prévention des Risques d'Inondation	SMCA	Société de Manutention des Carburants d'Aviation
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques	SMP	Suivi Mensuel Personnalisé
PRIAC	Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie	SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
PRSP	Plan Régional de Santé Publique	SRU	Solidarité et Renouvellement Urbains
PSE	Plan de Sauvegarde de l'Emploi	TGI	Tribunal de Grande Instance
PVE	Plan Végétal Environnemental	UO	Unité Opérationnelle
REAAP	Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
RERS	Réseau d'Échanges Réciproques et de Savoirs	VVV	Ville-Vie-Vacances
RNIL	Routes Nationales d'Intérêt Local	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
RoHS	Restriction of Hazardous Substances	ZDE	Zones de Développement de l'Éolien
RRSE	Recueil des Renseignements Socio-Éducatifs	ZFU	Zone Franche Urbaine
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	ZPPAUP	Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
SAH	Secteur Associatif Habilité	ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine
SAMSAH	Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés	ZUS	Zone Urbaine Sensible
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale		

SERVICES DE L'ÉTAT AYANT CONTRIBUÉ A L'ÉLABORATION DU RAPPORT

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

SOUS PREFECTURE D'ETAMPES

4, Rue Van Loo
91152 ETAMPES CEDEX
Tél : 01 69 92 99 91

SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU

Avenue du Général de Gaulle
91120 – PALAISEAU
Tél : 01 69 31 96 96

TRESORERIE GENERALE DE L'ESSONNE

27 rue des Mazières
91011-EVRY-CEDEX
tél : 01 69 13 26 40

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

93, Boulevard Decauville
91001 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 44 75

DELEGATION REGIONALE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

94, Rue Réaumur
75014 – PARIS
01 55 80 88 30

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Tour Malte
Boulevard de France
91035 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 71 71

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Immeuble de bureaux «AGUADO»
93, Boulevard Decauville
Place du Rouillon
91024 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 25 11

DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE MOBILIER

Domaine départemental
Rue du Commandant Arnoux
91730 - CHAMARANDE
Tél : 01 69 27 14 14

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

34, Cours Blaise Pascal
91025 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 65 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 76 32 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

98, Allée des Champs-Élysées
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 91 41 41

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIERES DE L'ESSONNE

Tour Lorraine – Immeuble France Evry
Boulevard de France
91005 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 87 81 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

24, Rue de Grand-Vaux
91360 – EPINAY-SUR-ORGE
Tél : 01 69 10 24 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Hôtel de Police
Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 76 70 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

7, Rue Lafayette
91100 – CORBEIL ESONNES
Tél : 01 60 88 84 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

523, Place des Terrasses de l'Agora
91034 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 70 00

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALES DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

2/6 rue Olof Palme
94000-CRETEIL
Tél : 01 40 61 87 05

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

98, Rue de Charonne
75011 – PARIS
Tél : 01 56 06 50 00

DELEGATION REGIONALE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT D'ILE DE FRANCE

94 rue Réaumur
75104-PARIS CEDEX 02
Tél : 01 55 80 88 50

DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE EXTERIEUR D'ILE DE FRANCE

55, Rue Crozatier
75012 – PARIS CEDEX
Tél : 01 44 75 78 40

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE PARIS-OUEST

5, Rue Volta
78105 – SAINT GERMAIN EN LAYE
Tél : 01 39 21 50 00

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

79 – 83, Rue Benoît Malon
94257 – GENTILLY CEDEX
Tél : 01 55 01 27 00

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUBDIVISION DE L'ESSONNE
1, Avenue du Général de Gaulle
91090 – LISSES
Tél : 01 69 11 19 19

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

128, Allée des Champs Elysées
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 18 00

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE L'ESSONNE
11, rue Jean Malézieux
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 65 25

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ESSONNE
Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 84 84

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MEROGIS
7, avenue des Peupliers
91705 – SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
Ferme du Bois Briard
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 78 57 00

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Clos de l'Agora
3, Rue des Mazières
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 91 22 00

SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE
2, Quai de Grenelle
75732 – PARIS CEDEX 15
Tél : 01 40 58 29 99

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
9, Rue Lafayette
91814 – CORBEIL ESSONNES CEDEX
Tél : 01 69 22 88 29